



DOCUMENT D'INFORMATION

Admission sur NYSE Alternext Paris

Conformément à :

- La loi n° 2009-1255 du 19 Octobre 2009 « tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers » et prévoyant « la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations de ses instruments financiers sur un système multilatéral de négociation organisé (SMNO) »,
- L'arrêté du 4 Novembre 2009 portant homologation des modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, tel que publié au journal officiel du 13 Novembre 2009, et
- Les articles 1.4, 3.2. et 3.3. des règles d'Alternext Paris telles que publiées le 29 Mars 2010

Euronext Paris S.A. a décidé l'admission sur Nyse Alternext des 2.922.633 actions existantes composant le capital de la société ADA.

L'admission des actions de la société ADA aura lieu le 24 septembre 2010, selon la procédure de cotation directe dans le cadre de son transfert de Nyse Euronext vers Nyse Alternext.

SOMMAIRE

I - RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009	3
I.1 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2010.....	3
I.2 - COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009 DU GROUPE ADA.....	28
I.3 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2009.....	65
I.4 - COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009 DE LA SOCIETE ADA.....	67
I.5 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX 2009	81
I.6 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2009.....	83
I.7 - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE.....	88
I.8 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE.....	98
II - SITUATION DE TRESORERIE DATANT DE MOINS DE TROIS MOIS	100
III - ACTIONNARIAT	101
IV - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE SUR LES 23 DERNIERS MOIS	102
V - ETAT DES COMMUNICATIONS FAITES SUR EURONEXT	103
VI - COMPTES DE L'EXERCICE 2008	105
VI.1 - COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008 DU GROUPE ADA.....	105
VI.2 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008.....	140
VI.3 - COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2008 DE LA SOCIETE ADA.....	142
VI.4 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX 2008.....	157
VI.5 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2008.....	159

I - RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009

1.1 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe qu'elle forme avec les sociétés ADA-BOX, ADA COURTAGE, BEZIERS LOCATION, CANNADA, EDA, HOLIDAY BIKES, ISSY LOCATION, KEYVANE, LA DEFENSE LOCATION, LILLE LOCATION, LIMOGES LOCATION, NANCY LOCATION, NEUILLY LOCATION, SAINT TROPEZ LOCATION et SAPN, durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1. Evolution en 2009

a) Chiffre d'affaires de location de véhicules de l'enseigne

En Millions d'Euros	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>Variation</u>
Franchisés et locataires gérants	92.9	88.8	+ 4.6 %
Succursales	1.3	5.5	-76 %
Chiffre d'affaires sous l'enseigne ADA	94.2	94.3	- 0.1 %

Le chiffre d'affaires cumulé de l'enseigne ADA au 31/12/2009 s'élève à 94,191 M€ et se décompose comme suit : 92.9 M€ pour les franchisés et 1.3 M€ pour les succursales.

Le chiffre d'affaires cumulé diminue de - 0,1 % par rapport à 2008 sur la même période.

L'activité de l'année est marquée par la volonté de continuer le ralentissement de l'activité des agences en gares et en aéroports, le chiffre d'affaires des agences situées en ville ne subissant que très peu de variation, et le positionnement de la marque ADA comme loueur de proximité.

Dans un marché baissier, ADA résiste mieux que la plupart de ces concurrents.

b) - Chiffre d'affaires consolidé – Normes IFRS

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 39.846M€ contre 38.897 M€ pour l'exercice précédent.

En Millions d'Euros	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>Variation</u>
Services du Franchiseur	38.4	32.4	+ 18.5 %
Courte Durée	1.4	6.5	-78.5 %
Chiffre d'affaires consolidé	39.8	38.9	+ 2.4 %

Le chiffre d'affaires consolidé de 2009 s'établit à 39,8 M€ contre 38,9 M€ l'an dernier. Il enregistre un accroissement de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent, reflétant la constante progression du chiffre d'affaires de l'activité Franchiseur qui enregistre une hausse de 18.5 %.

Le groupe se concentre sur le métier de franchiseur et a ainsi cédé au cours de l'exercice 2009 la quasi totalité des succursales au réseau des franchisés.

Le nombre de succursales à fin 2009 est de 2 contre 5 l'exercice précédent.

c) - Résultats consolidés

Les comptes présentés ci-après ont été établis conformément aux normes IFRS.

Les méthodes et principes de consolidation sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés. Ils sont identiques à ceux adoptés pour l'exercice précédent.

En milliers d'€uros	2009	2008
Chiffre d'affaires	39.846	38.897
. Charges d'exploitation	38.483	38.351
Résultat opérationnel	1.363	546
Résultat financier	(430)	(670)
. Produits financiers	28	156
. Charges financières	(458)	(826)
Résultat exceptionnel	-	-
Quote-part Résultat Société en équivalence	6	(7)
Impôt société - Impôts différés	231	290
Résultat de l'exercice	1.170	159
Dont Part des minoritaires	60	(280)
- Part du groupe	1.110	439

Le résultat d'exploitation s'établit à 1.363 K€ contre 546 K€ l'exercice précédent.

Il se répartit comme suit, par secteur d'activité :

	2009	2008
Secteur Services du franchiseur	2.584	3 074
Secteur Courte durée	-1.221	-2 528
Total du résultat d'exploitation	1.363	546

La variation du résultat d'exploitation de l'activité Service du Franchiseur supporte le transfert de charges inhérent à la baisse de l'activité de courte durée commencé en 2008.

Le résultat d'exploitation du secteur de la courte durée comprend d'une part le résultat de la location aux tiers et d'autre part le résultat de la remise en franchise des agences restructurées. A fin 2009, le nombre d'agences succursales n'est plus que de deux.

Le résultat financier se solde par un résultat de (430) K€. Le résultat financier correspond principalement aux frais financiers sur les financements de véhicules.

Le résultat net consolidé part du groupe est de +1.110 K€ contre +439 K€ pour l'exercice précédent.

d) - Bilan consolidé

	Décembre 2009 <u>Net</u>	Décembre 2008 <u>Net</u>
Actif Immobilisé	16 242	14 747
Stocks et en-cours	46	114
Créances Clients et rattachées	10 176	9 317
Autres Créances d'Exploitation	10 234	10 459
Disponibilités	3 229	2 636
ACTIF TOTAL	39 927	37 273
Capital et Réserves	15 137	2 922
Résultat de l'Exercice	1 110	439
Capitaux propres part groupe	16 247	3 361
Intérêts minoritaires	-	-148
Capitaux propres Totaux	16 247	3 213
Provisions non courantes	321	231
Dettes Financières Long Terme	1 114	1 607
Total Passifs non courants	1 435	1 838
Provisions courantes	50	84
Dettes Financières Court Terme	7 137	9 429
Fournisseurs	9 357	8 400
Autres dettes courantes *	5 701	14 309
Total Passifs courants	22 245	32 222
PASSIF TOTAL	39 927	37 273
<i>Endettement net des Disponibilités :</i>	<i>5 022</i>	<i>8 400</i>
<i>* Dont Compte Courant G7 Entreprises</i>	<i>563</i>	<i>10 274</i>

L'endettement net s'analyse comme suit :

	<u>Moins d'1 an</u>	<u>Plus d'1 an</u>	<u>Total</u>	<u>Taux Moyen</u>
Crédit-bail	0.6	1.1	1.7	9 %
Lignes Spot	6.5		6.5	Euribor 6m +1
Total Passif	7.1	1.1	8.2	
Disponibilités	3.2		3.2	
	-----	-----	-----	
Endettement Net	3.9	1.1	5.0	

Le montant du compte courant de G7 ENTREPRISES au 31 Décembre 2009 est de 0,5 M€ contre 10,2 M€ en 2008.

Au cours de cet exercice, G7 ENTREPRISES a consenti un abandon de créances sur les intérêts de son compte courant pour un montant de 164 048,88 € et a incorporé au capital un montant de 8,9 M€ (augmentation de capital du 16 Octobre 2009).

Le compte courant de votre société avec l'actionnaire G7 ENTREPRISES est assorti d'un avenant prévoyant le remboursement immédiat et sans condition, en cas de retrait de l'actionnaire principal.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients :

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice 2009, les comptes clients se décomposent, par date d'échéance, comme suit :

Total au 31/12/2009	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
10 176	4 613	1 533	848	3 182

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE

ADA est la société holding du groupe. Son chiffre d'affaires s'établit en 2009 à 18,1 M€ contre 14,3 M€ l'exercice précédent. Il est constitué de droits d'entrée, de royalties, de facturation de frais centraux à ses filiales.

En tant que franchiseur, ADA développe et anime le réseau, en définit la politique commerciale et organise la mise à disposition du réseau des moyens de cette politique.

En tant que holding, elle organise l'administration pour l'ensemble de ses filiales et leur apporte l'expertise dans toutes les fonctions support dont elles ont besoin.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice 983 K€ contre un bénéfice de 435 K€ l'exercice précédent.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice

Par décision en date du 16 Octobre 2009, le capital a été augmenté, d'un montant de 1.903.248,24 €, libéré par compensation de créance pour un montant de 1.430.859,60 € et le solde par des apports en numéraire. Cette augmentation s'est réalisée par la création de 1.252.137 actions d'une valeur nominale de 1,52 Euros, mises sur le marché au prix de 9,50 Euros, soit une prime d'émission totale de 9.992.053,26 Euros. Les droits des titulaires de stocks options ont été maintenus d'une part en ajustant le prix d'exercice des stocks et d'autre part en ajustant le nombre d'actions sous options. Les formules suivantes ont été retenues :

Ajustement du prix d'exercice

$$NPE = PE - [(PE \times \text{valeur du DPS}) / Va]$$

Avec PE = prix d'exercice initial

NPE = nouveau prix d'exercice

Valeur du DPS = moyenne des cours d'ouverture du DPS pendant la période de souscription, soit : 0,105 €

Va = moyenne des cours d'ouverture de l'action pendant la période de souscription, ex droit de souscription, soit : 9,93 €

Ajustement du nombre d'actions sous options

$$N2 = N1 \times PE / NPE$$

Avec N1 = nombre d'actions sous options initial

N2 = nouveau nombre d'actions sous options

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les objectifs stratégiques 2010 sont les suivants :

1. Renforcer notre place de numéro 1 de la location courte durée, sur le segment de la location de proximité en différenciant les offres Ile-de-France + grandes métropoles et Province, par un maillage adéquat du territoire français,
2. Consolider notre place de loueur à petits prix, en particulier avec ADA MALIN, qui suscite un vif intérêt auprès des clients depuis 2008, avec aussi des offres très courtes durées et via le canal Internet,

Anticiper les changements de consommations : en mettant en avant une offre « verte » à nos clients et en proposant de nouveaux services urbains.

3. ADA dispose de trois atouts pour bien traverser la crise :

- Un positionnement uniquement axé sur le marché de la proximité qui se maintient bien pendant que le segment du déplacement est en régression,
- Une clientèle en majorité constituée de particuliers qui continuent à consommer au moment où la majorité des entreprises réduisent leurs déplacements,
- Une durée moyenne de location très courte (3 jours) qui nous protège des impayés.

Positionné numéro 1 sur le segment porteur de la proximité avec un réseau de 482 agences et disposant d'un réseau de 94 agences Holiday Bikes, le groupe ADA qui continuera à mettre tout en œuvre pour s'adapter à un environnement économique qui reste incertain, a d'ores et déjà préservé pour 2010 les volumes de véhicules nécessaires et l'essentiel de leur financement.

4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société, compte tenu de son activité, n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

5. ACTIVITE DES FILIALES

5.1. SAPN : société anonyme au capital de 1.552.780 €, détenue à hauteur de 99,99 %, exploitant l'ensemble des succursales sous enseigne ADA, sauf celles situées sur le domaine aéroportuaire.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élève à 0.3 M€, et représente une diminution de 82 % par rapport à l'exercice précédent (1.2 M€) du fait de la fluctuation du nombre d'agences reprises ou cédées au cours de l'exercice. Les agences reprises sont destinées à être cédées à de nouveaux franchisés après restructuration.

Son résultat net est une perte de (1.8) M€ contre une perte de (2.3) M€ lors de l'exercice précédent.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice

Acquisition de 360 parts sociales appartenant à Monsieur Stéphane WAGNER dans la société NANCY LOCATION en date du 28 Mai 2009 et résiliation de la location gérance de la société en date du 31 Mai 2009.

Au cours de l'exercice 2009, la société SAPN a acquis, cédé et/ou mis en location gérance les fonds de commerce suivants :

Acquisition et mise en location gérance des fonds de commerce suivants :

- Montbéliard (25200),
- Brie Comte Robert (77170),
- Marseille St Charles (13006)
- Marseille Madrague (13015)
- Viry-Chatillon (91170)
- Salon de Provence
- Paris (75019)

Location gérance des fonds de commerce suivants :

- 41 cours de Vincennes à Paris (75020)

Cession des fonds de commerce suivants :

- Marseille (13006),

cession de bail :

- 47 cours de Vincennes (75020)
- Angers (49000)

Acquisition et cession des fonds de commerce suivants :

- Saint Michel sur Orge (91240)
- Versailles (78000)

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La Société a acquis puis cédé le fonds de commerce de Nanterre (92000).

Elle a mis en location gérance le fonds de commerce de Paris (75019).

Elle a acquis et mis en location gérance les fonds de commerce suivants :

- Melun (77000)
- Sedan (08200)
- Charleville Mezières (08000)
- Puteaux - Jean Moulin (92800)

La société a acquis les fonds de commerce de Puteaux (92800) - Jean Jaurès et Michelet et a cédé le fonds de commerce d'Asnières (92600).

5.2. EDA : société anonyme au capital de 147.000 €, détenue à hauteur de 99,93 %, a pour mission la gestion de la flotte de véhicules ainsi que l'exploitation des succursales aéroportuaires.

Le chiffre d'affaires de la société est ainsi constitué des mises à disposition du parc de véhicules aux succursales et aux franchisés, de l'activité de location de véhicules en aéroports et des redevances de location gérance payées par les sociétés exploitant des fonds de commerce lui appartenant.

Le chiffre d'affaires 2009 s'établit à 31.5 M€ contre 29.9M€ l'exercice précédent.

Le résultat net est un profit de 1,3 M€

Evènements importants survenus au cours de l'exercice

EDA a acquis le fonds de commerce à CASTELSARRASIN (82) en date du 15 Janvier 2009 et l'a mis en location-gérance.

Création de la société ADA COURTAGE en date du 28 Septembre 2009.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La société a acquis et mis en location gérance le fonds de commerce d'Argenteuil (95100).

Elle a également mis en location gérance le fonds de commerce de Villebon sur Yvette (91120).

5.3. HOLIDAY BIKES (anciennement SIAVS) : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 358.000 € détenue à 100 % est une société de prestations informatiques qui travaille pour l'essentiel pour le groupe ADA.

Elle est en charge du développement informatique du groupe. Les développements spécifiques sur la partie « agences » sont destinés à être mis à disposition des franchisés contre le paiement d'un loyer.

Depuis mars 2006, elle gère les franchises de la marque Holiday Bikes.

Son chiffre d'affaires s'établit à 1.8 M€ contre 1.4 M€ l'exercice précédent et son résultat est une perte de 0.2 M€ contre une perte 0.3 M€ au titre de l'exercice précédent.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice

Néant

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

5.4. AUTRES FILIALES

FILIALES	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTAT 2009
ADA-BOX	20 429	-262 368
LA DEFENSE LOCATION	-8 555	-53 238
CANNADA	786	-24 466
KEYVANE	0	-53 551
NANCY LOCATION	111 288	-83 765
LILLE LOCATION	310 017	-121 787
LIMOGES LOCATION	780 478	22 069
ISSY LOCATION	171 452	-200 908
NEUILLY LOCATION	41 121	-109 235
SAINT TROPEZ LOCATION	-71	-31 378
BEZIERS LOCATION	244.219	34.615

6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

a) Prises de participation ou de contrôles au cours de l'exercice

Création de la société ADA COURTAGE en date du 28 Septembre 2009 par la société EDA.

b) Sociétés contrôlées directement ou indirectement au 31 décembre 2009.

Contrôle de plus de 2/3 du capital	
Société ADA-BOX	100,00%
Société ADA-COURTAGE	100,00%
Société CANNADA	100,00%
Société EDA	99,94%
Société HOLIDAY BIKES	100,00%
Société ISSY LOCATION	100,00%
Société KEYVANE	100,00 %
Société LIMOGES LOCATION	100,00 %
Société NANCY LOCATION	100,00 %
Société NEUILLY LOCATION	100,00 %
Société SAINT TROPEZ LOCATION	100,00 %
Société SAPN	99,99%

La société BELGIUM RENT n'a plus d'activité depuis le 31 décembre 2003.

c) Sociétés au contrôle partagé au 31 décembre 2009

Société LILLE LOCATION	52,00%
Société BEZIERS LOCATION	20,00 %

7. ACTIONNARIAT

7.1 STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital social est fixé à 4.442.402,16 euros. Il est divisé en 2.922.633 actions d'une seule catégorie de 1,52 euros de valeur nominale, libérées intégralement.

7.2 RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS

Sous réserve des dispositions statutaires ci-après rappelées il n'existe pas de restrictions statutaires particulières à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

TRANSFERT DES TITRES (article 11, al. 1, 4 et 5)

« 1. Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de celle-ci.

« 4. Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires.

« 5. Toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital ou des droits de vote égale à 2 % et de toute fraction additionnelle sans limitation, doit porter à la connaissance de la société le nombre total d'actions qu'elle détient. L'information doit être effectuée dans un délai de cinq jours de bourse à compter du jour où la fraction est atteinte.

DROITS DE VOTE (article 33)

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

« Sous réserve des règles particulières aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui en confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

« Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

« Il appartient au propriétaire des titres remis en gage.

« Il est exercé par l'un des copropriétaires indivis ou par un mandataire commun.

« Tout actionnaire peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

« Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

« 1/ A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

« 2/ Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

« Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en « propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par « suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au « profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

« La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au « sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

7.3 LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE DONT ELLE A CONNAISSANCE EN VERTU DES ARTICLES L 233-7 et L 233-12

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2009, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

- La société G7 ENTREPRISES possède plus du 2/3 du capital social et plus des 2/3 des droits de vote ;
- La société TOCQUEVILLE FINANCE possède plus des 3/20e du capital social et plus de 10 % des droits de vote.

7.4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 Décembre 2009.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 Décembre 2009 à moins de 0,1 %.

7.5. LA LISTE DES DETENEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPECIAUX ET LA DESCRIPTION DE CEUX-CI

Néant.

7.6. LES MECANISMES DE CONTROLE PREVUS DANS UN EVENTUEL SYSTEME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL QUAND LES DROITS DE CONTROLE NE SONT PAS EXERCES PAR CE DERNIER

Néant.

7.7. LES ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIETE A CONNAISSANCE ET QUI PEUVENT ENTRAINER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D' ACTIONS ET A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Néant.

7.8. LES REGLES APPLICABLES A LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QU'A LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE

1/ Nomination et remplacement des administrateurs - Articles 14, 15 et 16 des statuts

Aux termes des articles 14, 15 et 16 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, pour une durée de six ans, renouvelable.

Une personne morale peut être administrateur mais elle doit, dans les conditions prévues par la loi, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restant doivent convoquer, dans les plus brefs délais, l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

2/ Modifications statutaires – articles 40 et 41 des statuts

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions (art. 41, al.1).

« L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être reportée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance (art.40).

7.9 LES POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN PARTICULIER L'EMISSION OU LE RACHAT D' ACTIONS

Voir annexe « Tableau des délégations »

7.10 LES ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIETE QUI SONT MODIFIES OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE SAUF SI CETTE DIVULGATION HORS LES CAS DE DIVULGATIONS OBLIGATOIRES PORTERAIT GRAVEMENT ATTEINTE A SES INTERETS

Néant

7.11 LES ACCORDS PREVOYANT DES INDEMNITES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LES SALAIRES S'ILS DEMISSIONNENT OU SONT LICENCIES SANS CAUSE REELLE ET SERIEUSE OU SI LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE

Néant.

7.12 TABLEAU DES DELEGATIONS DE POUVOIR AU CONSEIL POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Voir annexe « Tableau des délégations »

8. COMPTES SOCIAUX – RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

	2009	2008
Chiffre d'affaires	18.143.997	14.317 748
Résultat d'exploitation	1.128.055	1.496.375
. Produits d'exploitation	18.371.267	15.871.496
. Charges d'exploitation	17.243.212	14.375.120
Résultat financier	(676.094)	(2.703.723)
. Produits financiers	1.264.692	2.410.601
. Charges financières	1.940.786	5.114.324
Résultat exceptionnel	146.996	382.706
. Produits exceptionnels	166.155	1.193.045
. Charges exceptionnelles	19.159	810.339
Impôt société	(389.970)	(1.259.849)
Résultat de l'exercice	983.927	435.208

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 983.925,39 euros.

Nous vous proposons de prendre acte de l'imputation, conformément à la délégation conférée par l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2009, et en application de l'article L.232-9, al. 2 du code de commerce, des frais liés à l'augmentation du capital réalisée le 16 octobre 2009 sur la prime d'émission.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 983.925,39 euros au compte "report à nouveau" dont le solde s'élève ainsi à (5.726.581,34) euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 16.789.497 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

- Proposition d'imputation du compte « report à nouveau » au compte « prime de fusion ».

Nous vous proposons, d'imputer l'intégralité du montant des pertes reportées au compte report à nouveau, soit (5.726.581,34) euros, au compte prime de fusion, qui passerait ainsi d'un montant de 17.853.697 euros à la somme de 12.127.115,66 euros.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

9. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SVTS DU CODE DE COMMERCE

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils retracent dans leur rapport spécial.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE

La liste des conventions courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée aux Commissaires aux Comptes.

10. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Renouvellement de mandats d'administrateurs.

Les mandats d'administrateur de :

- Monsieur André ROUSSELET
- Monsieur Nicolas ROUSSELET

venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

- Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, en annexe, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

- Monsieur Nicolas ROUSSELET, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Christophe PLONEVEZ, Directeur Général et Administrateur ;
- Monsieur André ROUSSELET, Administrateur ;
- Madame Marie BIAIS, Administrateur ;

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce et à la Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice aux membres du conseil d'administration et au directeur général au titre de leur mandat social.

en euros (ou en €)	Versé par ADA ou les sociétés contrôlées au sens de l'article L233-16 du code du commerce				Versé par G7 ENTREPRISES			
	Avantages en Nature				Avantages en Nature			
Nom	Rémunération	Court Terme	Long Terme	Stock-Options	Rémunération	Court Terme	Long Terme	Stock-Options
Nicolas Rousselet				22.073 stocks-options à 39,71€ date d'attribution 27/04/00	NEANT			
André Rousselet								
Christophe Plonevez				25.280 stocks-options à 10,92€ date d'attribution 28/09/05 16.856 stocks-options à 13,55€ date d'attribution 07/11/06				

11- ARTICLE L 225-209 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE - INFORMATION SUR LES ACHATS D'ACTIONS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L 225-211 du Code de Commerce, nous vous donnons les informations suivantes :

- Nombre des actions achetées au cours de l'exercice : Néant
- Nombre des actions vendues au cours de l'exercice : Néant
- La société ne détient pas d'actions en propre à la clôture de l'exercice.

Conformément aux dispositions légales, nous vous demandons d'autoriser le conseil d'administration à acheter des actions de la société ADA, à hauteur d'un montant maximum de 10 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, en fixant par ordre de priorité les utilisations suivantes :

- la régularisation du cours par intervention sur le marché des titres, ou son animation dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers,
- l'annulation éventuelle de tout ou partie des actions rachetées aux fins d'optimisation du résultat par action, de la rentabilité des fonds propres et plus généralement de maximiser la création de valeur pour l'actionnaire,
- la conservation des actions, la cession et le transfert, par quelque mode que ce soit, et notamment par cession en bourse, ou de gré à gré,
- leur conservation en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement la réalisation de toute autre opération conforme,
- l'ouverture éventuelle de plan d'options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe dans le cadre de l'article L.225-179 et suivants du code de commerce.

La société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal (hors frais d'acquisition) à la moyenne des cours de clôture constatés au cours des 20 séances de Bourse précédant le conseil d'Administration du 10 Mars 2010. Le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 1.419.024 €.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de la présente autorisation ne devra pas représenter plus de 10 % du nombre total des actions composant le capital social de la société, soit à titre indicatif, au 1^{er} janvier 2010, 2.922.633 actions.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10%, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le nombre maximum d'actions que la société détiendra à quelque moment que ce soit ne devra pas représenter plus de 10 % du nombre total des actions composant le capital social de la société.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourra être effectué par tous moyens, sur le marché ou hors marché (conventions complexes ou transactions sur blocs).

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois à compter de ce jour.

12 - POLITIQUE SOCIALE

Effectif total groupe au 31 décembre 2009 : 79 personnes.

L'effectif moyen 2009 est stable par rapport à l'année 2008, 109 salariés, la baisse en valeur absolue au 31/12/2009 est due essentiellement à des cessions d'agences.

	ADA	EDA	SAPN	Limoges Location	Neuilly Location	Issy Location	St Tropez Location	La Défense Location	Lille Location	Nancy Location	TOTAL
..											
Au 31/12/2008	36	19	9	4	2	5	0	0	1	3	79
Embauches	6	10	0	1	0	0	0	0	1	0	18
Sorties	6	5	6	1	2	5				3	28
Mutations Groupe	4	1	2								7
Au 31/12/2009	32	23	1	4	0	0	0	0	2	0	62
<i>Effectif Moyen 2009</i>	<i>32,6</i>	<i>20,6</i>	<i>2,2</i>	<i>4,1</i>	<i>0,2</i>	<i>1,5</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>1,6</i>	<i>1,3</i>	63,9

- Entrées 2009 :
 - CDD : 6
 - CDI : 12 (le nombre d'« embauches » CDI semble important mais reste lié aux reprises d'agences avec les salariés déjà présents en CDI au sein des agences).
- Sorties 2009 : sur les 35 sorties (28 sorties et 7 mutations groupe), la majeure partie des mouvements est constituée des mutations et transferts correspondants aux cessions d'agences ou à des fins de CDD en fin de saison, il y a eu 8 licenciements.

Temps de travail

▪ Personnel affecté en agence

Durée hebdomadaire moyenne de travail : 35 heures

▪ Personnel de siège

Durée hebdomadaire de travail effectif de 37 heures donnant droit à 12 jours ouvrés de repos par an.

Personnel Handicapé

1 salarié handicapé travaillait au sein du groupe en 2009, un depuis plus de 10 ans.

Autres

1 apprentie

Absentéisme

L'absentéisme constaté dans le groupe est dû notamment à des arrêts maladie, à quelques congés paternité, un congé maternité et à des maladies de longue durée ou des mi-temps thérapeutique.

Rémunérations

En 2009, les augmentations de salaire sont individualisées et la masse salariale globale du groupe a diminué de 30 % par rapport à 2008, principalement en raison des sorties.

En agence, la grille des salaires minima conventionnels a été revalorisée de 2% au 01/01/2009.

Dans le cadre de l'accord de participation, le versement 2009 au titre de l'exercice 2008 de la Réserve Spéciale de participation s'est élevé à 59.115 € bruts.

L'entreprise est soumise aux accords collectifs suivants :

- Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, Cabinets d'Ingénieurs Conseils et des Sociétés de Conseil (Syntec) pour ADA et Holiday Bikes/SIAVS,
- Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile pour toutes les autres sociétés : SAPN, EDA, Cannada, Adabox, Keyvane, Limoges Location, Neuilly Location, Issy Location, La Défense Location, Lille Location et Nancy Location.

Relations sociales

Il existe une Délégation Unique du Personnel.

Le budget du comité d'entreprise reste inchangé à 26K€ en 2009.

Actions gratuites

Par décision du Directeur Général en date du 13 Novembre 2009 sur subdélégation du Conseil d'Administration du 15 Novembre 2007 et sur autorisation par l'Assemblée Générale Mixte du 22 Mai 2006, il a été attribué des actions gratuites au personnel salarié et aux mandataires sociaux de la société ADA et de ses filiales, à savoir :

Nombre d'actions attribuées à chacun d'eux : 34.

Nombre de salariés concernés : 31.

Formation

Durant l'année 2009, il a été dispensé 367 heures de formation à 18 salariés. Le budget consacré à ce poste a été de 16.140 Euros.

13 – CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Les véhicules VP et VU sont achetés auprès des constructeurs, qui respectent les normes imposées des véhicules propres.

14 - FACTEURS DE RISQUES

Risques liés à l'activité de la Société

Risque lié aux relations constructeurs et réseaux de distribution de véhicules

Le Groupe ADA s'approvisionne auprès de tous les constructeurs ayant une politique de vente directe aux loueurs en France.

Les volumes achetés représentent entre 10 000 et 12 000 véhicules par an dont 99% avec contrat de vente avec clause de rachat (« buy-back »). Cette clause consiste en un engagement de reprise du véhicule par le constructeur, ce qui limite pour ADA le risque de fluctuation du marché du véhicule d'occasion.

Ce volume se répartit équitablement entre tous les constructeurs et il n'y a pas de dépendance directe forte avec l'un d'entre eux.

Un refus de vente des constructeurs avec clause de buy-back impacterait négativement l'activité de ADA sur les points suivants :

- perte de flexibilité sur la taille de la flotte en cas de chute de l'activité économique ;
- risque inhérent aux fluctuations du marché des véhicules d'occasion.

Risque lié à l'environnement concurrentiel

Le réseau ADA, loueur majeur de proximité et le premier loueur de véhicules utilitaires grâce à un maillage de proximité de 482 agences, dont 96% s'adressent à des besoins de déplacements qui ne sont pas précédés de trajet en train ou en avion.

90% des locataires du réseau ADA ont une adresse fixe (domicile ou professionnelle) à moins de quinze minutes d'une agence.

Plus de 70% des locataires sont des particuliers.

Les trois loueurs internationaux (Avis, Hertz et Europcar) qui se partagent 60% du marché global de la location courte durée en France sont a contrario des loueurs surtout présents en gares et aéroports, dont l'un d'entre eux est absent du marché utilitaires (Avis) et un autre souhaite se retirer de ce même marché (Hertz). Leur politique commerciale est avant tout tournée vers le marché *corporate*.

Avec 475 points de vente, le réseau ADA, acteur majeur sur le marché du *low cost* est donc particulièrement bien positionné.

Toutefois, le marché de la location de véhicules est fortement concurrentiel.

Les franchisés de ADA sont exposés à des risques liés aux réductions de prix qui pourraient être pratiquées par les concurrents. Ces réductions de prix pourraient avoir un effet néfaste sur les revenus de ADA dans la mesure où ces franchisés se trouveraient dans l'obligation de réduire leurs prix et en conséquence le montant de la redevance perçue par ADA.

Cependant, dans la mesure où ce sont pour l'essentiel de petites structures, les franchisés sont à même de réagir et de s'adapter très rapidement aux variations des prix.

Risque clients

Le Groupe ADA estime ne pas être confronté à un problème de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients.

Concernant les franchisés, le plus important d'entre eux, en termes de chiffre d'affaires, représente, au maximum, 4% du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Le Groupe ADA sous-loue une grande partie de la flotte de véhicules à son réseau de franchisés et son résultat d'exploitation pourrait être impacté négativement par une série de défaillances et de dépôts de bilan.

Risque lié à la fluctuation des prix du pétrole

Le Groupe ADA n'a pas observé, lors des dernières fluctuations des prix du pétrole, d'impact sur son activité.

Cependant, une forte volatilité des prix du pétrole est susceptible d'avoir un impact négatif sur l'activité de location de véhicules courte durée en décourageant les consommateurs de louer.

Risques financiers

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

- Risque de taux d'intérêt :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2009 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent principalement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période. A ce jour ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

La société ne se couvre pas sur le risque de taux d'intérêt. Cependant, une augmentation de 0,25 % du taux d'intérêt sur les tirages de lignes de spot entraînerait une charge financière complémentaire de 16 K€ en base annuelle.

- Risque de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

- Risque sur actions :

Au 31 Décembre 2009, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

Il n'existe pas au 31/12/2009 d'investissement en actions (placements ou participations). Ces risques sont très faibles dans la mesure où les placements occasionnels portent généralement sur des actifs monétaires à très court terme.

- Risque de crédit:

	2009	2008
Créances clients	10 176	9 317
Créances sur les constructeurs	2 390	4 614
Autres	6 818	5 315
Exposition maximum au risque de crédit	19 384	19 246

Le chiffre d'affaires total des locations de véhicules réalisé par les succursales représentent 4% du chiffre d'affaires consolidé, le client le plus important représentant moins de 1% de ce chiffre d'affaires locations par les succursales.

Les services du franchiseur représentent 96% du chiffre d'affaires total. Un comité interne d'analyse et de surveillance des risques notamment les risques d'impayés des franchisés a été mis en place. Des mesures particulières de prévention de ces risques spécifiques ont été prises au début de l'exercice 2005 afin d'en minorer le coût (assurances spécifiques, garanties personnelles).

Concernant les franchisés, le plus important d'entre eux, en termes de chiffres d'affaires, représente au maximum 3 % du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Tableau de passage des dépréciations

	Provision au 01/01/09	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2009
Créances clients	4 226		4 261	2 926	5 561
Débiteurs divers	1 583		16	144	1 455
Total provisions	5 809		4 277	3 070	7 016

Les provisions sur débiteurs divers sont essentiellement constituées de provision sur compte courant d'entités non consolidées, pour 1 427 K€

- Risque de liquidité:

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de six mois. L'échéancier ci-dessous indique la maturité des dettes sur des intervalles de 6 mois car la majorité des engagements (constructeurs, tirages de lignes SPOT) le sont sur cette durée.

		Echéance non définie	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2009	2008
Dettes constructeurs	Note 22		202			202	3
Dettes fournisseurs	Note 22		9 357			9 357	8 400
C/C G7 Entreprises	Note 22	566				566	10258
Dettes diverses	Note 22		472			472	123
Dettes financières Ets Crédit	Note 21		3 932			3 932	5 188
Découvert	Note 21		2 593			2 593	3 725
Autres dettes (C bail)	Note 21		306	306	1 114	1 726	2 122
Total des échéances		566	16 862	306	1 114	18 848	29 819

Le tableau récapitule les échéances des dettes financières et courantes, hors charges sociales et fiscales, détaillées respectivement en note 21 et 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du groupe G7 Entreprises à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an
Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

L'échéancier n'intègre pas les engagements fermes de locations mais l'information est donnée en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques juridiques

Risques liés à la résiliation des contrats de franchise

Le Groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre de l'application de la clause de non affiliation (clause interdisant aux franchisés de s'affilier à un autre réseau de location de voitures) et, à la connaissance de ADA il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

Assurances – risques automobiles

- Politique générale d'assurance du groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le bilan et le compte de résultat du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risques s'intègre parfaitement dans le processus de gestion des risques du Groupe. En conséquence, la solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du Groupe. Les principaux risques couverts sont identifiés ci-après:

- Responsabilité civile générale et professionnelle

Le Groupe a souscrit un contrat englobant la plupart de ses filiales, les autres étant couvertes par des contrats distincts pour des raisons propres. Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de ces entités. Il couvre notamment la Responsabilité Civile Exploitation y compris les atteintes à l'environnement, la responsabilité civile après achèvement des travaux et prestations de livraison des produits. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce contrat est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés à l'environnement.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

- Dommages aux biens

Le Groupe a souscrit un contrat pour couvrir l'ensemble de ses biens (immobilisations et stocks) ainsi que ceux de ses filiales. La limite de la garantie couvre le sinistre maximum raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce programme est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

- Couverture de la flotte de véhicules

Le Groupe a mis en place une couverture de tous ses véhicules conforme aux exigences légales en vigueur.

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans la présente section.

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Vous entendrez également lecture du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le Conseil d'administration

Annexes au rapport de gestion du CONSEIL D'ADMINISTRATION

MONTANTS DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 159 K€ contre 136 K€ en 2008.

Sociétés	ACE	Ernst & Young	Autres	Total
ADA	40 726	94 500		135 226
EDA	12 457			12 457
SAPN	7 817			7 817
Keyvane			3 000	3 000
Total	61 000	94 500	3 000	158 500

RESULTATS SOCIAUX DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2005	2006	2007	2008	2009
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 534 619	2 534 619	2 535 123	2 537 552	4 442 402
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 667 513	1 667 844	1 667 844	1 669 442	2 922 633
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 632 339	11 747 707	12 893 240	14 317 748	18 143 996
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	18 018	-899 232	-965	830 512	1 979 199
Impôts sur les bénéficiaires	45 000	33 750	-563 216	-1 259 849	-384 970
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-166 668	523 625	1 228 033	435 208	983 925
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements-provisions	0,01	-0,56	0,34	1,25	0,47
Résultat après impôt, participation, dot.amortissements et provisions résultat après dilution	-0,10	0,31	0,74	0,26	0,34
Dividende attribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	38	41	39	36	32
Masse salariale	2 015 127	1 914 213	1 819 690	1 924 765	1 729 717
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Soc., œuvres sociales..)	929 964	890 563	873 467	876 303	804 049

LISTE DES ADMINISTRATEURS

M. ROUSSELET Nicolas

Fonctions dirigeantes de cet administrateur

Directeur Général	SAS COPAG
Président et membre du Comité Administration	SAS G7 Entreprises
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	SA ADA
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	SA COPAGAU
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	SA COPAGLY
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	SA TAXITEL
Président Directeur général et Administrateur	SA FINANCIERE LOGIMMO ET DEVELOPPEMENT
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	SA HOMEBOX
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	SA MGF LOGISTIQUE IDF PACA
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	SA SOCIETE IMMOBILIERE TOULOUSE ENTREPOTS (S.I.T.E.)
Président	SAS MGF LOGISTIQUE RHONE ALPES
Président	SAS MGF LOGISTIQUE SUD OUEST
Président	SASU MGF LOGISTIQUE PROVENCE
Président	SAS NEP SERVICES
Administrateur	SA E.C.I.
Administrateur	SA SUANE INVESTISSEMENTS
Administrateur	SA COPAG V
Administrateur	SA SOCIETE NOUVELLE GROUPEMENT TAXI
Gérant	EURL FONCIERE G7 ENTREPRISES
Gérant	EURL G DEVELOPPEMENT 1
Gérant	EURL G IMMO BIS
Gérant	EURL VENISE IMMOBILIER
Gérant	SARL G7 CAPITAL
Gérant	SNC ANATOLE FRANCE
Gérant	SNC ASSISTANCE ET CONSEIL
Gérant	SNC MGF CONSEIL
Gérant	Ste Civile S.C.M. PARIS REGIONS

M. PLONEVEZ Christophe*Fonctions dirigeantes de cet administrateur*

Directeur général - Administrateur	SA ADA
Président Directeur général - Administrateur	SA E D A
Président Directeur général - Administrateur	SA SAPN
Président Directeur général - Administrateur	SA ALLO TAXI
Président	SAS INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT GESTION
Président	SAS KEYVANE
Gérant	EURL ADA COURTAGE
Gérant	EURL CANNADA
Gérant	EURL HOLIDAY BIKES
Gérant	EURL ISSY LOCATION
Gérant	EURL LA DEFENSE LOCATION
Gérant	EURL NANCY LOCATION
Gérant	EURL SAINT TROPEZ LOCATION
Gérant	EURL SERVICES ET ASSISTANCE AU TRANSPORT - S.A.T.
Gérant	SARL LIMOGES LOCATION
Gérant	SARL NEUILLY LOCATION

M. ROUSSELET André

Fonctions dirigeantes de cet administrateur

Président	SAS COPAG
Membre du Comité d'Administration	SAS G7 Entreprises
Administrateur	SA SOCIETE NOUVELLE GROUPEMENT TAXI
Administrateur	SA E.C.I.
Administrateur	SA SUANE INVESTISSEMENTS
Administrateur	SA ADA
Président Directeur Général et Administrateur	SA GEORGE V COMMUNICATION
Président Directeur Général et Administrateur	SA COPAG V
Gérant	SARL SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GALERIE DE FRANCE
Gérant	Ste Civile SCI CLICHY GEORGE V

Mme BIAIS Marie

Fonctions dirigeantes de cet administrateur

Président	SASU ARMADILLO SELF STOCKAGE
Président Directeur général - Administrateur	SA MGF TRANSPORT MANAGEMENT SYSTEM
Directeur général	SA SOCIETE IMMOBILIERE TOULOUSE ENTREPOTS (S.I.T.E.)
Administrateur	GIE G7 RADIO RAD'ART APPEL
Administrateur	SA HOMEBOX
Administrateur	SA E D A
Administrateur	SA FINANCIERE LOGIMMO ET DEVELOPPEMENT
Administrateur	SA ADA
Administrateur	SA SAPN
Gérant	EURL FONCIERE G7 ENTREPRISES
Gérant	EURL G DEVELOPPEMENT Luxembourg S.à.r.l.
Gérant	EURL INSTITUT DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN LOGISTIQUE
Gérant	Ste Civile SCI BUCHELAY ARCHIVE

TABLEAU DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorisations en cours				
	AG n° de la résolution	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation
autorisation d'acquisition 10 % des actions de la société	AGM du 30/06/09 5ème résolution	18 mois à compter de l'AGM	10 % du capital	
Stocks-options attribution d'options d'achat d'actions	AGM du 30/06/09 6ème résolution	26 mois à compter de l'AGM	10 % du capital	
autorisation d'acquisition 10 % des actions de la société	AGM du 20/06/2008 7ème résolution	18 mois à compter de l'AGM	10 % du capital	
Stocks-options attribution d'options d'achat d'actions	AGM du 23/05/2007 7ème résolution	26 mois à compter de l'AGM	10 % du capital	
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	AGM du 22/05/06 7ème résolution	38 mois à compter de l'AGM	0,6 % du capital à l'issue de l'AGM soit 10 007 actions	CA du 28/09/06 attribution aux salariés dans la limite totale de 2006 actions CA du 15/11/07 attribution aux salariés dans la limite totale de 1564 actions

I.2 - COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009 DU GROUPE ADA

1 – Bilan consolidé en normes IFRS

(en milliers d'euros)			31/12/2009	31/12/2008
Actif				
	Écarts d'acquisition nets	note 11	7 405	6 849
	Immobilisations incorporelles nettes	note 10	3 261	2 922
	Immobilisations corporelles nettes	note 12	3 912	3 509
	Participation dans les entreprises associées	note 13	10	-30
	Autres actifs financiers non courants	note 14	454	527
	Actifs d'impôt différé	note 8	1 200	970
	Total des actifs non courants		16 242	14 747
	Stocks et en-cours nets		46	114
	Créances clients et comptes rattachés nets	note 15	10 176	9 317
	Autres actifs courants	note 16	9 208	9 402
	Actifs d'impôts courants	note 16	0	0
	Charges constatées d'avances	note 17	1 026	1 057
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 18	3 229	2 636
	Total des actifs courants		23 685	22 526
	Total actif		39 927	37 273
Passif				
	Capital		4 443	2 537
	Primes et autres réserves consolidées		10 694	385
	Résultat de l'exercice		1 110	439
	Capitaux Propres part du groupe		16 247	3 361
	Intérêts minoritaires		0	-148
	Capitaux propres totaux	note 19	16 247	3 213
	Provisions non courantes	note 20	321	231
	Dettes financières à long terme	note 21	1 114	1 607
	Passifs d'impôt différé	note 8	0	0
	Total passifs non courants		1 435	1 838
	Provisions courantes	note 20	50	84
	Dettes financières à court terme	note 21	7 137	9 429
	Dettes fournisseurs	note 22	9 357	8 400
	Autres passifs courants	note 22	5 231	13 562
	Produits constatés d'avance	note 17	470	747
	Total passifs courants		22 245	32 222
	Total passif		39 927	37 273

2 – Compte de résultat consolidé en normes IFRS et Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)		31/12/09	31/12/08
Revenus	note 5	39 846	38 897
Produits des activités ordinaires :		39 846	38 897
Achats et variations de stocks		-779	-1 103
Charges externes		-29 216	-28 042
Charges de personnel	note 6	-4 277	-6 124
Impôts et taxes		-920	-1 092
Dotation aux amortissements et aux provisions nettes		-3 440	-2 541
Autres produits et charges opérationnels	note 6	149	551
Résultat opérationnel		1 363	546
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	note 13	6	-7
Résultat des activités ordinaires		1 369	539
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		28	156
Coût de l'endettement financier brut		-458	-826
Coût de l'endettement financier net	note 7	-430	-670
Impôts sur les bénéfices	note 8	-231	-290
Résultat des activités abandonnées		0	0
Résultat net consolidé total		1 170	159
Résultat revenant aux Minoritaires		60	-280
Part du groupe		1 110	439
Résultat net par action	note 9		
- de base		0.38 €	0.26€
- dilué		0.38 €	0.26€

Etat du résultat global consolidés (en milliers d'euros)		31/12/2009	31/12/2008
Résultat Net		1 170	159
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	0
Résultat global de la période		1 170	159
Dont part du groupe		1 110	439
Dont part des intérêts minoritaires		60	-280

3 – Tableaux de flux de trésorerie consolidés en normes IFRS

(en milliers d'euros)		31/12/09	31/12/08
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net		1 110	439
Part des minoritaires		60	-280
Quote-part dans le résultat sociétés en équivalence	note 13	-6	6
Dividende reçu des sociétés mises en équivalence		0	0
Eléments sans incidence sur trésorerie		0	0
Dotations nettes aux amortissements		1 680	1 774
Dotations nettes des provisions		56	-161
Pertes de valeur		140	0
Charges calculées liées aux paiements en actions	note 20	11	60
Plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés		706	277
Impôts différés	note 8	-231	-290
Intérêts financiers nets	note 7	430	670
Capacité d'autofinancement		3 956	2 495
Variation des frais financiers		0	0
Variation des stocks		68	63
Variation des créances clients et comptes rattachés	note 15	-858	500
Variation des dettes fournisseurs	note 22	957	-73
Variation des autres créances et dettes		1 686	-2 304
Variation des charges et produits constatés d'avance	note 17	-245	290
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		1 608	- 1 524
Flux net de trésorerie généré par l'activité		5 564	971
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement / acquisitions immos incorporelles		-998	-1 154
Décaissement / acquisitions immos corporelles		-4 271	-7 655
Décaissement / acquisitions immos financières		-70	-150
Encaissement / cession d'immos corporelles		1 891	3 981
Encaissement / cession d'immos incorporelles		0	9
Encaissement / cession d'immos financières		143	171
Décaissements sur acquisitions d'agences		-1 006	-1 748
Encaissements sur cessions d'agences		485	1 177
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-3 826	-5 369
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation capital	note 19	11 763	0
Variation du compte courant	note 22	- 9 693	0
Encaissement provenant des lignes de crédit		30 529	16 851
Décaissement provenant des lignes de crédit		-31 551	-12 770
Décaissements provenant du remboursement de crédit-bail	note 21	-529	-625
Intérêts financiers		-532	-588
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-13	2 868
Variation de trésorerie		1 725	-1 530
Trésorerie nette à l'ouverture		-1 089	441
Trésorerie nette à la clôture	note 18	636	-1 089

4 – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/08	2 535	331	2 866	-384	2 482
Distribution de réserves aux minoritaires					
Augmentation de capital	2	-2			
Résultat 2008		439	439	-280	159
Réserves stocks options		60	60	0	60
Variation de périmètre		-4	-4	516	512
Capitaux propres au 31/12/08	2 537	824	3 361	-148	3 213
Augmentation de capital	1 906	9 859	11 765		11 765
Résultat 2009		1 110	1 110	60	1 170
Réserves stocks-options		11	11		11
Acquisitions et cession d'intérêts minoritaires				88	88
Capitaux propres au 31/12/09	4 443	11 804	16 247	0	16 247

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions s'élève à 2 922 633 dont 1 204 651 actions à vote double.

C – Notes annexes aux comptes consolidés

1 – Informations relatives à l'entreprise

Le groupe ADA est une société anonyme de droit français, immatriculée en France soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. ADA a été constituée le 5 septembre 1986 et la société expirera le 4 septembre 2085, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a son siège au 22/28 rue Henri Barbusse – 92 110 CLICHY (France) et est cotée à Paris.

La société a pour principale activité, le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant la charte de qualité liée au contrat de franchise.

Par ailleurs, ADA exploite directement certaines agences.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable d'ADA et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en millier d'euros.

Le groupe ADA fait partie du périmètre consolidé de G7 Entreprises.

En date du 10 mars 2010, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2009 et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe ADA au 31 décembre 2009. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 28 juin 2010.

2 – Principes comptables et modalités de consolidation

La cotation dans un pays de l'Union Européenne, conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 requiert que les états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice 2005 soient établis selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commissions. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est à dire les *International Financial Reporting Standards* (IFRS), les *International Accounting Standards* (IAS), ainsi que leurs interprétations telles qu'é émises par l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*).

Conformément à IFRS 1, le groupe a décidé d'appliquer les options suivantes :

- non retraitement des regroupements d'entreprise comptabilisés antérieurement au 1er janvier 2004,
- pas de réévaluation des immobilisations corporelles au 1er janvier 2004 (maintien du coût historique conforme à IAS 16),
- pas d'application d'IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le Groupe ADA dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations en vigueur dans l'Union Européenne d'autre part les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes applicable de façon obligatoire pour les états financiers 2009.

- Normes et interprétations nouvellement applicables à partir du 1er janvier 2009 sont les suivantes :

- IAS 1 révisée « *Présentation des états financiers* » : cette norme introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. Le groupe a choisi de présenter l'état du résultat global en deux états (compte de résultat consolidé et état du résultat global consolidé).
- IAS 23 révisé « coût d'emprunts »
- Amendements IFRS 2 « *Conditions d'acquisition et annulations* »

Amendement IFRS 7 « *améliorations des informations à fournir sur les instruments dérivés* »,

- Amendements IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée »

Amendements IFRIC 9 et IAS 39 « réexamen de dérivés incorporés »

-Amélioration aux IFRS-mai 2008-sauf IFRS 5

- IFRS 8 « *Secteurs opérationnels* » : cette norme remplace la norme IAS 14, Information sectorielle. Cette norme introduit « l'approche de la direction » pour établir l'information sectorielle. Cette norme requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources. L'organisation actuelle de la société et de ses services n'entraîne pas de changement entre l'application d'IFRS 8 « secteurs opérationnels » et celle d'IAS 14 « information sectorielle ». En effet, les secteurs déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont similaires aux segments d'activité primaires définis lors de l'application de la norme IAS 14. Les informations à fournir en application de la norme IFRS 8, y compris les informations comparatives révisées compte tenu des dispositions d'application d'IFRS 8, sont communiquées en Note 5.

- Interprétations IFRIC 11 « *Actions propres et transactions intragroupe* »
- Interprétations IFRIC 13 « *Programmes de fidélisation de la clientèle* »
- Interprétations IFRIC 14 « *le plafonnement de l'actif de la clientèle au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction* »
- Amendements IAS 32 « *Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligation à la suite d'une liquidation* »
- Amendements IAS 39 et IFRS 7 « *reclassement des actifs financiers* »

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31.12.09.

- Normes et interprétations optionnelles au 31/12/2009 :

Les états financiers du groupe au 31.12.09 n'intègrent pas les éventuels impacts de normes publiées au 31.12.09 mais dont l'application n'est pas obligatoire. Le groupe n'a pas appliqué par anticipation :

- IAS 27 révisée « *Etats financiers consolidés et individuels* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/09.
- Amendements IAS 39 « *Éléments couverts éligibles* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.
- IFRS 1 réorganisée, « *Première adoption des IFRS* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.
- Amendements IFRS 2 relatifs aux transactions intragroupe réglées en trésorerie, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/10
- IFRS 3 révisée « *Regroupements d'entreprises (phase2)* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/09.
- Amendements IFRS 5, amendement relatif au programme de cession partielle de titres d'une filiale impliquant la perte du contrôle exclusif, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.
- IFRIC 12, « *Accord de concession de services* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2008
- IFRIC 15, « *Accords pour la construction d'un bien immobilier* », différé au début des exercices ouverts après le 31 décembre 2009
- IFRIC 16, « *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger* », différé au début des exercices ouverts à partir du 1 juillet 2009.
- IFRIC 17, « *Distribution en nature aux actionnaires* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.
- IFRIC 18, « *Transfert d'actifs par les clients* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.
- IFRIC 19 « *élimination des dettes financières adossés aux instruments de capitaux* » applicable aux périodes annuelles ouvertes à partir du 01 juillet 2010
- Amendements IFRIC 14 « *prépayment of minimum funding requirements* » applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 01 janvier 2011.
- Amendements IAS 32 « *classement des émissions de droits* » applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 février 2010

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de sa réflexion, d'impact significatif sur ses états financiers.

2.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes consolidés annuels et les notes annexes sont établis en milliers d'euros. Ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Structure du bilan consolidé

Le bilan présente en actifs et passifs courants la partie à moins d'un an des actifs d'exploitation (notamment les stocks, les créances et les autres actifs) et des passifs d'exploitation (notamment les provisions, fournisseurs, et autres passifs).

2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés sur lesquelles ADA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ADA exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

En cas d'intégration globale, la part des intérêts minoritaires dans le résultat net et les capitaux propres de la filiale est affichée séparément dans les états financiers consolidés. Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs net, qui ne sont pas détenus par ADA. Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la méthode « parent entity extension », aux termes de laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs net acquis est comptabilisé en goodwill.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits intragroupes sont éliminés en consolidation. La Société clôture son exercice fiscal de 12 mois au 31 décembre et établit une situation intermédiaire au 30 juin. Il en est de même pour ses filiales.

2.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1 "Première application des IFRS". Les regroupements postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en conformité avec IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels, évaluables de façon fiable, de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont constatés lors des regroupements d'entreprise et comptabilisés comme suit :

- les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.
- les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

La Société n'a pas choisi d'appliquer de façon rétrospective la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises et aux acquisitions antérieures au 1er janvier 2004. Par conséquent, ce sont les écarts d'acquisition nets des amortissements cumulés en normes françaises au 1er janvier 2004 qui sont repris dans le bilan d'ouverture.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont rattachés à des Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les écarts d'acquisition comptabilisés dans le bilan du groupe ADA sont de deux origines différentes et donnent lieu à des tests de dépréciation différents, adaptés à leurs caractéristiques propres :

- Écarts d'acquisition rattachés au segment Franchise regroupant l'activité liée aux franchisés.
Comme les écarts d'acquisition comptabilisés au 1er janvier 2004 sont représentatifs d'un coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, la Société a considéré que le segment Franchise dans son ensemble, était la plus petite Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle peuvent être allouées ces survaleurs, pour mesurer leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable du segment correspond aux flux de trésorerie futurs nets actualisés de l'activité franchiseur. S'ils sont inférieurs à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation exceptionnelle est enregistrée en autres produits et charges opérationnels. Ce sont les survaleurs qui sont en premier lieu dépréciées puis les autres actifs rattachés à l'UGT, avec constatation de la perte en compte de résultat.
- Écarts d'acquisition rattachés au segment Courte Durée regroupant l'activité des succursales exploitées en propre par ADA (grand public).
Chaque écart d'acquisition identifié est rattaché à une agence qui représente une unité génératrice de trésorerie rattachée au segment courte durée. La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition correspond à sa valeur de réalisation, déterminée selon un multiple de chiffre d'affaires approprié net des frais de cession tenant compte également de la localisation de l'agence.

Autres Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels créés (y compris les coûts de déploiement ou de développement interne) sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels, soit 7 ans à compter de la mise en service.

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le droit au bail ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement.

Les autres actifs incorporels identifiés, sont amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder 20 ans.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (voir note 2.15).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire suivant des durées d'utilité estimées. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

Constructions 25 ans
Agencements et aménagements divers..... 5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier..... 5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Dépréciation des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

Conformément à IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (amortissables) est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et passées en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (non amortissables). A chaque date d'arrêté, lorsque des indicateurs internes ou externes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, un test de dépréciation doit être réalisé. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cet actif.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée.

2.5. Autres actifs financiers non courants

Ils correspondent à des dépôts et cautions. Leur valeur nette comptable est représentative de leur juste valeur.

2.6. Stocks

Les stocks sont évalués initialement au coût d'achat. Lorsqu'en fin de période, la valeur nette de réalisation devient inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est alors comptabilisée.

2.7. Créances clients

Les créances clients sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses.

2.8. Autres créances

Les autres créances sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Elles comprennent principalement les créances sociales et fiscales ainsi que les créances constatées vis-à-vis des tiers *Constructeurs* dans le cadre de leur engagement de rachat sur les véhicules achetés. Ces créances sont comptabilisées pour la valeur de l'engagement de rachat.

La différence entre le prix d'achat et le montant de l'engagement de rachat est comptabilisé en charges constatées d'avance et amorti sur la durée d'utilisation des véhicules.

2.9 Impôts différés et impôt courant

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués sur la base des taux d'imposition applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total (i) des impôts courants et (ii) des impôts différés. La charge d'impôt est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé également en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payables au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés « trésorerie nette », comprend les disponibilités, les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et les soldes bancaires créditeurs. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Ainsi, les placements ayant une échéance inférieure à 90 jours, ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt et mobilisables ou cessibles à très court terme, sont considérés comme faisant partie de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan dans le poste « disponibilités » correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Les soldes créditeurs bancaires sont inclus dans les dettes financières à court terme au passif du bilan.

Le compte courant avec la société mère est classé en « Autres passifs courants ».

2.11. Provisions

Conformément à IAS 37 "Provisions", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de ADA à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'ADA devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Du fait des incertitudes inhérentes aux risques supportés, les provisions sont estimées sur la base des informations disponibles à la date d'évaluation.

2.12. Engagements de retraite et assimilés

Les modalités de calcul des engagements de retraite sont conformes à IAS 19. Les engagements de retraite à prestations définies de la Société se limitent aux indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés ("*projected unit credit method*") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'effet des variations des hypothèses actuarielles est constaté dans le résultat de la période.

2.13. Résultat financier

Le résultat financier comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, constitué des agios financiers et de la fraction des loyers de crédit-bail assimilable à une charge d'intérêts
- les produits des valeurs mobilières de placement.
- les intérêts liés aux emprunts sont comptabilisés, en charges, dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.14. Reconnaissance des Revenus

Les revenus proviennent des royalties, des prestations aux franchisés et des produits de la location de véhicules au public des succursales.

- Les revenus issus de la location (de location des véhicules au public et location aux franchisés), sont comptabilisés selon IAS 17, reconnus de façon linéaire sur la durée du contrat en partant du principe que les locataires (franchisé ou public) tirent les mêmes avantages de l'utilisation des biens loués sur l'ensemble de la période de location.

- Les autres prestations de services rendues par ADA sont comptabilisées selon IAS 18. Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et notamment lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
- le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable ;
- et les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.15. Contrats de location

Conformément à IAS 17, les contrats de location pour lesquels la Société détient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. Ces contrats sont comptabilisés pour des montants correspondant, au commencement du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur.

En revanche, les contrats de location pour lesquels la Société ne supporte pas les risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultat, les montants étant étalés linéairement sur la durée du bail ou du contrat de location.

Les termes des contrats, parmi lesquels l'engagement d'achat par le constructeur conduisent le groupe à traiter les contrats d'approvisionnement des véhicules comme des contrats de location simple.

2.16. Paiement sur la base d'actions

La norme IFRS 2 "Paiement sur la base d'actions" impose la comptabilisation d'une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d'acquisition des droits. Conformément aux dispositions de la première application de la norme IFRS 2 figurant dans la norme IFRS 1, seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

En cas d'exercice, la réserve de stock-options, constituée pendant l'acquisition des droits, est soldée par la contrepartie du compte de trésorerie et du compte de prime d'émission.

2.17. Comptabilisation de l'écotaxe

Les bonus / malus générés par la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sont pris en compte

- Selon IAS 20 (subvention) si il s'agit d'un bonus sur un véhicule juridiquement détenu en propre
- Selon IAS 17 (contrat de location) si il s'agit d'un bonus ou malus sur un véhicule détenu par le biais d'une location simple
- Selon IAS 16 (coût de l'immobilisation) si il s'agit d'un malus sur un véhicule juridiquement détenu en propre

Selon les cas, les conclusions sont similaires et conduisent la société à étaler l'impact des bonus et des malus sur la durée d'utilisation des véhicules.

2.18. Résultat net par action

Conformément à IAS 33 "Résultat par action", deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base par action ordinaire et le résultat dilué par action ordinaire.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retenu pour le calcul du résultat par action de base est la moyenne des actions entre le début et la fin de l'exercice hors actions propres et actions d'autocontrôle. Les actions émises en cours d'année sont prises en compte au prorata temporis.

Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments donnant accès différé au capital d'ADA (options de souscription).

La méthode utilisée pour calculer l'effet dilutif est la méthode du rachat d'actions, qui consiste à diviser le prix d'exercice des instruments de dilution en circulation, augmenté de la charge de stock-options restant à reconnaître, par le cours moyen de l'action sur la période et à déduire ce nombre d'actions propres ainsi calculé (que pourrait racheter la société avec ce prix d'exercice) du nombre d'options total pour trouver le nombre d'options dilutives à retenir pour le calcul du résultat dilué.

2.19. Actifs et Passifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à IFRS 5, un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une cession ou d'un échange et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa cession immédiate et sa cession doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Ces actifs sont présentés au bilan dans une rubrique distincte et les produits et charges relatifs à ces actifs seront comptabilisés dans une ligne distincte du compte de résultat « résultat des activités abandonnées », s'ils correspondent à la définition d'un abandon d'activités selon IFRS 5.32, c'est-à-dire :

- une composante constituant une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte ;
- sans constituer elle même une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte, cette composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale ou distincte ;
- cette composante est une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Sur la ligne distincte du compte de résultat, figure un montant unique correspondant à la somme :

- du résultat après impôt des activités abandonnées, et
- du gain (ou de la perte) après impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à la juste valeur nette des frais de cession ou lors de la cession effective des actifs ou groupes d'actifs.

Dans la mesure où ces actifs destinés à la vente ne correspondent pas à un abandon d'activité significatif, les produits et les charges relatifs à ces actifs (ou groupe d'actifs) continuent à être comptabilisés conformément aux principes généraux (sans compensation et dans les rubriques habituelles du résultat des activités ordinaires).

3 – Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et sont établies en fonctions des informations disponibles lors de leur établissement. Elles s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Dans ce contexte, le groupe a obtenu pour l'année 2010 le renouvellement de ses approvisionnements (parc de véhicules) et l'essentiel de leur financement. Les estimations réalisées tiennent compte des engagements reçus et signés en la matière.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur l'évaluation des postes suivants :

- Créances clients

La provision pour dépréciation des créances clients est évaluée en fonction d'un taux de dépréciation qui tient compte de l'ancienneté de la créance. Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives.

L'impact total sur le compte de résultat de ces mouvements, en considérant les dotations et les reprises de la période ainsi que les passages en perte, est une charge de 1 461 K€ en 2009 contre une charge de 798 K€ en 2008, portant le taux de provision à 35% au 31/12/2009, contre 31% au 31/12/2008. Nous n'observons pas d'évolution significative sur les premiers mois de l'exercice 2010.

Un taux de recouvrabilité plus faible ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact significatif sur les résultats futurs.

- Impôts différés

Les hypothèses d'activation des impôts différés sont mise à jour à chaque clôture et les impôts différés sont activés dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables permettront à ces actifs d'impôt différés d'être récupérés. Le montant des impôts différés actif est basé sur le jugement de la direction concernant l'horizon temporel et le niveau des futurs bénéfices imposables. Au 31 décembre 2009, dans la mesure où la direction est confiante dans sa capacité à générer des résultats taxables futurs, l'hypothèse d'activation des impôts différés a été augmentée de deux années à trois années, générant un impact positif d'impôt de 230 K€ sur l'exercice 2009

Le montant des économies d'impôt futures s'élève à 2 766 K€ au 31/12/2009 dont 1 091 K€ ont été activés, compte tenu de l'amélioration des perspectives de rentabilité du groupe.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le compte de résultat.

- Test de dépréciation

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable des Unité Génératrice de Trésorerie à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée se montent à 7 405 K€ au 31 décembre 2009. Un montant de 140 K€ a été reconnu en 2009 dans le poste "dotation aux amortissements et aux provisions nettes" contre 142 K€ en 2008 sur la base des tests réalisés tels que décrits dans la note 2.4.

Les hypothèses clés n'ont fait l'objet d'aucune modification par rapport au passé, et font l'objet d'une mise à jour à chaque clôture. Les tests réalisés par la société sont de deux types :

- écarts d'acquisition représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise : les perspectives de rentabilité du réseau n'ont pas été affectées et ne nécessitent pas de modification.
- écarts d'acquisition relatifs aux achats d'agences : comparables / multiples de chiffre d'affaires concernant les fonds de commerce alloués ; les transactions récentes n'ont pas montré de changement dans les multiples de valorisation par rapport à 2008.

- Indication de sensibilité

Les analyses de sensibilité portent à la fois sur les écarts d'acquisition représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise, et les écarts d'acquisition relatifs aux achats d'agences.

Une baisse de 5% du chiffre d'affaires générés par les agences aurait un impact de 102 K€ sur la valeur nette comptable de ces agences.

En ce qui concerne le réseau de franchise, une hausse très sensible du taux d'actualisation de 8% utilisé actuellement n'entraînerait aucune dépréciation supplémentaire.

- Actifs incorporels et écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition de 1 006 K€ a été comptabilisés en 2009 dans le cadre des regroupements d'entreprises de l'année décrit en note 4. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites et des jugements ont été apportés afin de déterminer la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels.

4 – Évolution du périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS	Pourcentage d'intérêt	Méthod e	Activité
ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés
SAPN	100,00 %	I.G.	Agences de location courte durée
EDA	99,94 %	I.G.	Gestion du parc de véhicules, location longue durée du parc de véhicules et vente de services auprès des franchisés
HOLIDAY BIKES	100,00 %	I.G.	Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA et franchiseur deux roues
ADABOX	100,00 %	I.G.	Agence de location de boxes
CANNADA	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
DEFENSE Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
ISSY Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
BEZIERS Location	20,00%	M.E.Q	Agence de, location courte durée
SAINT-TROPEZ Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
ADA COURTAGE	100,00%	I.G.	Courtage en assurance
LILLE Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NANCY Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
KEYVANNE	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NEUILLY Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LIMOGES Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée

Au cours de l'exercice 2009 la société SAPN a acquis 48% des titres de la société Nancy Location. La liquidation de la société Epifani Location (consolidée par mise en équivalence) a été clôturée le 28 avril 2009.

Acquisition et cession d'agences

Dans le cadre de son effort de développement de son réseau de franchisés, ADA a fait l'acquisition de 10 nouvelles agences en propre, et a cédé à des franchisés 7 agences précédemment détenues en propre. Ce processus de développement du réseau de franchisés a été appréhendé globalement par la société. L'investissement de 1 006 K€ est la traduction financière de l'effort du groupe dans le développement de son réseau et correspond principalement à l'acquisition de fond de commerce qui ne remplissent pas les critères d'IAS 38 pour être reconnus individuellement.

Les transactions ont pris la forme juridique d'une prise de contrôle, soit d'agences seules(Marseille Saint Charles, Marseille Madrague, Brie-Compte-Robert, Montbelliard, Viry Chatillon, Salon de Provence, Versailles, Saint-Michel sur Orge, Paris 19, Castelsarrasin. Ces transactions ont été traitées comme des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 et ont donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 838 K€, correspondant à des éléments ne répondant pas aux critères de reconnaissance des actifs incorporels ; 102 K€ de ces écarts d'acquisition ont été repris lors de la cession de deux agences acquises sur l'exercice. Le montant alloué aux immobilisations corporelles est de 168 K€

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-dessous :

Montant versé en numéraire	1 006 k€
Coûts liés aux acquisitions	0 k€
Total du prix d'acquisition	1 006 k€
Juste valeur des actifs nets acquis	168 k€
Ecart d'acquisition	838 k€
Dont éléments ne pouvant être comptabilisés séparément correspondant à l'achat isolé d'agences (note 11)	838 k€

Les actifs et passifs liés à ces acquisitions, évalués à leur Juste Valeur, n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation:

VNC des éléments acquis	
Immobilisations corporelles	168 k€
Ecart sur achats isolés d'agences	838 k€
Prix d'acquisition versé en numéraire	1 006 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	0 k€
Trésorerie décaissée au titre des acquisitions	1 006 k€

Les conséquences de ces acquisitions dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009 sont :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 14 K€
- une amélioration du résultat net de 14 K€

Si ces agences avaient été acquises dès le 1^{er} janvier 2009, l'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 aurait été le suivant par rapport aux comptes présentés :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 8 K€
- une amélioration du résultat de 8 K€

La cession d'agences détenues en propre à des franchisés a généré un résultat de 209 K€. Le Chiffre d'affaires et le résultat net consolidé relatifs à ces agences se montent respectivement à 90 K€ et -56 K€ dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009.

En 2008 le groupe avait acquis 15 agences pour 1 718 K€ et cédé 14 agences pour un résultat de cession de 457 K€.

Acquisition de minoritaires

Dans le cadre de son effort pour le développement du réseau ADA, le groupe peut être amené à acquérir auprès des minoritaires, une partie, voire même la totalité de leur participation dans des filiales du groupe. L'acquisition d'intérêts minoritaire n'étant pas un regroupement d'entreprises (IFRS3), le référentiel actuellement en vigueur ne prescrit pas de traitement comptable spécifique pour ce type de transaction et elles sont donc traitées dans les comptes consolidés conformément à la norme IAS 8, selon la méthode « Parent entity extension » et peuvent entraîner la constatation d'un écart d'acquisition : il est le reflet des flux futurs de trésorerie attendus de la restructuration mise en oeuvre par ADA et rendue possible par la récupération à 100% du contrôle de ces entités.

Le montant des écarts d'acquisition constatés au cours de l'exercice dans le cadre de ces transactions s'élève à 87 K€.

5 – Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont gérées et suivies séparément selon la nature des services rendus, chaque segment représentant un domaine d'activité stratégique servant un type de clientèle différent. Ainsi, pour l'établissement de son « reporting » interne, ADA a défini deux segments d'activité : les services du franchiseur et la location courte durée pour lesquels le management de la société suit de façon distincte les performances et la rentabilité.

Le segment Services du franchiseur regroupe l'ensemble de l'activité liée aux franchisés. ADA a développé un réseau de franchisés qui sont en général des sociétés indépendantes (sauf quelques sociétés détenues à 52% par ADA et listées dans le périmètre de consolidation) et qui exploitent une ou plusieurs agences de location de véhicules sous la marque ADA. Ces franchisés louent les véhicules auprès d'ADA ou bien les acquièrent directement auprès des constructeurs aux conditions négociées par ADA. L'activité franchiseur génère ainsi pour ADA des redevances de franchise, des droits d'entrée, des revenus de locations, et des prestations diverses aux membres du réseau.

Le segment Location Courte Durée regroupe l'activité des succursales de location de véhicules au grand public, exploitées en propre par ADA. Les succursales sont, en général, des agences destinées à développer la notoriété de la marque ADA. Mais elles peuvent parfois provenir de sociétés en difficulté qui sont rachetées par ADA pour éviter de passer à la concurrence. Ces agences sont alors réorganisées afin de renouer avec la rentabilité. Les résultats des succursales sont suivis individuellement. L'activité des succursales génère des revenus de location de véhicules aux clients finaux (particuliers ou professionnels). L'essentiel de l'activité du groupe est réalisé en France.

La société a conservé la même segmentation opérationnelle que celle adoptée dans le cadre de IAS 14

Secteurs d'activité

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires, les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

	Services du franchiseur		Location courte durée		Éliminations		Consolidé	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
(en milliers d'euros)								
Produits des activités ordinaires								
Ventes à des clients externes	38 410	32 414	1 436	6 483			39 846	38 897
Ventes inter-secteurs	3 083	5 764			-3 083	-5 764	0	0
Total	41 493	38 178	1 436	6 483	-3 083	-5 764	39 846	38 897
Résultat								
Résultat opérationnel	2 584	3 074	-1 221	-2 528			1 363	546
Charges non affectées							0	0
QP de résultat des sociétés mises en équivalence							6	-7
Résultat des activités ordinaires							1 369	539
Coût de l'endettement financier net							-430	-670
Impôts sur les bénéfices							231	290
Résultat net de l'exercice							1 170	159
Actifs et passifs								
Actifs sectoriels	31 727	27 563	3 761	6 047	0		35 488	33 610
Titres mis en équivalence	10	-30	0	0			10	-30
Actifs non affectés							4 429	3 693
Total des actifs							39 927	37 273
Passifs sectoriels	13 962	9 807	894	2 945			14 856	12 752
Passifs non affectés							8 829	21 308
Total des passifs							23 685	34 060
Autres informations sectorielles								
Investissements :								
Immobilisations incorporelles	1 923	2 721	0	126			1 923	2 847
Immobilisations corporelles	4 334	5 733	100	544			4 434	6 277
Amortissements :								
Immobilisations incorporelles	755	646	0	133			755	779
Immobilisations corporelles	1 049	745	26	110			1 075	855
Pertes de valeur	-140		0	-142			-140	-142
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	97	93	58	222			155	315

6 – Produits et charges

Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2009	2008
Charges salariales	2 985	4 335
Charges sociales	1 267	1 726
Retraites	14	2
Charges liées aux paiements en actions note 20	11	60
Total des charges de personnel	4 277	6 124

Les charges salariales sont constituées des salaires et traitements, de la participation des salariés et d'indemnités transactionnelles.

L'effectif au 31 décembre s'établit comme suit :

	2009	2008
Cadres	29	34
Agents de maîtrise, employés, ouvriers	33	45
Total	62	79

L'effectif moyen de l'exercice est de 64 personnes. La baisse de l'effectif moyen, amorcée fin 2^{ème} semestre 2008, s'explique en grande partie par les mises en location gérance ou cessions de la quasi-totalité des succursales.

Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2009	2008
Gain/ Perte sur cession d'immobilisations incorporelles	209	437
Gain/perte sur cession d'immobilisations corporelles	111	129
Gain/perte sur cession d'immobilisations financières	34	147
Autres produits & frais de gestion	-160	-103
Amendes	-45	-59
Total des autres produits et charges opérationnels	149	551

Gain sur cession d'immobilisations incorporelles

L'exercice 2009 enregistre notamment des gains nets de cession d'agences pour 209 K€ contre 457 K€ en 2008.

Gain sur cession d'immobilisations corporelles

Ce montant correspond essentiellement aux cessions de véhicules

.Autres produits & frais de gestion:

En 2009, ce poste est constitué de charges diverses de gestion courante.

7 – Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2009	2008
Lignes de crédit et découverts bancaires	-208	-459
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-250	-367
Intérêts sur comptes courants et autres	-164	-552
Abandon de créance	164	552
Total des charges financières	-458	-826
Produits d'intérêts bancaires	0	0
Divers	28	156
Total des produits financiers	28	156
Coût de l'endettement net	-430	-670

8 – Impôts sur le résultat

Périmètre d'intégration fiscale

Le groupe d'intégration fiscale, dont ADA est la société mère est composé des sociétés suivantes :

- ADA
- EDA
- SAPN
- HOLIDAY BIKES
- LIMOGES LOCATION
- NEUILLY LOCATION
- ISSY LOCATION
- KEYVANNE
- ADABOX
- CANNADA
- DEFENSE LOCATION
- ST TROPEZ LOCATION

Preuve d'impôt

Le produit/charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 est principalement composée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Compte de résultat consolidé		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	0	0
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	0	0
Impôt différé		
Afférents à la naissance et au renversement des différences temporelles	231	290
Afférents à une diminution des taux d'impôt	0	0
Produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat consolidé	231	290

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du groupe est le suivant pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009:

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat de l'ensemble consolidé	1 170	159
Produit d'impôt	231	290
Résultat avant impôt	939	-131
IS (charge) au taux en vigueur de 33,33%	-313	44
Pertes de valeur	-47	-48
Charges non déductibles fiscalement	7	-41
Quote-part de résultat des sociétés MEE	3	-2
Utilisation d'impôts différés actifs non activés et autres différences temporelles	351	47
Activation de déficits fiscaux antérieurs non comptabilisé précédemment	230	290
Produit d'impôt effectivement constaté	231	290
Taux effectif d'impôt	-24.6%	221.4%

Impôt différé

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Bilan consolidé		Compte de Résultat consolidé	
	2009	2008	2009	2008
<i>Passifs d'impôt différé</i>	0	0		0
<i>Actifs d'impôt différé</i>				
Crédit-bail	84	144	-60	99
Retraites	25	20	5	1
Déficits reportables sur bénéficiaires fiscaux futurs	1 091	805	286	190
	1 200	969		
Produit d'impôt différé			231	290

L'impôt attendu est le cumul du produit, du résultat net avant impôts et du taux normatif d'imposition propre au pays. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat net consolidé avant impôt des activités poursuivis.

Les déficits fiscaux reportables non utilisés s'élèvent à 8 297 K€ au 31 décembre 2009 et 8 778K€ au 31 décembre 2008. Ils représentent une économie future d'impôts de 2 766 K€ au taux actuel.

La nouvelle contribution territoriale (CET) introduite par la loi de finances 2010 réformant la taxe professionnelle, n'a pas eu d'incidence dans les comptes 2009 dans la mesure où le groupe a décidé de la qualifier de charge opérationnelle.

9 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets dilutifs des options de souscriptions pour lesquelles la valeur d'achat tel qu'indiqué au point 2.18.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

Résultat par action

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 110	533
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	2 922 633	1 669 442
Effets dilutifs sur options de souscription d'actions	0	0
Effets dilutifs sur attribution actions gratuites	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	2 922 633	1 663 442

Résultat par action 0,38 0,26
 Résultat dilué par action0,38..... 0,26

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives.

L'effet, dilutif est non significatif en 2008 et 2009.

10 – Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles est donnée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Marques licences	Droit au bail	Total	
			2009	2008
Mouvements sur 2009				
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 702	220	2 922	2 888
Acquisitions	988	10	998	1 174
Autres mouvements	-28	30	2	-20
Cessions	-13	-33	-46	-341
Dotations aux amortissements	-615	0	-615	-779
Valeur nette comptable au 31 décembre	3 034	227	3 261	2 922
État des immobilisations incorporelles au 31/12/08				
Coût (valeur comptable brute)	5 981	220	6 201	
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 279	0	-3 279	
Valeur nette comptable	2 702	220	2 922	
État des immobilisations incorporelles au 31/12/09				
Coût (valeur comptable brute)	6 929	227	7 156	6 201
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 895	0	-3 895	-3 279
Valeur nette comptable	3 034	227	3 261	2 922

L'augmentation des acquisitions de la période est essentiellement liée à l'acquisition de développements complémentaires du système d'information de la gestion de la flotte qui ont fait l'objet de deux lease-backs. L'augmentation du poste Droit au bail est liée aux divers droits d'entrée versés lors de la création de nouvelles agences.

Le droit au bail est un actif identifiable, cessible ayant une durée de vie indéterminée et ne fait l'objet d'aucun amortissement, mais fait l'objet de tests de dépréciation au sein du segment franchise, auquel il est affecté.

11 – Écarts d'acquisition

L'évolution des écarts d'acquisition est donnée dans le tableau suivant:

(en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition réseau ADA	Écarts d'acquisition sur achat isolé d'agence	Total	
			2009	2008
Mouvements sur 2008				
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 967	3 882	6 849	5 634
Acquisitions	87	838	925	2 041
Autres mouvements	0		0	-255
Cessions	0	-229	-229	-429
Pertes de valeur	0	-140	-140	-142
Valeur nette comptable au 31 décembre	3 054	4 351	7 405	6 849
État des écarts d'acquisition au 31/12/08				
Coût (valeur comptable brute)	6 150	4 114	10 264	
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183	-232	-3 415	
Valeur nette comptable	2 967	3 882	6 849	
État des écarts d'acquisition au 31/12/09				
Coût (valeur comptable brute)	6 237	4 709	10 946	10 264
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183	-358	-3 541	-3 415
Valeur nette comptable	3 054	4 351	7 405	6 849

L'augmentation correspond à l'acquisition au cours de l'exercice 2009 des agences Marseille Saint Charles, Marseille Madrague, Brie-Compte-Robert, Montbelliard, Viry Chatillon, Salon de Provence, Versailles, Saint-Michel sur Orge, Paris 19, Castelsarrasin. La diminution est due à la sortie des agences de Nancy, Antibes, Versailles, St Michel sur Orge.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, et selon leur nature, ils font l'objet de tests de perte de valeur.

Les écarts d'acquisition, représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, ont été alloués à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) correspondant au segment Franchise dans son ensemble.

Les écarts d'acquisition seront dépréciés si la valeur recouvrable du segment Franchise devient inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT. La valeur recouvrable de la Franchise a été calculée à partir des prévisions des flux de trésorerie actualisés sur 15 ans au taux de 8% tenant compte du coût de financement et du risque du secteur. Les flux sont estimables sur 3 ans. On considère ensuite qu'ils sont stables jusqu'à la quinzième année.

Les écarts d'acquisition relatifs au rachat d'agences, sont rattachés chacun à une unité génératrice de trésorerie. Ils font l'objet d'un test de dépréciation individuel, à partir de la valeur recouvrable calculée sur la valeur de réalisation. Elle est obtenue d'après un multiple du chiffre d'affaires généré par l'agence, net des frais de cession, et qui selon le marché peut varier de 3 à 5 mois de chiffre d'affaires, en fonction de la localisation de l'agence notamment.

Au 31/12/09, une dépréciation a été constatée pour les agences d'Issy et de Neuilly afin de tenir compte de leur future valeur recouvrable pour un montant de 140 K€.

12 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Véhicules	Construction	Autres Immobilisation	Total	
				2009	2008
Mouvements sur 2009					
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 585	0	924	3 509	2 810
Acquisitions	3 853	0	581	4 434	6 277
Mouvements de périmètre	0	0	0	0	-10
Cessions	-2 756	0	-200	-2 956	-4 713
Dotations aux amortissements	-869	0	-206	-1 075	-855
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 813	0	1 099	3 912	3 509
État des Immobilisations corporelles au 31/12/08					
Coût (valeur comptable brute)	3 030	169	2 347	5 546	
Amortissements et dépréciations cumulées	-445	-169	- 1 423	-2 037	
Valeur nette comptable	2 585	0	924	3 509	
État des Immobilisations corporelles au 31/12/09					
Coût (valeur comptable brute)	3 844	0	2 696	6 540	5 546
Amortissements et dépréciations cumulées	-1 031	0	-1 597	-2 628	-2 037
Valeur nette comptable	2 813	0	1 099	3 912	3 509

La variation des acquisitions des immobilisations corporelles est principalement liée à la politique de gestion du parc d'EDA.

13 – Titres mis en équivalence

La liquidation de la société Epifani Location (consolidée par mise en équivalence) a été clôturée le 28 avril 2009. L'impact de sa sortie est un produit de 34 k€. Les titres mis en équivalence ne correspondent donc plus qu'à la détention du groupe dans la société Béziers Location (20%).

En milliers d'euros	Béziers location	Total
Pourcentage de détention au 31/12/09	20%	
Valeur des titres mis en équivalence	10	10
QP dans le résultat	6	6

14 – Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Prêts au personnel et autres prêts	181			-44	137
Dépôts et cautionnements	346		55	-99	302
Divers	0		15	0	15
Total	527	0	70	-143	454

15 – Créances clients

Les créances ne portent pas d'intérêts et sont en général payables entre 45 et 60 jours.

Les créances clients nettes s'élèvent à 10 176 K€ (après constatation d'une provision de 5 561 K€ contre 4 226 K€ en 2008), ces créances ont une échéance à moins de 1 an.

Balance âgée Clients au 31/12/09 :

Total au 31/12/2009	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
10 176	4 613	1 533	848	3 182

Total au 31/12/2008	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
9 317	5 351	888	804	2 274

16 – Autres créances et actifs d'impôts courants

(en milliers d'euros)	2009	2008
Créances fiscales et sociales	3 734	2 245
Créances vis-à-vis des constructeurs	2 390	4 614
Débiteurs divers	3 084	2 543
Sous-Total	9 208	9 402
Actifs d'impôts courants	0	0
Total	9 208	9 402

Balance âgée des créances vis-à-vis des constructeurs au 31/12/2009 :

Total au 31/12/2009	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 390	2 198	192		

Total au 31/12/2008	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
4 614	3 724	890		

Les débiteurs divers correspondent principalement à

- des paiements attendu d'assurances suite à des sinistres pour 1 074 K€,
- des comptes courants et divers pour 34 K€,
- des produits à recevoir suite aux ventes de fonds pour 1 154 K€ assortis d'un échéancier de paiement et non échus pour la majorité
- de divers pour 822 K€

Balance âgée des débiteurs divers :

Total au 31/12/2009	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
3 084	620	259	105	2 100

Total au 31/12/2008	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 543	965	167	1 321	

17 – Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent notamment à des loyers immobiliers et à des loyers à venir sur les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par le constructeur.

Ce poste comprend également la quote-part d'écotaxe rattachée aux coûts de détention à venir des véhicules.

Les bonus sur acquisitions de véhicules sont traités comme des subventions selon IAS 20 et sont donc étalés sur la durée de détention de ces véhicules.

Le poste « produits constatés d'avance » correspond à la quote-part des bonus restant à étaler et à certains frais de remise en état facturés d'avance.

18 – Trésorerie nette

La trésorerie nette se compose des éléments suivants:

(en milliers d'euros)	2009	2008
Comptes bancaires débiteurs	3 229	2 636
Comptes bancaires créditeurs	-2 593	-3 725
Trésorerie nette	636	-1 089

19 – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/08	2 535	331	2 866	-384	2 482
Distribution de réserves aux minoritaires					
Augmentation de capital	2	-2			
Résultat 2008		439	439	-280	159
Réserves stocks options		60	60	0	60
Variation de périmètre		-4	-4	516	512
Capitaux propres au 31/12/08	2 537	824	3 361	-148	3 213
Augmentation de capital	1 906	9 859	11 765		11 765
Résultat 2009		1 110	1 110	60	1 170
Réserves stocks-options		11	11		11
Acquisitions et cession d'intérêts minoritaires				88	88
Capitaux propres au 31/12/09	4 443	11 804	16 247	0	16 247

ADA a procédé en octobre 2009 à une augmentation de capital de 11 895 K€ euros avec maintien du droit préférentiel de souscription.

1 252 137 actions nouvelles au prix unitaire de 9,5 euros (soit un nominal de 1,52 euros et une prime d'émission de 7,98 euros), ont été émises.

Le prix de souscription fixé correspond à une décote de 15,85% par rapport au cours de clôture de l'action ADA au 31 août 2009.

Le produit brut de l'émission s'élève à 11 895 K€, dont 9 992 K€ de prime d'émission. Les frais associés (132 K€) ont été imputés sur la prime d'émission.

La société mère a souscrit à l'augmentation de capital de la société ADA, par compensation de son compte courant à hauteur de 8 942 K€ et le solde a été affecté à la réduction de l'endettement à court terme.

Au cours de l'exercice, la société a également augmenté son capital de 1 602,08 euros suite à l'arrivée à échéance en novembre 2009 de l'attribution de la deuxième tranche d'actions gratuites octroyée aux salariés en 2007. Le nombre d'actions émises s'élève à 1 054 actions. Cette augmentation de capital s'est effectuée par imputation des réserves.

Le capital social est fixé à 4 442 402,16 euros divisé en 2 922 633 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune. Il est entièrement libéré. Sur ces 2 922 633 actions, 1 204 665 actions ont un droit de vote double.

En 2009 aucun dividende n'a été distribué.

Le groupe contrôle le capital de façon à maintenir les capitaux propres à un niveau permettant d'assurer le bon déroulement des activités, le financement de ses investissements dans des conditions optimales et la création de valeur pour ses actionnaires.

La quote-part de pertes de l'année et des pertes antérieures revenant aux minoritaires dans les sociétés intégrées globalement est incluse dans les comptes consolidés part du groupe, sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Au 31 décembre 2009, toutes les pertes revenant aux minoritaires sont incluses dans les comptes consolidés part du groupe.

L'impact négatif constaté sur la part du groupe en 2009 correspond à la prise en charge en 2009 par le groupe d'une perte allouée à un minoritaire lors des exercices précédents.

État des produits et des charges comptabilisés

En 2009, la société a imputé sur sa prime d'émission les frais liés à l'augmentation de capital d'un montant de 132K€. En dehors de ces frais, la société n'a pas comptabilisé de produits ou de charge directement en capitaux propres et aucun changement de méthode ou correction d'erreur n'ont impacté les comptes en 2008 ou en 2009. Présenter un état des produits et des charges comptabilisés reviendrait donc à présenter les éléments du compte de résultat.

Réserves Stocks Options

En date du 14 juin 2001, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux ou des membres du personnel du groupe, des options donnant droit à l'achat d'actions, acquises préalablement à l'attribution, et/ou à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un montant maximum de 105 316 actions d'une valeur unitaire de 1,52 euros, soit dans la limite de 7,5% du capital, chaque bénéficiaire ne pouvant devenir titulaire de plus de 21 063 actions, soit 1,5% du capital.

L'Assemblée Générale fixe à dix ans, à compter de leur attribution, le délai de validité pendant lequel les options pourront être exercées. Le Conseil fixe les conditions d'attribution liées aux stock-options, notamment le prix d'exercice, selon certaines modalités imposées par l'Assemblée.

Suite à l'augmentation de capital du 16 octobre 2009, et afin de maintenir les droits des titulaires des stocks-options et d'actions gratuites, le prix d'exercice et le nombre d'action sous options ont, le cas échéant, été ajustés.

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
18/11/1999	2 943	47,86€
27/04/2000	22 073	39,71€
26/01/2001	4 257	de 42,79€ à 28, 59€
15/11/2002	1 686	22,09€
28/09/2005	25 280	10, 92€
07/11/2006	20 228	13,55€
TOTAL	76 467	

Plan de stock options

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. A ce jour, seuls les plans émis le 15 novembre 2002, le 28 septembre 2005 et le 7 novembre 2006 entrent dans le champ de première application de la norme et sont évalués à la juste valeur. A la date d'attribution :

- *Plan du 15 novembre 2002*

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 € ;
2. Prix d'exercice : de 22,33 €, ajusté à 22,09 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

- Plan du 28 septembre 2005

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 € ;
2. Prix d'exercice : de 11,04 €, ajusté à 10,92 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

-Plan du 7 novembre 2006

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 € ;
2. Prix de l'exercice : de 13,69 €, ajusté à 13,55 € le 16/10/2009 ;
3. Taux d'intérêt annuel 3,20 % ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réuni le 22 Mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société Ada au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006.

Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires.

La juste valeur de chacune des actions gratuites attribuées lors de la première tranche du 28 septembre 2006 ressortait à 13,803 € selon les données suivantes :

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription

La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

- 1- cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
- 2- Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
- 3- Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Le coût correspondant à la juste valeur est étalé dans le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La charge cumulée au 31 décembre 2009 depuis l'attribution des options et actions gratuites s'élève à 214 K€ sans impact sur les capitaux propres totaux puisque la réserve de stocks options est créditée en contrepartie de la charge constatée au compte de résultat.

20 – Provisions

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de la période est donnée dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Mouvement de périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises non utilisées	31/12/2009
Provisions pour risques et litiges	171		81	15		237
Provisions pour impôts	0		10			10
Provision Indemnité départ en retraite	60		14			74
Provisions non courantes	231	0	105	15	0	321
Provisions Courantes	84	0	50	84		50
Totaux	315	0	155	99	0	371

Les provisions risques et litiges se composent principalement d'une provision risque sur titres de participation non consolidés de 126 K€. La provision pour risque sur titres de participation porte sur la participation belge non consolidée Belgium Rent, mise en liquidation depuis de nombreuses années. La dotation de cette provision, constatée par le compte de résultat à l'époque, a été déterminée de façon à couvrir le risque sur cette entité à hauteur de sa situation nette négative. Le solde des provisions pour risques et litiges au 31/12/2009 correspond à des contentieux.

Les provisions courantes correspondent essentiellement à une provision pour frais de remise en état contractuellement dus en fin de période de location des véhicules pour 50 K€.

21 – Emprunts et dettes financières

La composition des engagements à court terme et long terme du groupe est donnée ci-après :

	2009	2008
Dettes financières à long terme de crédit-bail	1 114	1 607
Dettes financières à long terme auprès des établissements financiers	0	0
Dettes financières à long terme	1 114	1 607
Dettes financières à court terme de crédit-bail	612	516
Dettes financières à court terme sur lignes de crédit	3 932	5 188
Soldes créditeurs bancaires	2 593	3 725
Dettes financières à court terme	7 137	9 429
Total des emprunts et dettes financières	8 251	11 036

Dettes financières liées aux contrats de Crédit-bail

Au cours de la période, la société ADA a souscrit un nouveau contrat de location qui est venu se rajouter aux contrats existants. La dette financière liée à ces contrats est la suivante :

Contrat	Date de signature	Durée	Dette brute initiale	Montant en dette au 31 décembre 2009	Somme des paiements minimaux résiduels	Echeance
Contrat 2008	1er janvier 2008	54 mois	2 579	1 607	1 898	30 juin 2012
Contrat 2009	1er juillet 2009	51 mois	132	119	142	30 septembre 2013

La valeur nette comptable totale est de 1 726 K€. Au cours de l'exercice, la société a remboursé la somme de 529 K€.

Dettes financières sur lignes de crédit

Les dettes financières sur lignes de crédit correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules, qui prennent la forme soit d'acquisitions fermes, soit d'acquisitions avec engagement de rachat par les constructeurs de ces mêmes véhicules. Dans ce dernier cas, la contrepartie de ces dettes financières correspond d'une part, à une créance à hauteur de l'engagement de rachat, et d'autre part, à des charges de loyers à étaler sur la durée de détention des véhicules (cf. notes 16 et 17).

Le montant des lignes de crédit disponible, non utilisé au 31/12/09 s'élève à 11 180 K€

Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financiers.

22 – Dettes fournisseurs et autres passifs courants

(en milliers d'euros)	2009	2008
Dettes fiscales et sociales	3 991	3 175
Dettes vis-à-vis des constructeurs	202	3
Comptes courants créditeurs	566	10 274
Avoirs à émettre	123	101
Dettes diverses	349	6
Total des autres passifs courants	5 231	13 559
Dettes fournisseurs	9 357	8 400
Total	14 588	21 959

L'ensemble des dettes n'a pas porté intérêts.

Les dettes fournisseurs sont généralement payables à 30 jours fin de mois.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs entrent dans le cadre des détentions de véhicules avec engagement de rachat et sont généralement payables à 60 jours.

Le compte courant sans échéance vis-à-vis de la société mère a été classé en autres passifs courants. Son importante diminution s'explique par l'opération d'augmentation de capital de la société ADA, au cours de laquelle la société mère a souscrit par compensation de son compte courant à hauteur de 9 693 K€.

23 – Autres engagements

Les engagements ci dessous correspondent à l'exhaustivité des engagements connus à ce jour.

Engagements sur locations de véhicules

	Total	A moins de 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Engagements donnés :					
Créances mobilisées envers la banque	64		64		
Paiements sur contrats de location simple envers les établissements financiers	12 181	7 574	2 825	1 782	
Engagements reçus :					
Paiements sur contrats de location simple de la part des franchisés	13 131	7 584	3 302	2 245	

Une partie de la flotte fait l'objet de contrat en location simple dans le cadre de montage structuré tripartite entre le groupe ADA, les constructeurs et les établissements financiers. Le Groupe ADA s'est engagé durant l'exploitation des véhicules à payer le loyer aux établissements financiers, il s'est engagé aussi à restituer le véhicule au constructeur.

Les engagements annuels se présentent de la sorte :

Engagement sur les contrats de locations simples de bureaux et d'équipements

Le groupe a conclu des contrats de locations sur les locaux occupés (bureaux, agences...) et sur des équipements et matériels de bureau. Ces locations ont initialement une durée de 3 à 9 ans avec une option de renouvellement à l'échéance ou tacite reconduction. Les loyers sont, en règle générale, révisés chaque année pour tenir compte des conditions de marché. Aucun de ces contrats ne comprend d'option d'achat. Les principales caractéristiques de ces contrats se présentent de la sorte :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Échéancier des loyers minimum futurs à payer		
Loyers à moins d'un an	1 728	2 019
Loyers compris entre un et cinq ans	2 819	2 196
Loyers à plus de cinq ans	682	969
Total	5 229	5 184

Engagement sur les contrats de location financement du logiciel d'exploitation

Au 31/12/09, ces engagements de location financement de ADA comprennent le contrat de location souscrit le 1^{er} janvier 2008, à échéance 30 juin 2012 et celui souscrit le 1^{er} juillet 2009, à échéance septembre 2013.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

Caractéristiques	Contrat de location 1 ^{er} janvier 2008	Contrat de location 1 ^{er} juillet 2009
Taux d'actualisation	12,6%	9,45%
Loyers à moins d'un an		
Actualisés	705 K€	36 K€
En euros constant	759 K€	38 K€
Loyers à plus d'un an		
Actualisés	902 K€	83 K€
En euros constant	1 139 K€	104 K€
Valeur initiale de la dette	2 579 K€	132 K€
Valeur nette au 31/12/09	1 607 K€	119 K€

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

Cautions bancaires

Les cautions bancaires reçues par ADA groupe sont listées dans le tableau suivant:

Donneur	Bénéficiaire	Tiers	Motif	Expire au	Montant (K€)
CL	SNCF	ADA	Concession de locaux	indéterminé	75
CDN	CCI MARSEILLE	EDA	Cautions redevances aéroports	31/01/2009	44
CL	TOTAL	EDA	Cautions	indéterminé	4
SG	TOTAL France	SAPN	Cautions de bonne fin	indéterminé	7
SG	TOTAL RAFFINAGE	SAPN	Cautions de bonne fin	indéterminé	5
BNP	EFFIA	ADA	Cautions Parking Gare	31/05/2009	23
CL	Trésorerie Paris 18	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13
BNP	Trésorerie Clichy	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13

Montants des honoraires des commissaires aux comptes

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'autorité des marchés financiers, les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 159 K€

AUDIT	A C E				ERNST & YOUNG				AUTRES				
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés													
- Emetteur	33	33	54%	62%	80	80	100%	100%					
- Filiales intégrées globalement	20	20	33%	38%					3	3	100%	100%	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes													
- Emetteur	8				15								
- Filiales intégrées globalement													
Sous-Total	61	53	100%	100%	95	80	100%	100%	3	3	100%	100%	
Autre prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement													
- juridique, fiscal, social													
- Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)													
Sous-Total													
TOTAL	61	53	100%	100%	95	80	100%	100%	3	3	100%	100%	

24 – Informations relatives aux parties liées

L'actionnaire principal du groupe est G7 Entreprises, l'ultime société mère du groupe est la SAS Copag. Le groupe entretient des relations avec ses sociétés mises en équivalences, avec des filiales du groupe G7 et avec son Conseil d'Administration.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice.

(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Entités qui contrôlent directement ou indirectement ADA					
Copag	2008	33	290	7	87
	2009	31	299	6	89
G7 ENTREPRISES	2008	552	845		10 624
	2009	164	500		903
Entités qui ont un manager clé en commun avec ADA					
Nep Services	2008		82		
	2009		84		
Assistance et Conseil	2008	14	174	1	202
	2009	7	162	0	190
Pragmatik	2008	40	404	9	215
	2009	16	453	9	200
Homebox	2008	94	1	10	0
	2009	94	7	2	2
Homebox Cannes	2008	0			0
	2009	0			0
Sérénis	2008	3	151	0	22
	2009	0	115		2
Mgf	2008	72	0	1	0
	2009	0	3	0	0
Mgf Logistique Nord	2008	80			
	2009	117	0	6	
Allo Taxi	2008	64	2	4	0
	2009	91	15	88	20
G Immo + II	2008	5	1	2	
Box Rent	2009		22	39	
Foncière G	2009	7	0	1	
MGF sud ouest	2009	28		1	
MGF IDF	2009	18	66	3	40
MGF TMS	2009		11		9
MGF Provence	2009	58	1		
MGF Rhone-Alpes	2009	55		2	
SNGT	2008	61			
	2009	14		6	7

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Aucune provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées n'a été enregistrée.

Les conventions avec les entreprises liées sont les suivantes :

- Honoraires d'animation groupe avec la société Copag
- Honoraires de mise à disposition de personnel par Assistance et Conseil,
- Bail commercial consenti par la société G7 Entreprises, et avance en compte courant,
- Convention d'assistance administrative et financière par la société Nep Services,
- Facturation de l'utilisation du logiciel infogreffe par Assistance et Conseil,
- Facturation des mises à disposition des véhicules, des redevances de royalties avec les sociétés mises en équivalence,
- Cession à G Immo + II de la participation dans Box Rent (ex Adabox)
- Facturation du contrat de sous-traitance de la Centrale de Réservation par Sérénis,
- Prestation de traitement des archives pour Novarchive.
- Mise à disposition de personnel avec Allo Taxi
- Abandon de créance G7 Entreprises

Il n'y a pas de rémunération allouée au titre de l'exercice aux membres clefs du management du groupe, des organes de direction et de surveillance.

Il n'y a pas d'avantage de retraite particulier lié à la fonction.

Les options de souscriptions d'actions accordées aux membres des organes de direction sont au nombre de 64 209 au 31 décembre 2009 contre 41 691 options de souscriptions au 31 décembre 2008. Le montant enregistré en charge de l'exercice s'élève à 5 K€ en 2009, contre 60 K€ en 2008.

25 – Objectifs et politiques de gestion des risques

25.1. Risques de marché, taux, change, crédit

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

- Risque de taux d'intérêt :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2009 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent principalement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période. A ce jour ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

La société ne se couvre pas sur le risque de taux d'intérêt. Cependant, une augmentation de 0,25 % du taux d'intérêt sur les tirages de lignes de spot entraînerait une charge financière complémentaire de 16 K€ en base annuelle.

- Risque de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

- Risque sur actions :

Au 31 Décembre 2009, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

Il n'existe pas au 31/12/2009 d'investissement en actions (placements ou participations). Ces risques sont très faibles dans la mesure où les placements occasionnels portent généralement sur des actifs monétaires à très court terme.

- Risque de crédit:

	2009	2008
Créances clients	10 176	9 317
Créances sur les constructeurs	2 390	4 614
Autres	6 818	5 315
Exposition maximum au risque de crédit	19 384	19 246

Le chiffre d'affaires total des locations de véhicules réalisé par les succursales représentent 4% du chiffre d'affaires consolidé, le client le plus important représentant moins de 1% de ce chiffre d'affaires locations par les succursales.

Les services du franchiseur représentent 96% du chiffre d'affaires total. Un comité interne d'analyse et de surveillance des risques notamment les risques d'impayés des franchisés a été mis en place. Des mesures particulières de prévention de ces risques spécifiques ont été prises au début de l'exercice 2005 afin d'en minorer le coût (assurances spécifiques, garanties personnelles).

Concernant les franchisés, le plus important d'entre eux, en termes de chiffres d'affaires, représente au maximum 3 % du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Tableau de passage des dépréciations

	Provision au 01/01/09	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2009
Créances clients	4 226		4 261	2 926	5 561
Débiteurs divers	1 583		16	144	1 455
Total provisions	5 809		4 277	3 070	7 016

Les provisions sur débiteurs divers sont essentiellement constituées de provision sur compte courant d'entités non consolidées, pour 1 427 K€

- *Risque de liquidité:*

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de six mois. L'échéancier ci-dessous indique la maturité des dettes sur des intervalles de 6 mois car la majorité des engagements (constructeurs, tirages de lignes SPOT) le sont sur cette durée.

		Echéance non définie	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2009	2008
Dettes constructeurs	Note 22		202			202	3
Dettes fournisseurs	Note 22		9 357			9 357	8 400
C/C G7 Entreprises	Note 22	566				566	10258
Dettes diverses	Note 22		472			472	123
Dettes financières Ets Crédit	Note 21		3 932			3 932	5 188
Découvert	Note 21		2 593			2 593	3 725
Autres dettes (C bail)	Note 21		306	306	1 114	1 726	2 122
Total des échéances		566	16 862	306	1 114	18 848	29 819

Le tableau récapitule les échéances des dettes financières et courantes, hors charges sociales et fiscales, détaillées respectivement en note 21 et 22.

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du groupe G7 Entreprises à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an.

Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

L'échéancier n'intègre pas les engagements fermes de locations mais l'information est donnée en note 23.

25.2. Risques juridiques

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

26 – Evènements importants postérieurs à la clôture

Néant

I.3 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Ada, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Principes comptables et modalités de consolidation » des notes annexes aux comptes consolidés qui mentionne l'application de nouvelles normes et interprétations à compter du 1^{er} janvier 2009.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie relative à la reconnaissance des revenus précisée en note 2.14 de l'annexe et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Estimations comptables

Comme exposé dans la note 3 de l'annexe « Principales sources d'incertitude relatives aux estimations », la direction de votre société est conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations comptables, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisitions (notes 2-3, 2-4, 3 et 11) et des créances clients (notes 2-7, 3 et 15) et l'évaluation de la capacité du groupe à utiliser ses pertes fiscales reportables (notes 2-9, et 8).

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier le caractère approprié des méthodes appliquées ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

A. AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE
Arnaud Dieumegard

ERNST & YOUNG et Autres
Bruno Gérard

I.4 - COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009 DE LA SOCIETE ADA

I – Bilan au 31 décembre 2009 (En euros)

ACTIF	2009			2008
	Brut	Amort / Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 953 032	1 527 090	425 942	178 043
Immobilisations corporelles	1 327 564	1 118 502	209 062	181 051
Participations	41 398 112	19 513 897	21 884 215	22 759 736
Prêts	21 707		21 707	25 457
Autres immobilisations financières	66 522		66 522	91 518
TOTAL (I)	44 766 937	22 159 489	22 607 448	23 235 805
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnement	48 852	3 311	45 541	113 877
Avances, acomptes versés sur commandes	27 035		27 035	11 586
Clients et comptes rattachés: hors groupe	3 667 997	1 045 336	2 622 661	2 873 711
Clients et comptes rattachés: groupe	2 406 514	0	2 406 514	2 602 808
Autres créances: hors groupe	1 561 473	0	1 561 473	704 838
Autres créances: groupe	9 349 175	799 040	8 550 135	6 608 175
Valeurs mobilières de placement	0		0	0
Disponibilités	2 408 887		2 408 887	1 427 076
Charges constatées d'avance	425 733		425 733	345 998
TOTAL (II)	19 895 666	1 847 687	18 047 979	14 688 069
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0		0	
TOTAL GENERAL (I à III)	64 662 603	24 007 176	40 655 427	37 923 874

PASSIF avant répartition	2009	2008
Capital social	4 442 402	2 537 552
Prime de fusion	17 853 697	7 995 597
Réserve légale	213 442	213 441
Réserves réglementées	6 538	6 538
Report a nouveau	-6 710 507	-7 145 714
Résultat de l'exercice	983 925	435 208
TOTAL (I)	16 789 497	4 042 622
Provisions pour risques	0	6 221
Provisions pour charges	214 443	214 443
TOTAL (II)	214 443	220 664
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	3 928 198	3 296 408
Emprunts et dettes financières: hors groupe	0	0
Emprunts et dettes financières: groupe		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés: hors groupe	1 524 092	1 731 232
Dettes fournisseurs et comptes rattachés: groupe	984 378	840 367
Dettes fiscales et sociales	2 739 111	1 923 793
Autres dettes: hors groupe	0	28 994
Autres dettes: groupe	14 451 131	25 831 623
Produits constatés d'avance	24 577	8 171
TOTAL (III)	23 651 487	33 660 588
TOTAL GENERAL (I à III)	40 655 427	37 923 874

(1) Dont concours bancaires courants
et soldes bancaires créditeurs

1 478 885

1 629 987

II – Compte de résultat (En euros)

	2009	2008
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	18 143 996	14 317 748
Subvention d'exploitation	0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	79 035	1 548 802
Autres produits	148 234	4 945
Total des produits d'exploitation (I)	18 371 265	15 871 496
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	75 059	125 266
Variation de stocks (matières et approvisionnements)	65 712	64 019
Autres achats et charges externes (1)	13 685 616	10 268 990
Impôts, taxes et versements assimilés	232 966	213 835
Salaires et traitements	1 729 717	1 924 765
Charges sociales	804 049	897 864
Dotations d'exploitation sur immobilisations		
- Dotations aux amortissements	177 897	184 457
Dotations d'exploitation sur actif circulant		
- Dotations aux provisions	388 422	673 935
Dotations d'exploitation pour risques et charges		0
Autres charges	83 774	21 989
Total des charges d'exploitation (II)	17 243 212	14 375 120
Résultat d'exploitation (I-II)	1 128 053	1 496 376
Produits financiers		
Produits financiers de participations	1 168 914	1 345 545
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	95 778	1 065 056
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Reprise sur provisions et transferts de charges		0
Total des produits financiers (III)	1 264 692	2 410 601
Charges financières		
Dotations financières aux provisions	890 766	2 901 000
Intérêts et charges assimilées	1 050 020	2 213 324
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	1 940 786	5 114 324
Résultat financier (III-IV)	-676 094	-2 703 723
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	451 959	-1 207 347
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	166 155	600 315
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	592 731
Reprises sur provisions		0
Total des produits exceptionnels (V)	166 155	1 193 045
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 269	218 136
Charges exceptionnelles sur opération en capital	1 890	592 203
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VI)	19 159	810 339
Résultat exceptionnel (V-VI)	146 996	382 706
Impôt sur les bénéfices (VII)	-384 970	- 1 259 849
Total des produits (I+III+V)	19 802 113	19 475 142
Total des charges (II+IV+VI+VII)	18 818 187	19 039 934
Bénéfice ou perte (total produits - total charges)	983 925	435 208

III - Annexe aux comptes annuels

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009 est de 40 655 427 euros, et le compte de résultat dégage un résultat bénéficiaire de 983 925 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration. Les valeurs dans les tableaux sont exprimées en Euros.

1. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES ET FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 - Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels édictés par le règlement CRC n°99-03 du 29 avril 1999.

1.2 - Modes et méthodes d'évaluation comptables appliqués

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, abstraction faite de toute charge financière).

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue et selon le mode linéaire.

Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériels de bureau et mobilier	5 à 10 ans
Brevets	10 ans
Logiciels	1 à 3 ans

Participations et autres titres immobilisés

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Les autres immobilisations financières sont inscrites à la valeur nominale.

Les cessions sont évaluées d'après un prix de revient. Le calcul de la plus-value ou de la moins values est basé sur la valeur comptable des titres cédés.

Le cas échéant une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres.

La valeur d'inventaire est déterminée de façon autonome par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent et complété le cas échéant d'une estimation de la valeur du fonds de commerce.

Stocks

Ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Ils correspondent à des articles publicitaires destinés au réseau et différentes fournitures administratives.

Créances clients et les comptes rattachés

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Elles peuvent être dépréciées pour tenir compte du risque de non recouvrement selon la méthode suivante :

25% créances supérieures à 6 mois
50% créances supérieures à 12 mois
100% créances supérieures à 18 mois

Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives.

Disponibilités

Il existe avec les filiales de ADA une convention de centralisation automatisée de trésorerie avec la BNP pour une durée indéterminée signée le 20 septembre 1999.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

Une provision est enregistrée lorsque ADA a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut être réalisée avec une précision suffisante, résultant d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

Emprunts et dettes financières

La société ADA a souscrit en 2009 une nouvelle ligne de crédit d'un montant de 3 000 000 €, crédit utilisable par tirage d'une durée 1,2,3 ou 6 mois qui complète la ligne de crédit de 3 000 000 euros souscrite en 2008.

Chiffre d'affaires

Les redevances sont facturées mensuellement sur la base du contrat de franchise.

Les droits d'entrée sont perçus à la signature du protocole et du contrat de franchise

La reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux prestations du franchiseur se fait au moment de la réalisation des prestations.

1.3 - Comparabilité des comptes

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 sont comparables aux comptes 2008.

1.4 - Faits caractéristiques de l'exercice

La société ADA a renforcé son réseau d'agence, (15 agences supplémentaires en 2009), ce qui porte le nombre d'agences à 482, elle a aussi développée l'activité.

La société développe de nouvelles offres comme la location du véhicule à l'heure, la location longue durée de scooters et la location de box de stockage.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 592 270	370 626	9 863	1 953 032
Immobilisations corporelles	1 234 519	93 044	0	1 327 563
Immobilisations financières	41 501 731	31 188	46 578	41 486 341
Total	44 328 520	494 858	56 441	44 766 936

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de concession et brevet pour 890 498 € de droits d'exclusivité pour 108 624 €, de divers pour 75 583 €, de logiciels pour 859 327 €.

Les immobilisations corporelles correspondent à des agencements pour 1 053 962 €, du mobilier et matériel de bureau pour un montant de 273 602 €.

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux participations dont le détail est donné dans le tableau des filiales et participations.

2.2 – Amortissements et provisions

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 414 227	112 863	0	1 527 090
Immobilisations corporelles	1 053 468	65 034	0	1 118 502
Total	2 467 695	177 897	0	2 645 592

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations financières	18 625 021	890 766	1 890	19 513 897
Comptes clients	929 175	184 205	68 042	1 045 338
Autres actifs	598 132	200 908	0	799 040
Provision sur stock	687	3 311	687	3 311
Total	20 153 015	1 279 190	70 619	21 361 586

La société ADA a constituée une provision sur le compte courant de sa filiale Issy Location pour 200 908 €, elle a également constituée une provision sur les titres SAPN pour un montant de 890 766 €, et repris la provision sur les titres de Epifanie de 1 890 €.

2.3 - Stock

Au 31 décembre 2009, le stock des objets publicitaires s'élève à 45 540 €, et la consommation de l'année est de 65 712 €.

2.4 - Etat des créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
créances rattachées à des participations	0		
Prêts	21 707	500	21 207
Autres immobilisations financières	66 523		66 523
Actif circulant			
Clients et comptes rattachés	6 074 511	6 074 511	
Autres créances	1 561 473	1 561 473	
Groupe et associés	9 349 175	703 772	8 645 403
Charges constatées d'avance	425 733	425 733	
Total	17 499 121	8 765 989	8 733 132

2.5 - Détails - Produits à recevoir

Clients et comptes rattachés :	2 950 637
- Clients factures à établir	2 950 637
Autres créances :	89
- Organismes sociaux produits à recevoir	89
- Divers produits à recevoir	0
Disponibilités / compte courant	318 802
- Compte courant intérêts à recevoir	318 802
Total	3 269 528

2.6 - Charges constatées d'avance

Maintenance	15 125
Assurance	8 275
Publicité	16 425
Divers	9 648
Marketing	66 890
Loyer Credit Bail	240 360
Prospectus	48 980
Intérêts	20 030
Total	425 733

2.7 - Valeurs mobilières de placements

Au 31 décembre 2009, la société ne détient pas de valeurs mobilières de placement.

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1 - Composition du Capital social et Evolution des Capitaux propres

	Nombre	Valeur nominale
Titres à l'ouverture	1 669 442	1,52
Titre à la clôture	2 922 633	1,52

Les titres sont entièrement libérés.

Par décision du 30 juin 2009, l'Assemblée Générale Mixte a délégué sa compétence à effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions de la société, à libérer en espèces ou par compensation avec créances liquides et exigibles.

Le 31 août 2009, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital d'un montant en nominal de 1 903 248,24 euros par la création de 1 252 137 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros et au prix de 9,50 euros, soit une prime d'émission totale de 9 992 053,26 euros.

Par acte en date du 16 octobre 2009, la société CACEIS a certifié que l'ensemble des 1 252 137 actions créées a été souscrit. En conséquence, le Directeur Général a constaté la réalisation matérielle de l'augmentation de capital, d'un montant de 1 903 248,24 euros, libéré par compensation de créance pour un montant de 1 430 859,60 € et le solde par des apports en numéraire.

Il constate que la prime d'émission s'élève à la somme de 9 992 053,26 € sur laquelle ont été prélevés les coûts de l'opération.

Le capital social passe ainsi de la somme de 2 537 511,84 € à celle de 4 440 800,08 € divisée en 2 921 579 actions d'une valeur nominale de 1,52 €.

Au cours de l'exercice, la société a également augmenté son capital de 1 602,08 € suite à l'arrivée à l'échéance en novembre 2009 de l'attribution de la deuxième tranche d'actions gratuites octroyées aux salariés en 2007. Le nombre d'actions émises s'élève à 1 054 actions.

Cette augmentation de capital s'est effectuée par imputation des réserves.

Le capital social est fixé à 4 442 402,16 euros divisé en 2 922 633 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune. Il est entièrement libéré. Sur ces 2 922 633 actions, 1204 665 actions ont un droit de vote double.

En 2009 aucun dividende n'a été distribué.

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		4 042 622
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		4 042 622
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		1 904 851
Variations des primes liées au capital		9 858 100
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
	Solde	11 762 951
Résultat de l'exercice		983 925
Capitaux propres avant répartition		16 789 497

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives.

L'effet dilutif est non significatif en 2009.

3.2 - Provisions

	A l'ouverture	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour risques	6 221		6 221		0
Provision charges	0		0	0	0
Provision impôts	214 443				214 443
Total	220 664		6 221		214 443

Le poste Provisions pour risques est essentiellement constitué de provisions pour litiges prud'homaux.

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre de ses activités courantes, et, à notre connaissance, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

3.3 - Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	A + de 5 ans
Etablissements de crédit	3 928 198	3 928 198	-	-
Fournisseurs	2 508 470	2 508 470	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 739 111	2 739 111	-	-
Autres dettes	14 451 131	14 451 131	-	-
Produits constatés d'avance	24 577	24 577	-	-
Total	23 651 487	23 651 487	0	0

3.4 - Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes financières divers	714 394
Intérêts courus à payer	7 312
Intérêts compte courant	707 082
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	881 872
Fournisseurs factures non parvenues	881872
Dettes fiscales et sociales	609 957
Congés à payer	176 736
Charges à payer personnel	178 078
Charges sociales à payer sur congés payés/et autres	177 585
Organic	29 649
Autres impôts	47 909
Total	2 206 223

3.5 - Produits constatés d'avance

	2009
Produits d'exploitation	24 577
Total	24 577

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués d'une licence de marque qui prend effet en 2010.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en 2009 s'élève à 18 143 996 Euros

Il comprend :

- les redevances facturées sur la base des contrats de franchise,	6 329 606
- les droits d'entrée perçus à la signature du protocole et du contrat de franchise,	274 900
- les ventes de territoire	815 063
- les ventes rachat de franchise,	995 248
- les différentes prestations rendues aux sociétés du Groupe,	1 923 057
- les ventes diverses,	903 045
- chiffre d'affaires location véhicules ventes internet	6 630 869
- commissions	272 208
	18 143 996

Les ventes diverses comprennent une partie d'échange de biens avec la presse pour environ 100 490 K€ sans impact sur le résultat

Le chiffre d'affaires Internet est neutre dans le résultat, la rémunération de ADA ne se faisant qu'à la commission

4.2 - Résultat financiers

	Charges	Produits
Provisions sur titres de participations	890 766	1 890
Intérêts des emprunts	51, 321	50 628
Intérêts des comptes courants	871 131	318 802
Intérêts bancaires	127 568	93 888
Revenus des titres de participation		799 484
Abandon de créances		
Total	1 940 786	1 264 692

4.3 - Rémunérations des Mandataires sociaux

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux de ADA.

4.4 - Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Indemnités transactionnelles et de non-concurrence	17 243	
Charges et produits exceptionnels divers	26	166 155
Provisions	0	0
Charges et produits en capital	1 890	
Reprise provision		
Total	19 159	166 155

Les charges exceptionnelles sont constituées principalement d'indemnités transactionnelles et diverses et des VNC d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Les produits intègrent un abandon de créance sur les intérêts d'un des actionnaires au titre de son compte courant.

4 5 - Nature des différences temporaires d'impôts

Accroissement	29 649
ORGANIC	29 649
Allègement	23 340
ORGANIC	23 340

La charge d'impôts correspond à l'imputation de l'IFA, cet impôt est ventilé dans les charges d'exploitation.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Engagements

Engagements donnés

Cautions

Receveur	Tiers	Motif	Montant
SNCF	Ada	concession de locaux	74 913
EFFIA	Ada	Caution parking	23 322
TOTAL			98 235

Une Garantie Autonome a été émise par ADA au profit de LixxBail d'un montant de 15 000 000 € émise le 21 juin 2006 en contre garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la Flotte EDA dans la limite d'un plafond annuel de 46 000 000 €.

L'encours du 31 décembre 2009 entre EDA et LixxBail est de 15 449 K€. Cette Garantie Autonome est valide jusqu'au 31 décembre 2009.

Engagements de ADA vis à vis des Locataires Gérants :

La société n'a plus d'engagement vis à vis des locataires gérants.

Engagements de retraite

L'appréciation d'indemnité de fin de carrière applicable en France est non significative.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cet engagement sont les suivantes :

1. Taux d'actualisation de 3,94%
2. Taux d'augmentation des salaires de 2%
3. Taux de rotation de 15%

Engagement de crédit bail

Immobilisations incorporelles en crédit bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	Cumul	
Immobilisations	132 182	16 523	16523	115 659
Immobilisations	1 680 925	263 689	767 345	909 559
Immobilisations	370 000	52 857	130 367	239 633
Immobilisations	584 812	81 658	163 316	408 289

Redevances payées		Redevance restant à payer	
de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
5 000	5 000	41 600	114 400
522 684	1 064 187	522 684	784 026
126 177	198 747	126 177	189 265
190 339	299 208	190 339	285 509

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
18/11/1999	2 943	47,86€
27/04/2000	22 073	39,71€
26/01/2001	4 257	de 42,79€ à 28, 59€
15/11/2002	1 686	22,09€
28/09/2005	25 280	10, 92€
07/11/2006	20 228	13,55€
TOTAL	76 467	

A ce jour la société n'a pas provisionné de sommes à valoir au titre de la levée d'option par les salariés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société ADA au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur Attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeant de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006. Le 15 novembre 2007, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires.

La juste valeur de chacune de ces actions gratuites ressortait à 13, 803€ selon les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution : 13 803€
2. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
3. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

La juste valeur des actions gratuites attribuée lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

1. Cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
2. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
3. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

5.2 - Effectif au 31 décembre 2008

	31/12/2009	31/12/2008
Effectif	32	36
Cadre	18	21
agent de maîtrise	8	8
Employés	6	7
Total dont effectif permanent hors contrats de qualification	32	36

5.3 - Identité de la Société mère consolidante

G7 SAS

22-28, rue Henri Barbusse
92110 CLICHY

5.4 - Intégration fiscale

La société ADA et ses filiales ont opté pour le régime d'intégration fiscale pour une période de 5 ans à compter du 1er janvier 2001.

La société ADA se constitue seule redevable à compter du 1er janvier 2001 de l'impôt sur les sociétés, de la contribution additionnelle de la contribution sociale sur les bénéficiaires, du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle-même et ses filiales.

5.5 - Entreprises liées

Entreprises liées	Montant en Euros	
	Valeurs brutes	Taux
Immobilisations financières :	21 884 215	
- Participations	21 884 215	
- Créances rattachées à des participations		
- Prêts		
- Autres		
Créances :	11 755 689	
- Créances clients et comptes rattaché	2 406 514	
- Autres créances	9 349 175	
Dettes :	15 435 509	
- Emprunts et dettes financières divers		
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	984 378	
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
- Autres dettes	14 451 131	
Charges financières :	1 865 430	
- Dotations financières aux amortissements et provisions	890 766	
- Abandon de créances		
- Intérêts et charges assimilées	974 664	
Produits financiers :	1 214 004	
- Produits de participations	799 484	
- Intérêts	412 630	
- Reprises provisions et transferts de charges	1 890	

A notre connaissance, il n'existe aucun élément post clôture.

5.6 - Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital	Quote-part %	Val. Brute Titres	Prêts, avances	Chiffre affaires
	Capitaux propres hors capital & résultat	Dividendes	Val. Nette Titres	Cautions	Résultat
<i>Filiales (plus de 50 %)</i>					
SAPN	1 552 780	99,99	18 274 457		264 315
	-677 574	-	1 209 289		-1 765 978
EDA	147 000	99,92	19 561 821	-	31 549 597
	18 605 077	-	19 536 720		1 327 361
HOLIDAYS BIKES	358 000	100,00	3 508 000	-	1 817 727
	483 333	-	1 122 961		-201 409
ISSY LOCATION	1 000	100,00	1 000		171 452
	-599 133		0		-200 908
<i>Participations (10 à 50 %)</i>					
HISPANO Rent a car	0	50,00	37 563	-	
	ND	-	0	-	
<i>Autres participations</i>					
Autres filiales françaises			25	-	
		-		-	
Autres filiales étrangères				-	
		-	0	-	
ND : non disponible à ce jour					

I.5 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ada, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2 de l'annexe, dans sa rubrique « Participations et autres titres immobilisés », expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, la sincérité et l'exactitude de ces informations appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations ont été établies conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008. Elles n'incluent donc pas les rémunérations et avantages versés par les sociétés contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des autres mandats, fonctions ou missions que ceux exercés, au sein, ou pour le compte du groupe Ada.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

A.C.E. AUDITEURS ET CONSEILS
D'ENTREPRISE
Arnaud Dieumegard

ERNST & YOUNG et Autres
Bruno Gérard

I.6 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société G7 Entreprises

Administrateur concerné

M. Nicolas Rousselet.

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 29 juillet 2009.

La société G7 Entreprises a abandonné au profit de votre société un montant de € 164.048,88 d'intérêts dus au titre de l'exercice 2009 sur les avances consenties en compte courant.

2. Avec la société Neuilly Location

Administrateur concerné

M. Christophe Plonevez.

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 10 mars 2009.

Votre société s'est portée caution en faveur de sa filiale Neuilly Location au profit du bailleur des locaux sis 187, avenue Achille-Peretti à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) pour un montant de € 23.400 hors taxes.

3. Avec la société EDA

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 10 mars 2009.

Une garantie à première demande avait été émise par votre société au profit de la société Lixxbail d'un montant de € 15.000.000 en contre-garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte EDA dans la limite d'un plafond annuel de € 23.000.000 antérieurement. En date du 10 mars 2009, le conseil d'administration a renouvelé les pouvoirs donnés à son directeur général de consentir des avals et garanties au profit des filiales de la société à hauteur d'un montant maximal de € 23.000.000.

L'encours au 31 décembre 2009 entre EDA et Lixxbail est de K€ 15.449.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les filiales et sociétés du groupe

a. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 13 mars 2007.

Votre société (« la Société Centralisatrice ») a conclu, en date du 13 mars 2007, une convention de centralisation de trésorerie avec les sociétés Ada BOX, Cannada, EDA, Holiday Bikes, Issy Location, Keyvane, La Défense Location, Lille Location, Limoges Location, Nancy Location, Neuilly Location, SAPN (« les Sociétés Adhérentes ou du Groupe »).

Cette convention a pour objectif d'optimiser la gestion de la trésorerie du groupe en pratiquant entre les sociétés du groupe des opérations de trésorerie coordonnées par la Société Centralisatrice. Ainsi les Sociétés Adhérentes peuvent elles prêter ou emprunter des fonds auprès de la Société Centralisatrice.

Le solde des opérations réciproques d'avances financières entre votre société et ses filiales et les sociétés du groupe qui suivent fait apparaître, au 31 décembre 2009, les montants suivants :

Montant en K€	Solde du compte courant au 31 décembre 2009 (y compris intérêts courus)		Montant des intérêts de rémunération pour l'année 2009	
	Débit	Crédit	Charges	Produits
EDA		13.882	702	
Holiday Bikes		201	6	
Limoges Location	-	-	-	-
SAPN	7.800			277
Issy Location	968			42
Total	8.768	14.083	708	319

b. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 15 décembre 2000.

Le groupe formé par votre société et ses filiales SAPN et EDA a opté pour le régime d'intégration fiscale.

La filiale Holiday Bikes (anciennement S.I.A.V.S.) a donné son accord pour le régime de groupe à compter du 1^{er} janvier 2002 (conseil d'administration du 20 décembre 2001).

Les filiales Keyvane, Ada Box, Cannada, Neuilly Location, Limoges Location, Issy Location ont donné leur accord pour le régime du groupe à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les filiales La Défense Location et Saint-Tropez ont donné leur accord pour le régime de groupe à compter du 1^{er} janvier 2008.

Aux termes de cette convention, votre société et chacune de ses filiales supportent une charge d'impôt calculée sur ses propres résultats, comme en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.

Votre société se constitue, ensuite, seule redevable à compter du 1^{er} janvier 2001 de l'impôt sur les sociétés, de la contribution additionnelle, de la contribution sociale sur les bénéficiaires, du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle-même et ses filiales.

2. Avec la société Assistance et Conseil

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 25 juillet 2007.

Votre société a conclu, en date du 25 juillet 2007, avec la société Assistance et Conseil une convention de mise à disposition à votre société de M. Christophe Plonevez, en qualité de directeur général.

Le montant de la refacturation au titre de l'exercice 2009 s'élève à € 145.320 hors taxes.

3. Avec la société NEP Services

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 25 avril 2000.

Votre société a conclu une convention d'assistance administrative et financière avec la société NEP Services, à effet du 7 février 2000.

Le montant des prestations supportées au titre de l'exercice 2009 s'élève à € 83.840 hors taxes.

4. Avec la société Copag

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 2 février 2005.

Votre société a signé une convention d'assistance de direction générale et stratégie de groupe et contrôle financier avec la société Copag, prenant effet à compter du 3 janvier 2005. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction à défaut d'avoir été dénoncée par l'une des parties soixante jours avant sa date anniversaire.

Le montant de la rémunération est révisé annuellement en fonction de l'évolution des besoins de votre société.

Le montant de la rémunération des services rendus à votre société pour l'exercice 2009 est de € 299.093 hors taxes.

5. Avec la société G7 Entreprises

a. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 31 mars 1998.

Votre société a signé un bail commercial consenti par la société G7 Entreprises pour les locaux du 3^e étage (576 m²) et du 4^e étage (221 m²) de l'immeuble sis 22/28, rue Henri-Barbusse à Clichy (Hauts-de-Seine). Il a été procédé à une résiliation partielle du bail commercial relatif aux locaux occupés au 4^e étage (lot 134) à effet au 1^{er} juin 2002 ; le loyer étant réduit à due concurrence.

Le montant des loyers hors charges facturé par la société G7 Entreprises à votre société au titre de l'exercice 2009 s'élève à € 153.193 hors taxes.

Le montant des charges annexes s'élève à € 84.255 hors taxes.

b. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 31 mars 1998.

Votre société a signé une convention d'occupation de parkings auprès de la société G7 Entreprises concernant seize emplacements de parkings sis au 4^e sous-sol de l'immeuble du 22/28 rue Henri-Barbusse à Clichy pour un loyer révisable annuellement sur l'indice national du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Le montant des loyers hors charges facturé par la société G7 Entreprises à votre société au titre de l'exercice 2009 s'élève à € 24.850 hors taxes.

Le montant des charges annexes s'élève à € 5.053 hors taxes au titre de l'exercice 2009.

c. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 23 juillet 2008.

Votre société a signé une convention de mise à disposition du restaurant d'entreprise par la société G7 Entreprises, prenant effet à compter de mi-septembre 2008.

Le montant de la rémunération des services rendus à votre société pour l'exercice 2009 est de € 66.065 hors taxes.

6. Avec la société Pragmatik

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 28 septembre 2005.

Votre société a décidé d'externaliser les développements informatiques et de les confier à la société Pragmatik.

Le montant des prestations supporté au titre de l'exercice 2009 par votre société s'élève à € 27.374 hors taxes.

7. Avec la société SNGT

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 31 mars 1998.

Votre société a signé une convention d'occupation de parkings à compter du 1^{er} mars 1998 auprès de la société SNGT concernant seize emplacements de parkings pour un loyer révisable annuellement sur l'indice national du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Le montant des loyers facturé par la société SNGT à votre société au titre de l'exercice 2009 s'élève à €5.940 hors taxes.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

A.C.E. AUDITEURS ET CONSEILS
D'ENTREPRISE
Arnaud Dieumegard

ERNST & YOUNG et Autres
Bruno Gérard

1.7 - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE

INTRODUCTION : RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES ET DU CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

En complément du rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, en application des dispositions de l'article 225-37 du code de commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

En application de la position de l'AMF du 9 janvier 2008 sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière pour les valeurs moyennes et petites, nous avons adapté à la société, au regard de sa taille, ainsi que de son activité et de ses processus, le guide de mise en œuvre du cadre de référence par les valeurs moyennes et petites du cadre de référence sur le contrôle interne recommandé par l'AMF.

Nous avons cependant mis l'accent sur les éléments et informations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et les résultats de la société.

Conformément à ce que rappelle le guide de l'AMF, le contrôle interne de la société est défini et mis en œuvre sous la responsabilité de ADA, et vise principalement à assurer :

« -la conformité aux lois et règlements

-l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,

-le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,

-la fiabilité des informations financières,

et de façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints. »

La direction générale de ADA conçoit le dispositif de contrôle interne et s'assure de sa mise en place et de sa mise en œuvre par ses acteurs au sein de la société.

Les éléments et informations présents dans les statuts ainsi que dans le rapport de gestion de la société (liste des mandats des administrateurs, ...) ne sont pas repris dans le présent rapport, mais sont constitutifs de celui-ci.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise, la taille et la gouvernance de la société ne s'y prêtant pas. Les règles retenues afin de répondre aux exigences requises par la loi sont décrites dans ce rapport, en particulier, la question des rémunérations des mandataires est abordée en 1.9 et les comités spécifiques en 1.6.

1.1 Composition du Conseil d'Administration :

Les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration résultent des dispositions légales et des statuts de la société.

Votre Conseil d'Administration est composé de 4 membres. La durée du mandat de chaque administrateur est de six ans.

- Monsieur Nicolas ROUSSELET, Président,
- Monsieur André ROUSSELET, Administrateur,
- Monsieur Christophe PLONEVEZ, Directeur Général et Administrateur,
- Madame Marie BIAIS, Administrateur.

Concernant les mandats détenus par chacun des administrateurs, nous vous invitons à vous reporter au rapport de gestion.

1.2 Fréquence des réunions :

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises, avec un taux d'assiduité des administrateurs de 100 %.

1.3 Convocation des Administrateurs :

Conformément aux statuts de la société, les administrateurs ont été convoqués dans un délai moyen de huit jours par lettre simple.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont été amenés à examiner et arrêter les comptes intermédiaires, les comptes annuels ainsi que l'augmentation du capital social.

1.4 Information des Administrateurs :

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués suffisamment à l'avance avant chaque réunion.

1.5 Tenue des réunions :

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de ADA.

Les représentants du Comité d'Entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil au cours de l'exercice écoulé. Leur taux de participation a été de 60 %.

1.6 Comités spécialisés :

Le Groupe ADA est géré au travers d'un certain nombre de comités et, en particulier d'un Comité de Direction (voir ci-après), lequel fonctionne sous l'autorité du Conseil d'Administration.

1.7 Travaux du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directeur Général et opère les contrôles qu'il juge opportuns. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a pris des décisions relevant de sa compétence et liées aux activités habituelles de la société telles :

- l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2008, des différents projets de rapports que le Conseil doit soumettre à l'assemblée générale annuelle dont celui de gestion, l'ordre du jour de ladite assemblée,
- les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- l'examen du rapport d'activité de la société (location grand public et services du franchiseur),
- les autorisations d'emprunts et engagements,
- la proposition d'augmentation du capital social en numéraire, avec délégation de compétence au Conseil,
- l'autorisation d'augmentation du capital social au profit des salariés,
- l'examen des comptes semestriels au 30 Juin 2009,
- la communication financière,

- la mise en œuvre de la délégation accordée par l'AGM du 30 juin 2009 d'augmenter le capital social dans les conditions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce notamment en définissant les modalités de l'émission en fixant le montant de la prime d'émission le contrat de centralisation de l'augmentation de capital,
- l'arrêté de compte prévu par l'article R. 225-134 du Code de commerce,
- l'arrêté définitif du compte courant de la société G7 ENTREPRISES,

1.8 Procès-verbaux des réunions :

Les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

1.9 Règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux:

Le conseil d'administration n'a pas établi de règle de rémunération pour les mandataires sociaux de la société. Aucune rémunération n'a été décidée par le Conseil, ni de jetons de présence votés par le Conseil.

1.10 Mention de la publication des informations prévues par l'article L 225-100-3 du code de commerce.

Nous vous renvoyons au rapport de gestion sur ce point.

1.11 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales

Nous vous renvoyons aux dispositions statutaires, en particulier aux articles 28 et suivants.

2. LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration de la société a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général le 9 novembre 2004.

Conformément aux statuts de la société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

ADA et ses filiales sont continuellement engagées dans le diagnostic des risques stratégiques, juridiques et financiers, des systèmes et de l'organisation. Il est nécessaire de souligner que ces points clés sont identifiés et font déjà l'objet de dispositifs spécifiques d'alerte et de suivi.

3.1 Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le Contrôle interne chez ADA est défini comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, ses dirigeants et son personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace dont les objectifs sont :

- la réalisation et l'optimisation des politiques stratégiques et opérationnelles,
- la validation de la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières,
- la protection des actifs matériels et immatériels,
- la prévention des fraudes et des erreurs,
- la maîtrise et la sauvegarde des savoirs faire.

En ce sens, ADA adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international « COSO » (Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux Etats-Unis). Selon ce référentiel, le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, et ne peut donc fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

3.2 Principes généraux du contrôle interne

3.2.1. Domaine d'application et acteurs du contrôle interne

Les objectifs de contrôle interne précédemment définis s'appliquent à toutes les directions de la société :

- les directions opérationnelles, notamment celles de la franchise, des succursales, de la flotte ainsi que marketing et commerciale,
- le service comptable et financier,
- le service du personnel,
- la direction des systèmes d'informations,
- la direction juridique.

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont supervisées par le Directeur Général. Les directions sont elles-mêmes acteurs du contrôle interne à leur niveau.

3.2.2. Les éléments externes :

Audit externe de ADA :

ACE et Ernst & Young co-certifient les comptes annuels et consolidés des sociétés du Groupe ADA.

3.2.3. Environnement de contrôle interne :

Le système de contrôle interne est fondé aujourd'hui principalement sur :

- l'implication du Directeur Général, des directeurs et responsables opérationnels,
- des domaines de responsabilités définis et encadrés par des procédures et systèmes d'information,
- le principe de délégation et de supervision,
- une politique de séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation et d'engagement, de contrôle, d'enregistrement et de paiement,
- la matérialisation de vérifications effectuées.

A ce jour, les procédures existantes ne sont pas totalement formalisées dans un manuel de procédures.

La société a entrepris de modéliser son activité et ses processus.

La représentation des processus de ADA peut-être formalisée comme suit :

Processus stratégiques :

Relation avec les actionnaires,

Modification des structures,

Politique des ressources humaines,

Signature des contrats avec les membres des réseaux pour la fourniture de véhicules et pour le transfert ou le renouvellement des franchises ou location gérance.

Refonte des codes de marques, positionnement commercial sur le marché de la location de véhicules de courte durée et choix des implantations commerciales et des axes de développement.

Processus opérationnels :

Gestion de la flotte,
Gestion des réseaux, succursales, franchisés et locataires gérants,
Commerciaux et marketing.

Processus supports :

Système d'information,
Trésorerie et financement,
Contrôle de gestion,
Production de l'information financière,
Support juridique,
Services généraux et administration,
Ressources humaines.

3.3 Description synthétique des procédures de contrôle interne mises en place.

Les procédures de contrôle interne mises en place sont destinées à couvrir les principaux risques identifiés, liés aux spécificités de la location de véhicules de courte durée, tant en matière qualitative que quantitative.

Ils peuvent se résumer comme suit :

- accidents corporels et détérioration ou destruction des véhicules confiés à la clientèle des réseaux,
- non respect du code de la route par la clientèle des réseaux et lourdeurs administratives de gestion des procès verbaux,
- défaut de financement avant engagements d'achats des véhicules auprès des constructeurs,
- non renouvellement des lignes de crédit par un des partenaires financiers du groupe ADA pour le financement de la flotte de véhicules du réseau,
- recouvrement des créances clients,
- détérioration de l'image des réseaux face à une baisse de la qualité des véhicules mis à disposition de la clientèle ou par la baisse de la qualité du service prodiguée par les membres des réseaux,
- influence de la conjoncture économique sur le marché de la location de courte durée et conséquences financières pour les réseaux et le groupe ADA,
- détérioration de la qualité de signature d'un membre des réseaux,
- non respect de la clause d'engagement de reprise des véhicules à un prix convenu par l'un des constructeurs automobiles ou de l'un de ses représentants,
- processus administratifs,
- sécurité et intégrité des biens et des personnes,
- sécurité et efficacité des systèmes d'information,
- modification de l'environnement et du cadre de la loi.

Face à ces risques majeurs, ADA dispose d'un dispositif de contrôle interne qui s'appuie notamment sur les éléments suivants :

Le Comité de direction, sous l'égide du Directeur Général,

Le Directeur Général a nommé six membres de direction au sein du Comité.

Ce comité a pour objectif d'évaluer la conformité des réalisations opérationnelles et financières avec les objectifs fixés, de vérifier l'état d'avancement des projets structurants, de décider des actions correctives à entreprendre et d'une manière générale d'assurer le pilotage de la société et la mise en œuvre des actions stratégiques entérinées par le Conseil d'Administration.

Ce comité se réunit hebdomadairement.

- Comité des risques :

Le Directeur Général a nommé cinq membres de direction au sein du Comité.

Ce comité a pour objectif d'évaluer l'ensemble des risques liés à l'activité principale, avec notamment :

- l'évaluation des risques clients,
- l'analyse des capacités de financement de la flotte et achats de véhicules,
- l'analyse du parc avec l'état d'avancement des mises à disposition ou de restitution des véhicules.

Ce comité se réunit hebdomadairement, et étudie les informations transmises par les responsables régionaux, au nombre de six qui ensuite mettent en application les décisions du Comité risques et en contrôlent la mise en œuvre effective.

- Comité Consultatif des Franchisés (CCF) :

Le CCF est composé de sept membres, gérants de franchises des réseaux. Les membres sont désignés par les membres des réseaux pour un an.

Le CCF se réunit une fois par trimestre.

Le Conseil est en charge de mener les réflexions en partenariat avec le franchiseur ADA sur les orientations stratégiques et de développement de l'enseigne ADA.

3.4. Contrôle opérationnel

Les directeurs et responsables de services, sous la supervision du Directeur Général ont la responsabilité de gérer et de contrôler l'activité des différents services dont ils ont la charge :

- gestion des réseaux (franchise, locataires gérants et les succursales),
- gestion de la flotte, négociation des protocoles constructeurs, planification et constitution des parcs de véhicules, acquisition ou location puis mise à disposition du parc automobile, restitution au constructeur des véhicules),
- financements de la flotte,
- intégration de nouvelles agences,
- gestion comptable et financière,
- gestion du personnel,
- gestion informatique.

Les procédures mises en œuvre concernent notamment :

- la vérification de l'application des standards de qualité au sein des réseaux tels, services à la clientèle, pratiques commerciales, état du parc de véhicules, tenue des agences,
- contrôle des indicateurs de performance mensuel des réseaux tels, revenu par véhicule, nombre de contrats de location, nombre de véhicules en parc, personnel en fonction dans les agences,
- contrôle de l'adéquation des engagements du groupe ADA pris envers les constructeurs et les financements disponibles lors de la prise de possession des véhicules,
- signature des contrats de location lors des mises à disposition de véhicules au réseau, vérification des bonnes pratiques d'entretien du parc de véhicules selon les préconisations des constructeurs et vérification de la parfaite couverture par les assureurs du parc en exploitation,
- l'organisation des restitutions de véhicules aux constructeurs en fin de contrats puis le contrôle des paiements parfaits des loyers et frais divers de mise à disposition des véhicules et des règlements constructeurs consécutifs aux retours des véhicules,
- établissement et contrôle des facturations émises puis des règlements clients, contrôle des dépenses puis des règlements, contrôle des engagements et encours financiers,
- état des lieux lors de l'acquisition de nouvelles agences et contrôle des parcs et plus généralement de tous les actifs repris.
- suivi des agences en propres (succursales) selon les mêmes standards.

3.5. Conception du système d'information :

L'architecture informatique du Groupe ADA comprend :

- un ensemble de logiciels standards dédiés aux tâches comptables, financières, de la paie et de la gestion du personnel, du contrôle de gestion,
- un progiciel (type ERP) dédié principalement à la gestion des agences des réseaux et à la gestion de la flotte. Cet outil permet d'assurer les tâches quotidiennes inhérentes des activités de location de courte durée et de gestion de la flotte de véhicules.

Il dispose en outre des interfaces nécessaires pour le transfert des données vers les logiciels comptables et financiers.

Le Groupe ADA a la maîtrise de l'évolution de cet outil. Cet outil intègre nos « savoir faire » et pratiques, il fiabilise les traitements et la qualité de l'information disponible.

Cet outil fait l'objet de développement interne pour répondre à nos besoins tels obtenir des états de gestion détaillés, disposer de fonctions d'optimisation et d'aide à la décision.

Le système d'information est opérationnel au siège de ADA, dans toutes les succursales de ADA mais également auprès des acteurs significatifs des Réseaux.

Cet outil, tient compte de l'organisation de l'entreprise, de son découpage et des aspects de confidentialité de l'information contenue et traitée par le système.

4. ELABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.

4.1. Organisation générale du contrôle interne concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière.

L'information comptable et financière est élaborée et traitée par le Service Financier et sous le contrôle du Directeur Général.

L'information comptable est traitée selon le plan comptable général, à la seule exception du traitement spécifique des amortissements et ventes de véhicules qui sont réalisés selon les us en vigueur dans la profession.

En application des dispositions du règlement européen n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe ADA depuis l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis selon les normes comptables internationales.

L'application logiciel support de la comptabilité générale est le logiciel SAGE ERP X3.

L'information financière et de trésorerie est traitée et supportée par le logiciel SAGE trésorerie et SAGE banque paiement.

Toutes les informations critiques sont contrôlées systématiquement par les directions opérationnelles ou fonctionnelles concernées et par le Directeur Général.

4.2 Organisation des fonctions comptables et trésorerie.

4.2.1 Fonction comptable.

Le service comptabilité est constitué d'une équipe de 11 personnes, animée par le Responsable du service comptable.

Leurs attributions se répartissent de la façon suivante :

- Responsable du Service Comptable :
 - Supervise la comptabilité Générale,
 - Gère les opérations de comptabilisation relatives aux investissements d'exploitations,
 - Gère et ajuste les états de provisions pour risques et charges,
 - Etablit les états préparatoires aux arrêtés de comptes et aux situations intermédiaires,
 - Etablit les comptes consolidés semestriels,
 - Etablit les états de déclarations légales et fiscales dont la TVA.
- Pôle comptabilité Fournisseurs :
 - Opérations liées aux achats en liaison avec la direction de la Flotte,
 - Opérations liées aux frais de fonctionnement et abonnement,
 - Organisation des règlements,
 - Comptabilité générale.
- Pôle comptabilité Clients :
 - Opérations liées aux facturations Clients avec la Direction de la Flotte, de la Franchise et des Succursales,
 - Suivi des encaissements et opérations de recouvrement,
 - Suivi des caisses.
- Trésorerie et Banques :
 - Comptabilisation des opérations de la trésorerie,
 - Rapprochements bancaires

4.2.2 Fonction trésorerie.

La fonction trésorerie et financement est organisée autour du trésorier.

Ses fonctions principales sont :

- Suivi des flux financiers et répartition des fonds,
- Suivi des opérations de placements ou d'emprunts financiers,
- Gestion des lignes de trésorerie et des engagements.

4.3. Information sur les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Les processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière sont les suivants :

- Le processus d'élaboration du plan comptable,
- Les processus de production des comptes comportant :
 - la comptabilisation des opérations,
 - la constitution des provisions et charges à payer,
 - la constitution des comptes de régularisation et d'attente,
 - les réalisations des arrêtés semestriels et annuels.
- Les processus d'élaboration de l'information sur la situation financière (bilan, compte d'exploitation, annexe, rapport de gestion) comportant :
 - la production de ces informations,
 - l'explication des comptes,
 - la constitution et le suivi des engagements hors bilan.

Les processus de contrôle des comptes et de la situation financière comportant :

- les réconciliations,
- les contrôles,
- les circularisations avec les tiers.

Les risques majeurs que comportent ces processus sont les suivants :

- la production d'informations comptables incomplètes ou erronées,
- une information financière diffusée insuffisante.

L'ensemble de cette information comptable et financière diffusée est revue, avant soumission au Conseil d'Administration, par le Directeur Général.

4.4 Principales zones de risques relatives à la production de l'information comptable et financière

Les zones de risque portent principalement sur :

- **Les relations contractuelles** entre les membres du Groupe ADA avec l'ensemble de leurs cocontractants, tels que notamment :
 - les constructeurs automobiles, pour la fourniture de véhicules,
 - les établissements financiers liés ou non aux constructeurs, pour la mise à disposition de la flotte de véhicules sous contrat de location,
 - les membres des réseaux pour les contrats de franchise et de sous location de véhicule, et avec la clientèle de nos succursales.

- **La gestion de la Flotte,**
 - Aspects comptables,
 - Amortissement des véhicules,
 - TVA et Taxe Professionnelle relatives à la gestion du parc de véhicule,
 - Régularisation des charges locatives avec nos locataires financiers,
 - Suivi du parc automobiles et couvertures assurances,
 - Suivi des provisions ou des facturations à émettre,
 - Suivi des règlements.
- **La gestion des Franchisés,**
 - Aspects comptables,
 - Suivi des déclarations de chiffre d'affaires, base de calcul des royalties et autres provisions à facturer,
 - Suivi des transferts de fonds de commerce et valorisation,
 - Suivi des règlements.
- **Les opérations financières,**
 - Suivi des lignes de financement et prorogation des validités,
 - Suivi des encours, tirages et remboursement d'emprunts,
 - Suivi des intérêts,
 - Gestion du risque de taux,
 - Gestion des flux de trésorerie,
 - Gestion des engagements bancaires hors bilan,
- **Le système comptable,**
 - Suivi des éléments de reporting et du contrôle de gestion,
 - Suivi de la comptabilité analytique homogène à la comptabilité générale.

4.5 Environnement de contrôle interne lié à la production de l'information comptable et financière

De façon générale, les travaux de production de l'information financière sont menés avec des normes internes de formalisation et de traçabilité comparables aux normes de travail d'un expert comptable.

Les commissaires aux comptes interviennent au moins deux fois dans l'année. Ils procèdent à un audit complet comptes annuels et consolidés. Ils émettent également, le cas échéant, des recommandations d'améliorations sur le contrôle interne du Groupe ADA.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 10 mars 2010.

Nicolas ROUSSELET
Président du Conseil d'administration

I. 8 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Ada et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

A.C.E. AUDITEURS ET CONSEILS
D'ENTREPRISE
Arnaud Dieumegard

ERNST & YOUNG et Autres
Bruno Gérard

II - SITUATION DE TRESORERIE DATANT DE MOINS DE TROIS MOIS

La situation de l'endettement brut et des capitaux propres au 30 juin 2010 est détaillée ci-après :

(en milliers d'euros)	30/06/2010
Total des dettes courantes	9 299
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties, ni nantissements	9 299
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	769
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties, ni nantissements	769
Capitaux propres part groupe :	17 012
- Capital social	4 443
- Réserve légale	220
- Autres réserves	12 349

Information complémentaire sur l'endettement net à court, moyen et long termes :

(en milliers d'euros)	30/06/2010
(A) Trésorerie	3 603
(B) Equivalents de trésorerie	
(C) Titres de placement	
(D) Total liquidités (A) + (B) + (C)	3 603
(E) Créances financières à court terme	
(F) Dettes bancaires à court terme	8 648
(G) Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	651
(H) Autres dettes financières à court terme	
(I) Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) +(H)	9 299
(J) Endettement financier net à court terme (I) - (E) - (D)	5 696
(K) Emprunts bancaires à plus d'un an	
(L) Obligations émises	
(M) Autres emprunts à plus d'un an	769
(N) Endettement financier net à moyen et long termes (K) + (L) + (M)	769
(O) Endettement financier net (J) + (N)	6 465

III - ACTIONNARIAT

Au 28 juin 2010, date de la dernière assemblée générale de la société, l'actionnariat se répartissait comme suit :

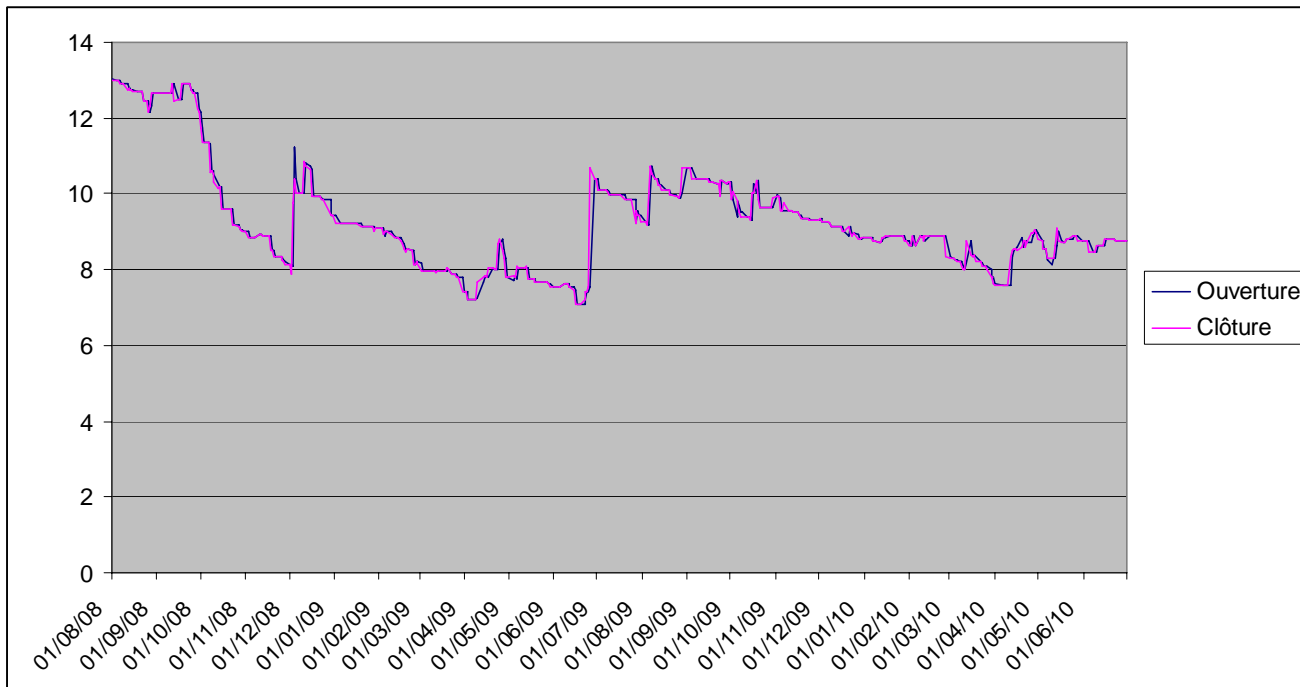
Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
G7	2.196.498	75,15 %	3.397.993	82,33 %
Nep Services	30.157	1,03 %	30.157	0,74 %
Administrateurs	33	0,00 %	64	0,00 %
Salariés du groupe ADA ⁽¹⁾	2.652	0,09 %	2.652	0,06 %
Flottant ⁽²⁾	693.293	23,73 %	696.418	16,87 %
Total	2.922.633	100,00 %	4.127.284	100,00 %

Notes :

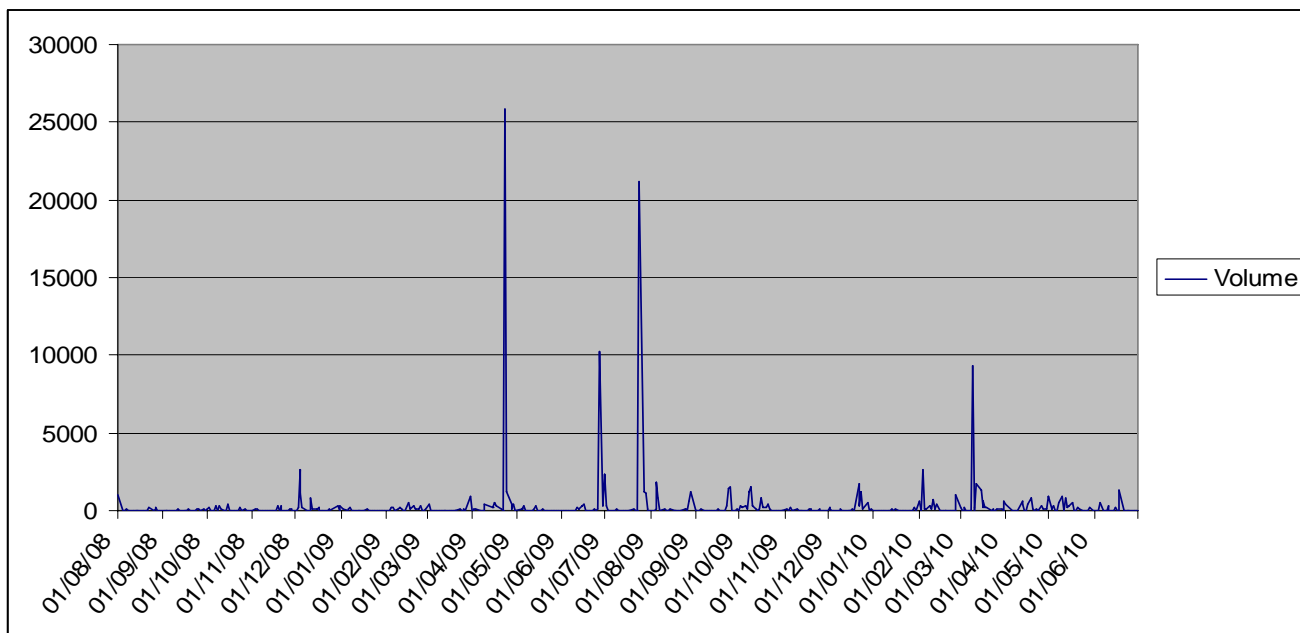
- (1) dont attributions d'actions gratuites à des salariés avec une période de conservation expirant :
. pour 1.598 actions, le 28.09.2010
. pour 1.054 actions, le 15.11.2011
- (2) dont TOCQUEVILLE VALUE EUROPE : 494.362 actions et droits de vote

IV - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE SUR LES 23 DERNIERS MOIS

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du cours de bourse entre le 1^{er} août 2008 et le 30 juin 2010.



Le graphique ci-dessous présente l'évolution du volume des titres échangés entre le 1^{er} août 2008 et le 30 juin 2010.



V - ETAT DES COMMUNICATIONS FAITES SUR EURONEXT (janvier 2008 à juillet 2010)

Le présent document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2008 et le 15 juillet 2010.

Dates	Informations
13/07/10	Bilan semestriel du contrat de liquidité G7 Entreprises contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS
08/07/10	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 28 juin 2010
28/06/10	Communiqué relatif à la décision de transfert des actions de la société ADA d'Euronext vers Alternext
24/06/10	Mise à disposition du montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes
24/06/10	Mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2010
22/06/10	Projet de transfert de la cotation des titres de la société ADA d'Euronext vers Alternext
18/05/10	Mise à disposition de l'information financière trimestrielle au 31 mars 2010
12/05/10	Information financière trimestrielle au 31 mars 2010
04/05/10	Mise à disposition du rapport financier annuel au 31 décembre 2009
11/03/10	Résultats au 31 décembre 2009
08/03/10	Mise à disposition du communiqué des résultats au 31 décembre 2009
04/03/10	Information financière trimestrielle au 31 décembre 2009
09/02/10	Bilan semestriel du contrat de liquidité G7 Entreprises contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS
13/11/09	Mise à disposition de l'information financière trimestrielle au 30 septembre 2009
13/11/09	Information financière trimestrielle au 30 septembre 2009
09/11/09	Rapport du président et rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président
22/10/09	Déclaration du nombre de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 20 octobre 2009
15/10/09	Rapport financier semestriel
22/09/09	Mise à disposition du prospectus concernant l'augmentation de capital
22/09/09	Mise à disposition du communiqué concernant l'augmentation de capital
22/09/09	Ada lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant brut prime d'émission comprise de 11.895.301,50 euros
10/09/09	Mise à disposition du montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2008
10/09/09	Mise à disposition du rapport du président au 31 décembre 2008 sur le contrôle interne
24/08/09	Résultats au 30 juin 2009 : nouvelle amélioration du résultat opérationnel du groupe ADA, poursuite du développement du réseau en proximité, confirmation de l'efficacité de son positionnement de loueur à petits prix
30/07/09	Bilan semestriel du contrat de liquidité G7 Entreprises contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS
29/07/09	Comptes condensés consolidés au 30 juin 2009
29/07/09	Mise à disposition du rapport financier semestriel
29/07/09	Mise à disposition du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle
29/07/09	Mise à disposition de l'attestation du rapport financier semestriel
29/07/09	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle
29/07/09	Attestation du rapport financier semestriel
29/07/09	Rapport financier semestriel
30/06/09	Mise à disposition du Communiqué des résultats au 31 décembre 2008
18/05/09	Communiqué des Résultats au 31 décembre 2008
14/05/09	Mise à disposition du rapport financier annuel au 31 décembre 2008
14/05/09	Information financière trimestrielle au 31 mars 2009
11/03/09	Mise à disposition de l'information financière trimestrielle au 31 décembre 2008
02/03/09	Information financière trimestrielle au 31 décembre 2008

Dates	Informations
26/11/08	Mise à disposition du rapport financier semestriel
21/11/08	Mise à disposition de la déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 30 septembre 2008
21/11/08	Mise à disposition de l'information financière trimestrielle au 30 septembre 2008
19/11/08	Déclaration du nombre total des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 30 septembre 2008
19/11/08	Information financière trimestrielle au 30 septembre 2008
06/11/08	Rapport du Président sur le contrôle interne
01/08/08	Comptes au 30 juin 2008 et attestation des commissaires aux comptes
01/08/08	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2008
08/07/08	Bilan semestriel des moyens affectés au contrat de liquidité de G7 Entreprises sur les titres ADA au 30 juin 2008
12/06/08	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008
19/03/08	Résultats au 31 décembre 2007
15/02/08	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2007
06/02/08	Bilan semestriel des moyens affectés au contrat de liquidité de G7 Entreprises sur les titres ADA au 31 décembre 2007

VI - COMPTES DE L'EXERCICE 2008

VI.1 - COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008 DU GROUPE ADA

1 – Bilan consolidé en normes IFRS

(en milliers d'euros)			31/12/2008	31/12/2007
Actif				
	Écarts d'acquisition nets	note 11	6 849	5 634
	Immobilisations incorporelles nettes	note 10	2 922	2 888
	Immobilisations corporelles nettes	note 12	3 509	2 810
	Participation dans les entreprises associées	note 13	-30	-84
	Autres actifs financiers non courants	note 14	527	553
	Actifs d'impôt différé	note 8	970	679
	Total des actifs non courants		14 747	12 480
	Stocks et en-cours nets		144	177
	Créances clients et comptes rattachés nets	note 15	9 317	9 822
	Autres actifs courants	note 16	9 402	6 734
	Actifs d'impôts courants	note 16	0	0
	Charges constatées d'avances	note 17	1 057	618
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	note 18	2 636	3 408
	Total des actifs courants		22 526	20 759
	Total actif		37 273	33 239
Passif				
	Capital		2 537	2 535
	Primes et autres réserves consolidées		385	-316
	Résultat de l'exercice		439	647
	Capitaux Propres part du groupe		3 361	2 866
	Intérêts minoritaires		-148	-384
	Capitaux propres totaux	note 19	3 213	2 482
	Provisions non courantes	note 20	231	229
	Dettes financières à long terme	note 21	1 607	1 402
	Passifs d'impôt différé	note 8	0	0
	Total passifs non courants		1 838	1 631
	Provisions courantes	note 20	84	124
	Dettes financières à court terme	note 21	9 429	5 338
	Dettes fournisseurs	note 22	8 400	8 443
	Autres passifs courants	note 22	13 562	15 221
	Produits constatés d'avance	note 17	747	
	Total passifs courants		32 222	29 126
	Total passif		37 273	33 239

2 – Compte de résultat consolidé en normes IFRS

(en milliers d'euros)		31/12/08	31/12/07
Revenus	note 5	38 897	38 368
Produits des activités ordinaires :		38 897	38 368
Achats et variations de stocks		-1 103	-839
Charges externes		-28 042	-27 717
Charges de personnel	note 6	-6 124	-5 595
Impôts et taxes		-1 092	-798
Dotation aux amortissements et aux provisions nettes		- 2 541	-2 131
Autres produits et charges opérationnels	note 6	551	-844
Résultat opérationnel		546	444
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	note 13	-7	-58
Résultat des activités ordinaires		539	386
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		156	85
Coût de l'endettement financier brut		-826	-404
Coût de l'endettement financier net	note 7	-670	-319
Impôts sur les bénéfices	note 8	-290	-345
Résultat des activités abandonnées		0	0
Résultat net consolidé total		159	412
Résultat revenant aux Minoritaires		-280	-235
Part du groupe		439	647
Résultat net par action	note 9		
- de base		0.26 €	0.39 €
- dilué		0.26 €	0.39 €

3 – Tableaux de flux de trésorerie consolidés en normes IFRS

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	439	647
Part des minoritaires	-280	-235
Quote-part dans le résultat sociétés en équivalence	6	58
Dividende reçu des sociétés mises en équivalence	0	0
Éléments sans incidence sur trésorerie	0	28
Dotations nettes aux amortissements	1 774	1 420
Dotations nettes des provisions	-161	-257
Dotations sur écarts d'acquisition	0	2
Charges calculées liées aux paiements en actions	60	58
Plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés	277	-103
Impôts différés	-290	-360
Intérêts financiers nets	670	319
Capacité d'autofinancement	2 495	1 577
Variation des frais financiers	0	
Variation des stocks	63	-153
Variation des créances clients et comptes rattachés	500	-135
Variation des dettes fournisseurs	-73	-146
Variation des autres créances et dettes	-2 304	5 485
Variation des charges et produits constatés d'avance	290	103
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-1 524	5 154
Flux net de trésorerie généré par l'activité	971	7 015
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissement / acquisitions immos incorporelles	-1 154	-956
Décaissement / acquisitions immos corporelles	-7 655	-4 664
Décaissement / acquisitions immos financières	-150	-166
Encaissement / cession d'immos corporelles	3 981	3 714
Encaissement / cession d'immos incorporelles	9	95
Encaissement / cession d'immos financières	171	90
Décaissements sur acquisitions d'agences	-1 748	-1 259
Encaissements sur cessions d'agences	1 177	379
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 369	-2 767
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Variation du compte courant	0	-1 992
Encaissement provenant des lignes de crédit	16 851	6 948
Décaissement provenant des lignes de crédit	-12 770	-8 096
Décaissements provenant du remboursement de crédit-bail	-625	-585
Intérêts financiers	-588	-347
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 868	-4 072
Variation de trésorerie	-1 530	-108
Trésorerie nette à l'ouverture	441	549
Trésorerie nette à la clôture	-1 089	441

4 – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/07	2 535	-375	2 160	-145	2 015
Distribution de réserves aux minoritaires					
Augmentation de capital					
Résultat 2007		647	647	-235	412
Réserves stocks options		58	58	0	58
Variation de périmètre		1	1	-4	-3
Capitaux propres au 31/12/07	2 535	331	2 866	-384	2 482
Résultat 2008		439	439	-280	159
Réserves stocks-options		60	60		60
Acquisitions et cession d'intérêts minoritaires		-4	-4	516	512
Augmentation capital	2	-2			
Capitaux propres au 31/12/08	2 537	824	3 361	-148	3 213

Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions s'élève à 1 669 442 dont 1 204 665 actions à vote double.

C – Notes annexes aux comptes consolidés

1 – Informations relatives à l'entreprise

Le groupe ADA est une société anonyme de droit français, immatriculée en France soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. ADA a été constituée le 5 septembre 1986 et la société expirera le 4 septembre 2085, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a son siège au 22/28 rue Henri Barbusse – 92 110 CLICHY (France) et est cotée à Paris.

La société a pour principale activité, le développement et l'animation d'un réseau de franchisés qui exploitent des agences de location de véhicules sous l'enseigne ADA. Les franchisés sont des entrepreneurs indépendants qui gèrent de façon autonome leur activité, tout en respectant la charte de qualité liée au contrat de franchise.

Par ailleurs, ADA exploite directement certaines agences.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable d'ADA et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en millier d'euros.

Le groupe ADA fait partie du périmètre consolidé de G7 Entreprises.

En date du 10 mars 2009, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe ADA au 31 décembre 2008. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 30 juin 2009.

2 – Principes comptables et modalités de consolidation

La cotation dans un pays de l'Union Européenne, conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 requiert que les états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice 2005 soient établis selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commissions. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est à dire les *International Financial Reporting Standards* (IFRS), les *International Accounting Standards* (IAS), ainsi que leurs interprétations telles qu'é émises par l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*).

Conformément à IFRS 1, le groupe a décidé d'appliquer les options suivantes :

- non retraitement des regroupements d'entreprise comptabilisés antérieurement au 1er janvier 2004,
- pas de réévaluation des immobilisations corporelles au 1er janvier 2004 (maintien du coût historique conforme à IAS 16),
- pas d'application d'IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002.

Toutes les normes et interprétations appliquées par le Groupe ADA dans les présents comptes sont compatibles avec les directives européennes d'une part et les normes et interprétations en vigueur dans l'Union Européenne d'autre part les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2007 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes applicable de façon obligatoire pour les états financiers 2008

- Normes et interprétations nouvellement applicables à partir du 1er janvier 2008 sont les suivantes :

- Les amendements à IAS 39 (« *Reclassement d'actifs financiers* ») - publiés en novembre 2008.
- Les amendements à IFRS 7 « *Reclassement d'actifs financiers* », publiés en octobre 2008.
- IFRIC 11 IFRS 2 « *Actions propres et transactions intragroupe* », publiée en juin 2007

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31.12.08.

- Normes et interprétations nouvellement publiées mais non encore entrées en vigueur :

Les états financiers du groupe au 31.12.08 n'intègrent pas les éventuels impacts de normes publiées au 31.12.08 mais dont l'application n'est pas obligatoire. Le groupe n'a pas appliqué par anticipation :

Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

- IFRS 8 « *Secteurs opérationnels* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- Amendements de la norme IAS23 « *coûts d'emprunts* », applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- IAS 1 révisée « *Présentation des états financiers* », applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- Amendements IFRS 2 « *Conditions d'acquisition des droits et annulations* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- Interprétations IFRIC 13 « *Programmes de fidélisation clients* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/08.
- IFRIC 14 « *Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financements minimum* », publiée en décembre 2008.

Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

- IFRS 3 révisée « *Regroupements d'entreprises (phase2)* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/09.

- IAS 27 révisée « *Etats financiers consolidés et individuels* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/07/09.
- Amendements IAS 32 « *Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation* », applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/09.
- IAS 39 révisée « *Éléments couverts éligibles* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.
- IFRS 1 révisée, « *Première adoption des IFRS* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.
- IFRS 1 et IAS 27 révisées, « *Éléments relatifs à la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009.
- IAS 32 et IAS 1 révisées, « *Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009.
- IFRIC 12, « *Accord de concession de services* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2008
- IFRIC 15, « *Accords pour la construction d'un bien immobilier* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2009.
- IFRIC 16, « *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er octobre 2008.
- IFRIC 17, « *Distribution en nature aux actionnaires* », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2009.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces normes et interprétations sur les résultats consolidés, la situation financière, la variation de trésorerie et le contenu des annexes aux comptes est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de sa réflexion, d'impact significatif sur ses états financiers.

2.1. Principes d'établissement des états financiers

Les comptes consolidés annuels et les notes annexes sont établis en milliers d'euros. Ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Structure du bilan consolidé

Le bilan présente en actifs et passifs courants la partie à moins d'un an des actifs d'exploitation (notamment les stocks, les créances et les autres actifs) et des passifs d'exploitation (notamment les provisions, fournisseurs, et autres passifs).

2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés sur lesquelles ADA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ADA exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

En cas d'intégration globale, la part des intérêts minoritaires dans le résultat net et les capitaux propres de la filiale est affichée séparément dans les états financiers consolidés. Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs net, qui ne sont pas détenus par ADA. Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la méthode « parent entity extension », aux termes de laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs net acquis est comptabilisé en goodwill.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits intragroupes sont éliminés en consolidation. La Société clôture son exercice fiscal de 12 mois au 31 décembre et établit une situation intermédiaire au 30 juin. Il en est de même pour ses filiales.

2.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par IFRS 1 "Première application des IFRS". Les regroupements postérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en conformité avec IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels, évaluables de façon fiable, de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont constatés lors des regroupements d'entreprise et comptabilisés comme suit :

- les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.
- les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

La Société n'a pas choisi d'appliquer de façon rétrospective la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises et aux acquisitions antérieures au 1er janvier 2004. Par conséquent, ce sont les écarts d'acquisition nets des amortissements cumulés en normes françaises au 1er janvier 2004 qui sont repris dans le bilan d'ouverture.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont rattachés à des Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les écarts d'acquisition comptabilisés dans le bilan du groupe ADA sont de deux origines différentes et donnent lieu à des tests de dépréciation différents, adaptés à leurs caractéristiques propres :

- Écarts d'acquisition rattachés au segment Franchise regroupant l'activité liée aux franchisés.
Comme les écarts d'acquisition comptabilisés au 1er janvier 2004 sont représentatifs d'un coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, la Société a considéré que le segment Franchise dans son ensemble, était la plus petite Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle peuvent être allouées ces survaleurs, pour mesurer leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable du segment correspond aux flux de trésorerie futurs nets actualisés de l'activité franchiseur. S'ils sont inférieurs à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT, une dépréciation exceptionnelle est enregistrée en autres produits et charges opérationnels. Ce sont les survaleurs qui sont en premier lieu dépréciées puis les autres actifs rattachés à l'UGT, avec constatation de la perte en compte de résultat.

- Écarts d'acquisition rattachés au segment Courte Durée regroupant l'activité des succursales exploitées en propre par ADA (grand public)
Chaque écart d'acquisition identifié est rattaché à une agence qui représente une unité génératrice de trésorerie rattachée au segment courte durée. La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition correspond à sa valeur de réalisation, déterminée selon un multiple de chiffre d'affaires approprié net des frais de cession tenant compte également de la localisation de l'agence.

Autres Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels créés (y compris les coûts de déploiement ou de développement interne) sont portés à l'actif lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels, soit 7 ans à compter de la mise en service.

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le droit au bail ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement.

Les autres actifs incorporels identifiés, sont amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilisation prévue, sans excéder 20 ans.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (voir note 2.15).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire suivant des durées d'utilité estimées. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

Constructions	25 ans
Agencements et aménagements divers.....	5 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier.....	5 à 10 ans

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Dépréciation des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

Conformément à IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (amortissables) est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et passées en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (non amortissables). A chaque date d'arrêt, lorsque des indicateurs internes ou externes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, un test de dépréciation doit être réalisé. Le test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cet actif.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée.

2.5. Autres actifs financiers non courants

Ils correspondent à des dépôts et cautions. Leur valeur nette comptable est représentative de leur juste valeur.

2.6. Stocks

Les stocks sont évalués initialement au coût d'achat. Lorsqu'en fin de période, la valeur nette de réalisation devient inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est alors comptabilisée.

2.7. Créances clients

Les créances clients sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses.

2.8. Autres créances

Les autres créances sont évaluées pour leur montant net de provisions pour créances douteuses. Elles comprennent principalement les créances sociales et fiscales ainsi que les créances constatées vis-à-vis des tiers *Constructeurs* dans le cadre de leur engagement de rachat sur les véhicules achetés. Ces créances sont comptabilisées pour la valeur de l'engagement de rachat.

La différence entre le prix d'achat et le montant de l'engagement de rachat est comptabilisé en charges constatées d'avance et amorti sur la durée d'utilisation des véhicules.

2.9 Impôts différés et impôt courant

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués sur la base des taux d'imposition applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporelles sont susceptibles de se renverser ou de se solder.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total (i) des impôts courants et (ii) des impôts différés. La charge d'impôt est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé également en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payables au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

2.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés « trésorerie nette », comprend les disponibilités, les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et les soldes bancaires créditeurs. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Ainsi, les placements ayant une échéance inférieure à 90 jours, ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt et mobilisables ou cessibles à très court terme, sont considérés comme faisant partie de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan dans le poste « disponibilités » correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Les soldes créditeurs bancaires sont inclus dans les dettes financières à court terme au passif du bilan.

Le compte courant avec la société mère est classé en « Autres passifs courants ».

2.11. Provisions

Conformément à IAS 37 "Provisions", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de ADA à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable qu'ADA devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Du fait des incertitudes inhérentes aux risques supportés, les provisions sont estimées sur la base des informations disponibles à la date d'évaluation.

2.12. Engagements de retraite et assimilés

Les modalités de calcul des engagements de retraite sont conformes à IAS 19. Les engagements de retraite à prestations définies de la Société se limitent aux indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés ("*projected unit credit method*") qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'effet des variations des hypothèses actuarielles est constaté dans le résultat de la période.

2.13. Résultat financier

Le résultat financier comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, constitué des agios financiers et de la fraction des loyers de crédit-bail assimilable à une charge d'intérêts
- les produits des valeurs mobilières de placement.
- les intérêts liés aux emprunts sont comptabilisés, en charges, dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

2.14. Reconnaissance des Revenus

Les revenus proviennent des royalties, des prestations aux franchisés et des produits de la location de véhicules au public des succursales.

- Les revenus issus de la location (de location des véhicules au public et location aux franchisés), sont comptabilisés selon IAS 17, reconnus de façon linéaire sur la durée du contrat en partant du principe que les locataires (franchisé ou public) tirent les mêmes avantages de l'utilisation des biens loués sur l'ensemble de la période de location.

- Les autres prestations de services rendues par ADA sont comptabilisées selon IAS 18. Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et notamment lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ;
- le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable ;
- et les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.15. Contrats de location

Conformément à IAS 17, les contrats de location pour lesquels la Société détient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. Ces contrats sont comptabilisés pour des montants correspondant, au commencement du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur.

En revanche, les contrats de location pour lesquels la Société ne supporte pas les risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés comme des charges dans le compte de résultat, les montants étant étalés linéairement sur la durée du bail ou du contrat de location.

Les termes des contrats, parmi lesquels l'engagement d'achat par le constructeur conduisent le groupe à traiter les contrats d'approvisionnement des véhicules comme des contrats de location simple.

2.16. Paiement sur la base d'actions

La norme IFRS 2 "Paiement sur la base d'actions" impose la comptabilisation d'une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserve dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d'acquisition des droits. Conformément aux dispositions de la première application de la norme IFRS 2 figurant dans la norme IFRS 1, seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

En cas d'exercice, la réserve de stock-options, constituée pendant l'acquisition des droits, est soldée par la contrepartie du compte de trésorerie et du compte de prime d'émission.

2.17. Comptabilisation de l'écotaxe

Les bonus / malus générés par la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sont pris en compte

- Selon IAS 20 (subvention) si il s'agit d'un bonus sur un véhicule juridiquement détenu en propre
- Selon IAS 17 (contrat de location) si il s'agit d'un bonus ou malus sur un véhicule détenu par le biais d'une location simple
- Selon IAS 16 (coût de l'immobilisation) si il s'agit d'un malus sur un véhicule juridiquement détenu en propre

Selon les cas, les conclusions sont similaires et conduisent la société à étaler l'impact des bonus et des malus sur la durée d'utilisation des véhicules.

2.18. Résultat net par action

Conformément à IAS 33 "Résultat par action", deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base par action ordinaire et le résultat dilué par action ordinaire.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation retenu pour le calcul du résultat par action de base est la moyenne des actions entre le début et la fin de l'exercice hors actions propres et actions d'autocontrôle. Les actions émises en cours d'année sont prises en compte au prorata temporis.

Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments donnant accès différé au capital d'ADA (options de souscription).

La méthode utilisée pour calculer l'effet dilutif est la méthode du rachat d'actions, qui consiste à diviser le prix d'exercice des instruments de dilution en circulation, augmenté de la charge de stock-options restant à reconnaître, par le cours moyen de l'action sur la période et à déduire ce nombre d'actions propres ainsi calculé (que pourrait racheter la société avec ce prix d'exercice) du nombre d'options total pour trouver le nombre d'options dilutives à retenir pour le calcul du résultat dilué.

2.19. Actifs et Passifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à IFRS 5, un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une cession ou d'un échange et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa cession immédiate et sa cession doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Ces actifs sont présentés au bilan dans une rubrique distincte et les produits et charges relatifs à ces actifs seront comptabilisés dans une ligne distincte du compte de résultat « résultat des activités abandonnées », s'ils correspondent à la définition d'un abandon d'activités selon IFRS 5.32, c'est-à-dire :

- une composante constituant une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte ;
- sans constituer elle-même une ligne d'activité ou une zone géographique principale ou distincte, cette composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale ou distincte ;
- cette composante est une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Sur la ligne distincte du compte de résultat, figure un montant unique correspondant à la somme :

- du résultat après impôt des activités abandonnées, et
- du gain (ou de la perte) après impôt comptabilisé lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à la juste valeur nette des frais de cession ou lors de la cession effective des actifs ou groupes d'actifs.

Dans la mesure où ces actifs destinés à la vente ne correspondent pas à un abandon d'activité significatif, les produits et les charges relatifs à ces actifs (ou groupe d'actifs) continuent à être comptabilisés conformément aux principes généraux (sans compensation et dans les rubriques habituelles du résultat des activités ordinaires).

3 – Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et sont établies en fonctions des informations disponibles lors de leur établissement. Elles s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Dans ce contexte, le groupe a obtenu pour l'année 2009 le renouvellement de ses approvisionnements (parc de véhicules) et l'essentiel de leur financement. Les estimations réalisées tiennent compte des engagements reçus et signés en la matière.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur l'évaluation des postes suivants :

- Créances clients

La provision pour dépréciation des créances clients est évaluée en fonction d'un taux de dépréciation qui tient compte de l'ancienneté de la créance. Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêt des comptes sur toutes les créances significatives.

L'impact total sur le compte de résultat de ces mouvements, en considérant les dotations et les reprises de la période ainsi que les passages en perte, est une charge de 798 K€ en 2008 contre une charge de 614 K€ en 2007.

Un taux de recouvrabilité plus faible ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact significatif sur les résultats futurs.

- Impôts différés

La reconnaissance des impôts différés actifs implique notamment des estimations sur les résultats fiscaux futurs du groupe d'intégration fiscal.

Le montant des économies d'impôt futures s'élève à 2 885 K€ au 31/12/2008 dont 805 K€ ont été activés, compte tenu de l'amélioration des perspectives de rentabilité du groupe.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le compte de résultat.

- Test dépréciation

Le test consiste à comparer la valeur nette comptable des Unité Génératrice de Trésorerie à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée se montent à 6 849 K€ au 31 décembre 2008. Un montant de 142 K€ a été reconnu en 2008 dans le poste "dotation aux amortissements et aux provisions nettes" contre 50 K€ en 2007 sur la base des tests réalisés tels que décrits dans la note 2.4.

Indication de sensibilité

Une baisse de 5% du chiffre d'affaires générés par ces points de vente aurait un impact de 90 K€

- Actifs incorporels et écarts d'acquisition

Un écart d'acquisition de 1 693 K€ a été comptabilisé en 2008 dans le cadre des regroupements d'entreprises de l'année décrit en note 4. En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites et des jugements ont été apportés afin de déterminer la juste valeur des actifs nets acquis et plus particulièrement les actifs incorporels.

4 – Évolution du périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS	Pourcentage d'intérêt	Méthode	Activité
ADA	Mère		Animation et développement du réseau de franchisés
SAPN	100 %	I.G.	Agences de location courte durée
EDA	99,94 %	I.G.	Gestion du parc de véhicules, location longue durée du parc de véhicules, loueur de fond notamment aéroportuaires, agences de location
HOLIDAY BIKES	100,00 %	I.G.	Prestations informatiques destinées tant aux franchisés qu'aux succursales et au siège de ADA
ADABOX ex TOP 49	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée.
CANNADA	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
DEFENSE Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
ISSY Location	100,00 %	I.G.	Agence de location courte durée
BEZIERS Location	20,00%	M.E.Q	Agence de, location courte durée
EPIFANI Location	25,20 %	M.E.Q	Agence de location courte durée, société en liquidation.
ST TROPEZ Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LILLE Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NANCY Location	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée
KEYVANNE	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
NEUILLY Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
LIMOGES Location	100,00%	I.G.	Agence de location courte durée
PARTENAIRE RENT	52,00%	I.G.	Agence de location courte durée

Au cours de l'exercice 2008 la société SAPN a acquis 48% des titres de la société Défense Location et 52 % de la société Saint Tropez Location

En 2008, le groupe ADA a cédé 5% de la société Béziers Location (détenue à 25%) et l'intégralité de sa participation Partenaire Rent (détenue à 52%).

Acquisition et cession d'agences

Dans le cadre de son effort de développement de son réseau de franchisés, ADA a fait l'acquisition de 15 nouvelles agences en propre et a cédé à des franchisés 14 agences précédemment détenues en propre.

Ce processus de développement du réseau de franchisés a été appréhendé globalement par la société. L'investissement de 1 718 K€ est la traduction financière de l'effort du groupe dans le développement de son réseau et correspond principalement à l'acquisition de fond de commerce qui ne remplissent pas les critères d'IAS 38 pour être reconnus individuellement.

Les transactions ont pris la forme juridique d'une prise de contrôle, soit d'agences seules (Cagnes Sur mer, Menton, Toulouse Lacrosses , Champigny, Saint Maur, Marseille Lancier, Toulouse - Avenue de Lyon, Toulouse - Labège, Toulouse - Etats Unis, Etampes, Valence, Asnières sur Seine, Marseille Lieutaud, Paris Convention, Saint Tropez,, soit de société (Saint Tropez Location). Ces transactions ont été traitées comme des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 et ont donné lieu à la reconnaissance d'un écart d'acquisition de 1 693 K€, correspondant à des éléments ne répondant pas aux critères de reconnaissance des actifs incorporels. Le montant alloué aux immobilisations corporelles est de 104 K€.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-dessous :

Montant versé en numéraire	1 709 k€
Coûts liés aux acquisitions	<u>9 k€</u>
Total du prix d'acquisition	1 718 k€
Juste valeur des actifs nets acquis	35 k€
Ecart d'acquisition	1 693 k€
Dont éléments ne pouvant être comptabilisés séparément correspondant à l'achat isolé d'agences (note 11)	1 693 k€

Les actifs et passifs liés à ces acquisitions, évalués à leur Juste Valeur, n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation:

VNC éléments acquis

Immobilisations corporelles	104 k€
Immobilisations financières	4 k€
Stocks	1 k€
Clients et autres débiteurs	29 k€
Provisions	- 3 k€
Emprunts	- 10 k€
Fournisseurs et autres dettes	<u>- 90 k€</u>
Actifs nets acquis	35 k€
Ecarts sur achats isolés d'agences	1 693 k€
Prix d'acquisition versé en numéraire	1 718 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	- 20 k€
Trésorerie décaissée au titre des acquisitions	1 738 k€

Les conséquences de ces acquisitions dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 sont :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 167 K€
- une détérioration du résultat net de 34 K€, liée aux réorganisations mises en place dans les agences acquises.

Si ces agences avaient été acquises dès le 1^{er} janvier 2008, l'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 aurait été le suivant par rapport aux comptes présentés :

- une amélioration du Chiffre d'affaires de 64 K€
- une amélioration du résultat de 24 K€

La cession d'agences détenues en propre à des franchisés a généré un résultat de 457 K€. Le Chiffre d'affaires et le résultat net consolidé relatifs à ces agences se montent respectivement à 1 684 K€ et -638 K€ dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008. En 2007 le groupe avait acquis 11 agences pour 1 156 K€ et cédé 3 agences pour un résultat de cession de 20 K€.

Acquisition de minoritaires

Dans le cadre de son effort pour le développement du réseau ADA, le groupe peut être amené à acquérir auprès des minoritaires, une partie, voire même la totalité de leur participation dans des filiales du groupe. L'acquisition d'intérêts minoritaire n'étant pas un regroupement d'entreprises (IFRS3), le référentiel actuellement en vigueur ne prescrit pas de traitement comptable spécifique pour ce type de transaction et elles sont donc traitées dans les comptes consolidés conformément à la norme IAS 8, selon la méthode « Parent entity extension » et peuvent entraîner la constatation d'un écart d'acquisition : il est le reflet des flux futurs de trésorerie attendus de la restructuration mise en oeuvre par ADA et rendue possible par la récupération à 100% du contrôle de ces entités.

Le montant des écarts d'acquisition constatés au cours de l'exercice dans le cadre de ces transactions s'élève à 368K€.

5 – Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont gérées et suivies séparément selon la nature des services rendus, chaque secteur représentant un domaine d'activité stratégique servant un type de clientèle différent. Ainsi, pour l'établissement de son « reporting » interne, ADA a défini deux segments d'activité : les services du franchiseur et la location courte durée pour lesquels le management de la société suit de façon distincte les performances et la rentabilité.

Le secteur Services du franchiseur regroupe l'ensemble de l'activité liée aux franchisés. ADA a développé un réseau de franchisés qui sont en général des sociétés indépendantes (sauf quelques sociétés détenues à 52% par ADA et listées dans le périmètre de consolidation) et qui exploitent une ou plusieurs agences de location de véhicules sous la marque ADA. Ces franchisés louent les véhicules auprès d'ADA ou bien les acquièrent directement auprès des constructeurs aux conditions négociées par ADA. L'activité franchiseur génère ainsi pour ADA des redevances de franchise, des droits d'entrée, des revenus de locations, et des prestations diverses aux membres du réseau.

Le secteur Location Courte Durée regroupe l'activité des succursales de location de véhicules au grand public, exploitées en propre par ADA. Les succursales sont, en général, des agences destinées à développer la notoriété de la marque ADA. Mais elles peuvent parfois provenir de sociétés en difficulté qui sont rachetées par ADA pour éviter de passer à la concurrence. Ces agences sont alors réorganisées afin de renouer avec la rentabilité. Les résultats des succursales sont suivis individuellement. L'activité des succursales génère des revenus de location de véhicules aux clients finaux (particuliers ou professionnels). L'ensemble de l'activité du groupe est réalisé en France. Par conséquent, il n'existe qu'un seul secteur géographique.

Secteurs d'activité

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires, les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs pour les exercices clos le 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

	Services du franchiseur		Location courte durée		Éliminations		Consolidé	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
(en milliers d'euros)								
Produits des activités ordinaires								
Ventes à des clients externes	32 414	30 933	6 483	7 435			38 897	38 368
Ventes inter-secteurs	5 764	6 178			-5 764	-6 178	0	0
Total	38 178	37 111	6 483	7 435	-5 764	-6 178	38 897	38 368
Résultat								
Résultat opérationnel	3 074	3 209	-2 528	-2 765			546	444
Charges non affectées							0	0
QP de résultat des sociétés mises en équivalence							-7	-58
Résultat des activités ordinaires							539	386
Coût de l'endettement financier net							-670	-319
Impôts sur les bénéfices							290	345
Résultat net de l'exercice							159	412
Actifs et passifs								
Actifs sectoriels	27 563	22 891	6 047	6 203	0		33 610	29 094
Titres mis en équivalence	-30	-84	0	0			-30	-84
Actifs non affectés							3 693	4 229
Total des actifs							37 273	33 239
Passifs sectoriels	9 807	10 487	2 945	3 272			12 752	13 759
Passifs non affectés							21 308	16 997
Total des passifs							34 060	30 757
Autres informations sectorielles								
Investissements :								
Immobilisations incorporelles	2 721	1 463	126	545			2 847	2 008
Immobilisations corporelles	5 733	5 505	544	762			6 277	6 267
Amortissements :								
Immobilisations incorporelles	646	604	133	142			779	746
Immobilisations corporelles	745	482	110	112			855	594
Pertes de valeur			-142				-142	0
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	93	30	222	170			315	200

6 – Produits et charges

Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2008	2007
Charges salariales	4 335	3 729
Charges sociales	1 726	1 795
Retraites	2	13
Charges liées aux paiements en actions note 20	60	58
Total des charges de personnel	6 124	5 595

Les charges salariales sont constituées des salaires et traitements, de la participation des salariés et d'indemnités transactionnelles.

L'effectif au 31 décembre s'établit comme suit :

	2008	2007
Cadres	34	34
Agents de maîtrise, employés, ouvriers	45	75
Total	79	109

L'effectif moyen de l'exercice est de 109 personnes comme en 2007.

Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2008	2007
Gain/ Perte sur cession d'immobilisations incorporelles	437	63
Gain/perte sur cession d'immobilisations corporelles	129	-9
Gain/perte sur cession d'immobilisations financières	147	-124
Autres produits & frais de gestion	-103	-715
Amendes	-59	-59
Total des autres produits et charges opérationnels	551	-844

Gain sur cession d'immobilisations incorporelles

L'exercice 2008 enregistre notamment des gains nets de cession d'agences pour 457 K€ contre 54K€ en 2007.

Gain sur cession d'immobilisations corporelles

Ce montant correspond essentiellement aux cessions de véhicules

Autres produits & frais de gestion:

En 2007, ce poste était principalement constitué de 639 K€ de dépréciation non récurrente comptabilisé sur les postes de travail repris aux franchisés et non complètement amortis,

En 2008, ce poste est constitué de charges diverses de gestion courante.

7 – Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2008	2007
Lignes de crédit et découverts bancaires	-459	-214
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-367	-190
Intérêts sur comptes courants et autres	-552	-579
Abandon de créance	552	579
Total des charges financières	-826	-404
Produits d'intérêts bancaires	0	0
Divers	156	85
Total des produits financiers	156	85
Coût de l'endettement net	-670	-319

8 – Impôts sur le résultat

Périmètre d'intégration fiscale

Le groupe d'intégration fiscale, dont ADA est la société mère est composé des sociétés suivantes :

- ADA
- EDA
- SAPN
- HOLIDAY BIKES
- LIMOGES LOCATION
- NEUILLY LOCATION
- ISSY LOCATION
- KEYVANNE
- ADABOX (anciennement TOP 49)
- CANNADA

Preuve d'impôt

Le produit/charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 est principalement composée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Compte de résultat consolidé		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	0	-15
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	0	0
Impôt différé		
Afférents à la naissance et au renversement des différences temporelles	290	360
Afférents à une diminution des taux d'impôt	0	0
Produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat consolidé	290	345

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du groupe est le suivant pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008:

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat de l'ensemble consolidé	159	412
Produit d'impôt	290	345
Résultat avant impôt	-131	67
IS (charge) au taux en vigueur de 33,33%	44	-22
Provisions pour dépréciation de l'écart d'acquisition	-48	0
Charges non déductibles fiscalement	-41	-32
Quote-part de résultat des sociétés MEE	-2	-19
Perte sur IFA non imputable	0	-30
Utilisation d'impôts différés actifs non activés et autres différences temporelles	147	147
Activation de déficits fiscaux antérieurs non comptabilisé précédemment	190	301
Produit d'impôt effectivement constaté	290	345
Taux effectif d'impôt	221.4%	-514,9%

Impôt différé

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Bilan consolidé		Compte de Résultat consolidé	
	2008	2007	2008	2007
<i>Passifs d'impôt différé</i>				
	0	0		0
<i>Actifs d'impôt différé</i>				
Crédit-bail	144	45	99	53
Retraites	20	19	1	6
Déficits reportables sur bénéfices fiscaux futurs	805	615	190	301
	969	679		
Produit d'impôt différé			290	360

L'impôt attendu est le cumul du produit, du résultat net avant impôts et du taux normatif d'imposition propre au pays. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat net consolidé avant impôt des activités poursuivis.

Les déficits fiscaux reportables non utilisés s'élèvent à 8 658 K€ au 31 décembre 2008 et 10 708 K€ au 31 décembre 2007. Ils représentent une économie future d'impôts de 2 885 K€ au taux actuel.

9 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets dilutifs des options de souscriptions pour lesquelles la valeur d'achat tel qu'indiqué au point 2.18.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

Résultat par action

(en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	533	647
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 669 442	1 667 844
Effets dilutifs sur options de souscription d'actions	0	3 861
Effets dilutifs sur attribution actions gratuites	0	261
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	1 663 442	1 671 966

Résultat par action	0,26	0,39
Résultat dilué par action	0,26	0,39

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives.

L'effet, dilutif est non significatif en 2007 et 2008.

10 – Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles est donnée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Marques licences	Droit au bail	Total	
			2008	2007
Mouvements sur 2008				
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 785	103	2 888	3 065
Acquisitions	743	431	1 174	956
Autres mouvements	-20		-20	-300
Cessions	-27	-314	-341	-87
Dotations aux amortissements	-779	0	-779	-746
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 702	220	2 922	2 888
État des immobilisations incorporelles au 31/12/07				
Coût (valeur comptable brute)	5 424	103	5 527	
Amortissements et dépréciations cumulées	-2 639	0	2 639	
Valeur nette comptable	2 785	103	2 888	
État des immobilisations incorporelles au 31/12/08				
Coût (valeur comptable brute)	5 981	220	6 201	5 669
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 279	0	-3 279	-2 781
Valeur nette comptable	2 702	220	2 922	2 888

L'augmentation des acquisitions de la période est essentiellement liée à l'acquisition de développements complémentaires du système d'information de la gestion de la flotte qui ont fait l'objet de deux lease-backs. L'augmentation du poste Droit au bail est liée aux divers droits d'entrée versés lors de la création de nouvelles agences.

Le droit au bail est un actif identifiable, cessible ayant une durée de vie indéterminée et ne fait l'objet d'aucun amortissement, mais fait l'objet de tests de dépréciation au sein du segment franchise, auquel il est affecté.

11 – Écarts d'acquisition

L'évolution des écarts d'acquisition est donnée dans le tableau suivant:

(en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition réseau ADA	Écarts d'acquisition sur achat isolé d'agence	Total	
			2008	2007
Mouvements sur 2008				
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 599	3 035	5 634	5 044
Acquisitions	368	1 673	2 041	1 156
Autres mouvements	0	-255	-255	0
Pertes de valeur	0	-429	-429	-516
Pertes de valeur	0	-142	-142	-50
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 967	3 882	6 849	5 634
État des écarts d'acquisition au 31/12/07				
Coût (valeur comptable brute)	5 782	3 265	9 047	
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183	-230	-3 413	
Valeur nette comptable	2 599	3 035	5 634	
État des écarts d'acquisition au 31/12/08				
Coût (valeur comptable brute)	6 150	4 114	10 264	8 850
Amortissements et dépréciations cumulées	-3 183	-232	-3 415	-3 216
Valeur nette comptable	2 967	3 882	6 849	5 634

L'augmentation correspond à l'acquisition au cours de l'exercice 2008 des agences Cagnes sur mer, Menton, Toulouse, Champigny, Marseille Lancier, Marseille Lieutau, Toulouse - Avenue de Lyon, Toulouse - Labège, Toulouse - Avenue des Etats Unis, Saint Maur, Etampes, Valences, Asnières sur Seine, Paris convention et Saint Tropez. La diminution est due à la sortie des agences de Nanterre, Lille Delory, Livry, St Michel sur Orge, Angers, Villebon, Saint Maur, Etampes, Bordeaux - Barriere.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, et selon leur nature, ils font l'objet de tests de perte de valeur.

Les écarts d'acquisition, représentatifs du coût de mise en place et de développement du réseau de franchise ADA, ont été alloués à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) correspondant au segment Franchise dans son ensemble.

Les écarts d'acquisition seront dépréciés si la valeur recouvrable du segment Franchise devient inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs affectés à cette UGT. La valeur recouvrable de la Franchise a été calculée à partir des prévisions des flux de trésorerie actualisés sur 15 ans au taux de 8% tenant compte du coût de financement et du risque du secteur. Les flux sont estimables sur 3 ans. On considère ensuite qu'ils sont stables jusqu'à la quinzième année.

Les écarts d'acquisition relatifs au rachat d'agences, sont rattachés chacun à une unité génératrice de trésorerie. Ils font l'objet d'un test de dépréciation individuel, à partir de la valeur recouvrable calculée sur la valeur de réalisation. Elle est obtenue d'après un multiple du chiffre d'affaires généré par l'agence, net des frais de cession, et qui selon le marché peut varier de 3 à 5 mois de chiffre d'affaires, en fonction de la localisation de l'agence notamment.

Au 31/12/08, une dépréciation a été constatée pour l'agence d'Issy afin de tenir compte de sa future valeur recouvrable pour un montant de 142 K€.

12 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Véhicules	Construction s	Autres Immobilisation s.	Total	
				2008	2007
Mouvements sur 2008					
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	2 116	27	667	2 810	1 117
Acquisitions	5 672		605	6 277	6 267
Mouvements de périmètre			-10	-10	-17
Cessions	-4 575		-138	-4 713	-3 963
Dotations aux amortissements	-628	-27	-200	-855	-594
Valeur nette comptable au 31 décembre	2 585	0	924	3 509	2 810
État des Immobilisations corporelles au 31/12/07					
Coût (valeur comptable brute)	2 234	389	3 067	5 690	
Amortissements et dépréciations cumulées	-118	-362	-2 400	-2 880	
Valeur nette comptable	2 116	-27	667	2 810	
État des Immobilisations corporelles au 31/12/08					
Coût (valeur comptable brute)	3 030	169	2 347	5 546	5 690
Amortissements et dépréciations cumulées	-445	-169	-1 423	-2 037	-2 880
Valeur nette comptable	2 585	0	924	3 509	2 810

La variation des acquisitions des immobilisations corporelles est principalement liée à la politique de gestion du parc d'EDA.

13 – Titres mis en équivalence

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a acquis 52% de la société Saint Tropez Location qu'elle détenait auparavant à 48%. Cette acquisition a entraîné la consolidation de cette filiale par intégration globale à compter de la date de détention à 100%, soit le 1^{er} mars 2008.

Au cours de l'exercice 2008, le groupe a cédé 5% de sa participation dans la société Béziers Location, son taux de détention passe de 25% à 20%.

En milliers d'euros	Epifani	St Tropez Location	Béziers location	Total
Pourcentage de détention au 31/12/08	25,20%	0%	20%	
Valeur des titres mis en équivalence	-34	0	4	-30
QP dans le résultat	0	-6	0	-6

14 – Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Mouvement de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Prêts au personnel et autres prêts	183			-2	181
Dépôts et cautionnements	370	7	138	-169	346
Total	553	7	138	-171	527

15 – Créances clients

Les créances ne portent pas d'intérêts et sont en général payables entre 45 et 90 jours.

Les créances clients nettes s'élèvent à 9 317 K€ (après constatation d'une provision de 4 226 K€ contre 3 537 K€ en 2007), ces créances ont une échéance à moins de 1 an.

Balance âgée Clients au 31/12/08 :

Total au 31/12/2008	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
9 317	5 351	888	804	2 274

Total au 31/12/2007	Non échu	30 jours	60 jours	Plus de 90 jours
9 822	5 776	642	531	2 873

16 – Autres créances et actifs d'impôts courants

(en milliers d'euros)	2008	2007
Créances fiscales et sociales	2 245	2 193
Créances vis-à-vis des constructeurs	4 614	2 177
Débiteurs divers	2 543	2 364
Sous-Total	9 402	6 734
Actifs d'impôts courants	0	0
Total	9 402	6 734

L'augmentation des créances vis-à-vis des constructeurs provient de l'augmentation des engagements de rachats en "Buy Back".

Balance âgée des créances vis-à-vis des constructeurs au 31/12/2008 :

Total au 31/12/2008	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
4 614	3 724	890		

Total au 31/12/2007	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 177	1 950		227	

Les débiteurs divers correspondent principalement à

- des paiements attendu d'assurances suite à des sinistres pour 841 K€,
- des comptes courants et divers pour 215 K€,
- des produits à recevoir suite aux ventes de fonds pour 965 K€ assortis d'un échéancier de paiement et non échus pour la majorité
- de divers pour 522 K€

Balance âgée des débiteurs divers :

Total au 31/12/2008	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 543	965	167	1 321	

Total au 31/12/2007	Non échu	Moins de 3 mois	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois
2 364	0	2 199		165

17 – Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent notamment à des loyers immobiliers et à des loyers à venir sur les véhicules acquis dans le cadre de contrats avec clause de rachat par le constructeur. Ce poste comprend également la quote-part d'écotaxe rattachée aux coûts de détention à venir des véhicules.

Les bonus sur acquisitions de véhicules sont traités comme des subventions selon IAS 20 et sont donc étalés sur la durée de détention de ces véhicules.

Le poste « produits constatés d'avance » correspond à la quote-part des bonus restant à étaler.

18 – Trésorerie nette

La trésorerie nette se compose des éléments suivants:

(en milliers d'euros)	2008	2007
Comptes bancaires débiteurs	2 636	3 408
Comptes bancaires créditeurs	-3 725	-2 967
Trésorerie nette	-1 089	441

19 – Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes et Réserves consolidées non distribuées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/07	2 535	-375	2 160	-145	2 015
Distribution de réserves aux minoritaires					
Augmentation de capital					
Résultat 2007		647	647	-235	412
Réserves stocks options		58	58	0	58
Variation de périmètre		1	1	-4	-3
Capitaux propres au 31/12/07	2 535	331	2 866	-384	2 482
Résultat 2008		439	439	-280	159
Réserves stocks-options		60	60		60
Acquisitions et cession d'intérêts minoritaires		-4	-4	516	512
Augmentation capital	2	-2			
Capitaux propres au 31/12/08	2 537	824	3 361	-148	3 213

Au cours de l'exercice, la société a augmenté son capital de 2 428.60 euros suite à l'arrivée à échéance en septembre 2008 de l'attribution de la première tranche d'actions gratuites octroyée aux salariés en 2006. Le nombre d'actions émises s'élève à 1 598 actions. Cette augmentation de capital s'est effectuée par imputation des réserves.

Le capital social est fixé à 2 537 551.48 euros divisé en 1 669 442 actions d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune. Il est entièrement libéré. Sur ces 1 669 442 actions, 1 204 665 actions ont un droit de vote double.

En 2008 aucun dividende n'a été distribué.

Le groupe contrôle le capital de façon à maintenir les capitaux propres à un niveau permettant d'assurer le bon déroulement des activités, le financement de ses investissements dans des conditions optimales et la création de valeur pour ses actionnaires.

La quote-part de pertes de l'année et des pertes antérieures revenant aux minoritaires dans les sociétés intégrées globalement est incluse dans les comptes consolidés part du groupe, sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Le montant de pertes imputées aux minoritaires en 2008 se monte ainsi à 148 K€.

État des produits et des charges comptabilisés

La société n'a pas comptabilisé de produit ou de charge directement en capitaux propres et aucun changement de méthode ou correction d'erreur n'ont impacté les comptes en 2007 ou en 2008. Présenter un état des produits et des charges comptabilisés reviendrait donc à présenter les éléments du compte de résultat.

Réserves Stocks Options

En date du 14 juin 2001, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux ou des membres du personnel du groupe, des options donnant droit à l'achat d'actions, acquises préalablement à l'attribution, et/ou à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un montant maximum de 105 316 actions d'une valeur unitaire de 1,52 euros, soit dans la limite de 7,5% du capital, chaque bénéficiaire ne pouvant devenir titulaire de plus de 21 063 actions, soit 1,5% du capital.

L'Assemblée Générale fixe à dix ans, à compter de leur attribution, le délai de validité pendant lequel les options pourront être exercées. Le Conseil fixe les conditions d'attribution liées aux stock-options, notamment le prix d'exercice, selon certaines modalités imposées par l'Assemblée.

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A d'attribution	Options attribuées en circulation	Prix d'attribution
29/09/1998	1 456	68,60€
18/11/1999	5 824	48,37€
27/04/2000	21 840	40,13€
26/01/2001	4 212	de 43,24€ à 28,89€
15/11/2002	6 672	22,33€
28/09/2005	25 013	11,04€
07/11/2006	28 354	13,69€
TOTAL	93 371	

Plan de stock options

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. A ce jour, seuls les plans émis le 15 novembre 2002, le 28 septembre 2005 et le 7 novembre 2006 entrent dans le champ de première application de la norme et sont évalués à la juste valeur. A la date d'attribution :

- Plan du 15 novembre 2002

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 7,90 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 22,33 €
2. Prix d'exercice : de 22,33€ ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Hypothèse : les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chaque tranche.

- Plan du 28 septembre 2005

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 2,38 euros, déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton employant les données suivantes :

- 1 Cours de l'action à la date d'attribution 11,04 €
2. Prix d'exercice : de 11,04 € ;
3. Taux d'intérêt annuel de 2,65% ;
4. Volatilité de 20% ;
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 0 % ;
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

-Plan du 7 novembre 2006

La juste valeur de chacune de ces options ressortait pour 3,55€ déterminée selon un modèle d'évaluation Black-Scholes- Merton employant les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution 13,69 €
2. Prix de l'exercice : de 13,69 €
3. Taux d'intérêt annuel 3,20 %
4. Volatilité de 20%
5. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
6. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution de chacune des 4 tranches sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réuni le 22 Mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société Ada au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeants de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuée par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006.

Le 15 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires.

La juste valeur de chacune des actions gratuites attribuées lors de la première tranche du 28 septembre 2006 ressortait à 13,803 € selon les données suivantes :

1. cours de l'action à la date d'attribution : 13,803 €
2. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
3. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription

La juste valeur des actions gratuites attribuées lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

1. cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
2. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
3. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

Le coût correspondant à la juste valeur est étalé dans le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La charge cumulée au 31 décembre 2008 depuis l'attribution des options et actions gratuites s'élève à 203 K€ sans impact sur les capitaux propres totaux puisque la réserve de stocks options est créditée en contrepartie de la charge constatée au compte de résultat.

20 – Provisions

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de la période est donnée dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2007	Mouvement de périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises non utilisées	31/12/2008
Provisions pour risques et litiges	171		9	9		171
Provisions pour impôts	0					0
Provision Indemnité départ en retraite	58		16		14	60
Provisions non courantes	229		25	9	14	231
Provisions Courantes	124	-10	42	72		84
Totaux	353	-10	67	81	14	315

Les provisions risques et litiges se composent principalement d'une provision risque sur titres de participation non consolidés de 126 K€.

Les provisions courantes correspondent essentiellement à une provision pour frais de remise en état contractuellement dus en fin de période de location des véhicules pour 84 K€.

21 – Emprunts et dettes financières

La composition des engagements à court terme et long terme du groupe est donnée ci-après :

	2008	2007
Dettes financières à long terme de crédit-bail	1 607	1 384
Dettes financières à long terme auprès des établissements financiers	0	18
Dettes financières à long terme	1 607	1 402
Dettes financières à court terme de crédit-bail	516	557
Dettes financières à court terme sur lignes de crédit	5 188	1 814
Soldes créditeurs bancaires	3 725	2 967
Dettes financières à court terme	9 429	5 338
Total des emprunts et dettes financières	11 036	6 740

Dettes financières liées aux contrats de Crédit-bail

Au cours de la période, la société ADA a souscrit un nouveau contrat de location qui est venu compléter et remplacer deux contrats existants au 31 décembre 2007. La dette financière liée à ces contrats est donc ventilée entre :

- Contrat N°1 : durée 48 mois à compter du 1er avril 2005 pour 1 180 K€ / Echéance : le 31/03/2009. Contrat totalement amorti au 31.12.08
- Contrat N°2 : durée de 60 mois à compter du 30 décembre 2006 pour 1.110 K€ / Echéance : décembre 2011
- Contrat N°3 : A compter du 1^{er} avril 2007. Il vient compléter le contrat N°2 pour former un seul contrat dont la dette brute initiale est de K€ 1.691.
- Contrat N°4 : durée de 64 mois à compter du 1^{er} juillet 2007 pour 370 K€ / Echéance: le 30 juin 2011
- Contrat N°5 : A compter du 1^{er} janvier 2008. Il vient compléter les précédents contrats N° 2 , N°3 et N°4 pour former un seul contrat dont la dette brute initiale s'élève à 2 579 K€. Sa durée de 54 mois à compter du 1^{er} janvier 2008 / Echéance : le 30 juin 2012

La valeur nette comptable totale est de 2 123 K€

Dettes financières sur lignes de crédit

Les dettes financières sur lignes de crédit correspondent essentiellement au financement des acquisitions de véhicules. Une partie de cette dette fait l'objet d'un engagement de rachat par les constructeurs de ces mêmes véhicules.

La contrepartie de ces dettes financières correspond d'une part, à une créance à hauteur de l'engagement de rachat, et d'autre part, à des charges de loyers à étaler sur la durée de détention des véhicules.

22 – Dettes fournisseurs et autres passifs courants

(en milliers d'euros)	2008	2007
Dettes fiscales et sociales	3 175	2 842
Dettes vis-à-vis des constructeurs	3	1 660
Comptes courants créditeurs	10 274	10 258
Avoirs à émettre	101	8
Dettes diverses	6	453
Total des autres passifs courants	13 559	15 221
Dettes fournisseurs	8 400	8 443
Total	21 959	23 664

L'ensemble des dettes n'a pas porté intérêts.

Les dettes fournisseurs sont généralement payables à 30 jours fin de mois.

Les dettes vis-à-vis des constructeurs entrent dans le cadre des détentions de véhicules avec engagement de rachat et sont généralement payables à 60 jours.

Le compte courant sans échéance vis-à-vis de la société mère a été classé en autres passifs courants.

23 – Autres engagements

Les engagements ci dessous correspondent à l'exhaustivité des engagements connus à ce jour.

Engagements sur locations de véhicules

	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Engagements donnés :				
Créances mobilisées envers la banque	64	64		
Paiements sur contrats de location simple envers les établissements financiers	11 754	9 659	2 095	
Engagements reçus :				
Paiements sur contrats de location simple de la part des franchisés	12 193	9 596	2 598	

Une partie de la flotte fait l'objet de contrat en location simple dans le cadre de montage structuré tripartite entre le groupe ADA, les constructeurs et les établissements financiers. Le Groupe ADA s'est engagé durant l'exploitation des véhicules à payer le loyer aux établissements financiers, il s'est engagé aussi à restituer le véhicule au constructeur.

Les engagements annuels se présentent de la sorte :

Engagement sur les contrats de locations simples de bureaux et d'équipements

Le groupe a conclu des contrats de locations sur les locaux occupés (bureaux, agences...) et sur des équipements et matériels de bureau. Ces locations ont initialement une durée de 3 à 9 ans avec une option de renouvellement à l'échéance ou tacite reconduction. Les loyers sont, en règle générale, révisés chaque année pour tenir compte des conditions de marché. Aucun de ces contrats ne comprend d'option d'achat. Les principales caractéristiques de ces contrats se présentent de la sorte :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Échéancier des loyers minimum futurs à payer		
Loyers à moins d'un an	2 019	2 100
Loyers compris entre un et cinq ans	2 196	959
Loyers à plus de cinq ans	969	409
Total	5 184	3 468

Engagement sur les contrats de location financement du logiciel d'exploitation

Au 31/12/08, ces engagements de location financement de ADA se limitent à un contrat de location souscrit le 1^{er} janvier 2008, qui vient compléter et remplacer les précédents contrats pour n'en former qu'un seul à échéance 30 juin 2012

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces divers engagements:

Caractéristiques	Contrat de location 1 ^{er} janvier 2008
Taux d'actualisation	12,6%
Loyers à moins d'un an Actualisés En euros constant	515 K€ 759 K€
Loyers à plus d'un an Actualisés En euros constant	1 607 K€ 1 897 K€
Valeur initiale de la dette	2 579 K€
Valeur nette au 31/12/08	2 122 K€

Les paiements au titre de la location ont été ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière a été affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les charges financières se définissant comme la différence entre le loyer à payer annuellement (constant sur la durée du contrat) et l'amortissement annuel de la valeur brute du crédit-bail ou du contrat de location.

Cautions bancaires

Les cautions bancaires reçues par ADA groupe sont listées dans le tableau suivant:

Donneur	Bénéficiaire	Tiers	Motif	Expire au	Montant (K€)
CL	SNCF	ADA	Concession de locaux	indéterminé	75
CDN	CCI MARSEILLE	EDA	Caution redevances aéroports	31/01/2009	44
CL	TOTAL	EDA	Caution	indéterminé	4
SG	TOTAL France	SAPN	Caution de bonne fin	indéterminé	7
SG	TOTAL RAFFINAGE	SAPN	Caution de bonne fin	indéterminé	5
BNP	EFFIA	ADA	Caution Parking Gare	31/05/2009	23
CL	Trésorerie Paris 18	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13
BNP	Trésorerie Clichy	SAPN	Impositions contestées	indéterminé	13
ADA	CHELLE LOCATION	ADA	Loyers et charges	31/10/2008	11

Montants des honoraires des commissaires aux comptes

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'autorité des marchés financiers, les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 136 K€

Sociétés	ACE	Ernst&Young	Autres	Total
ADA	33	80		113
EDA	12			12
SAPN	8			8
KEYVANNE			3	3
TOTAL	53	80	3	136

24 – Informations relatives aux parties liées

L'actionnaire principal du groupe est G7 Entreprises, l'ultime société mère du groupe est la SAS Copag. Le groupe entretient des relations avec ses sociétés mises en équivalences, avec des filiales du groupe G7 et avec son Conseil d'Administration.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice.

(en milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Entités qui contrôlent directement ou indirectement ADA					
Copag	2007	35	282	2	84
	2008	33	290	7	87
G7	2007		248		10 556
	2008	552	845		10 624
Entités qui ont un manager clé en commun avec ADA					
Nep Services	2007		80		
	2008		82		
Assistance et Conseil	2007	34	89	1	104
	2008	14	174	1	202
Pragmatik	2007	22	344	2	241
	2008	40	404	9	215
Sngt	2007		75		11
	2008		61		0
Homebox	2007	39		13	0
	2008	94	1	10	0
Homebox Cannes	2007	69			1
	2008	0			0
Sérénis	2007		176	0	29
	2008	3	151		22
Novarchive	2007	5	25	6	1
	2008	17	32		4
Mgf	2007	22	1	4	0
	2008	72	0	1	0
Mgf Logistique Nord	2007	0			
	2008	80		1	
Allo Taxi	2007	33	114	6	1
	2008	64	2	4	0
G Immo + II	2008	5	1	2	

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix du marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances sur les parties liées. Aucune provision pour créances douteuses relatives aux montants dus par les parties liées n'a été enregistrée.

Les conventions avec les entreprises liées sont les suivantes :

- Honoraires d'animation groupe avec la société Copag
- Honoraires de mise à disposition de personnel par Assistance et Conseil,
- Bail commercial consenti par la société G7 Entreprises, et avance en compte courant,
- Convention d'assistance administrative et financière par la société Nep Services,
- Facturation de l'utilisation du logiciel infogreffe par Assistance et Conseil,
- Facturation des mises à disposition des véhicules, des redevances de royalties avec les sociétés mises en équivalence,
- Cession à G Immo + II de la participation dans Box Rent (ex Adabox)
- Facturation du contrat de sous-traitance de la Centrale de Réservation par Sérénis,
- Prestation de traitement des archives pour Novarchive.
- Mise à disposition de personnel avec Allo Taxi
- Abandon de créance G7 Entreprises

Il n'y a pas de rémunération allouée au titre de l'exercice aux membres clefs du management du groupe, des organes de direction et de surveillance.

Il n'y a pas d'avantage de retraite particulier lié à la fonction.

Les options de souscriptions d'actions accordées aux membres des organes de direction sont au nombre de 41 691 au 31 décembre 2008 contre 41 691 options de souscriptions au 31 décembre 2007. Le montant enregistré en charge de l'exercice s'élève à 60 K€ en 2008, contre 32 K€ en 2007.

25 – Objectifs et politiques de gestion des risques

25.1. Risques de marché, taux, change, crédit

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

- Risque de taux d'intérêt :

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2008 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période. A ce jour ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

- Risque de change :

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

- Risque sur actions propres :

Au 31 Décembre 2008, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

- Risque de crédit:

	2008	2007
Créances clients	9 317	9 822
Créances sur les constructeurs	4 614	2 177
Autres	5 315	5 110
Exposition maximum au risque de crédit	19 246	17 109

Les services du franchiseur représentent 83% du chiffre d'affaires total. Un comité interne d'analyse des risques sur les franchisés est mis en place. Des mesures particulières de prévention de ces risques spécifiques ont été prises au début de l'exercice 2005 afin d'en minorer le coût.

Le chiffre d'affaires total des locations de véhicules réalisé par les succursales représente 7.8 % du chiffre d'affaires consolidé, le client le plus important représentant moins de 1% de ce chiffre d'affaires locations par les succursales.

- Risque de liquidité:

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de six mois.

	Echéance non définie	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2008	2007
Dettes constructeurs		3			3	1 600
Dettes fournisseurs		8 400			8 400	8 443
C/Ct G7 Entreprises	10 258				10 258	10 258
Dettes diverses		117	6		123	461
Dettes financières Ets Crédit		5 188			5 188	1 832
Découvert		3 725			3 725	2 967
Autres dettes (C bail)		419	419	1 284	2 122	1 941
Total des échéances	10 258	17 852	425	1 284	29 819	27 562

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du groupe G7 Entreprises à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an

25.2. Risques juridiques

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

26 – Evènements importants postérieurs à la clôture

Néant

VI.2 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ADA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans le contexte de la crise économique et financière actuelle et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 3 "Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations" de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Règles et méthodes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthodologie relative à la reconnaissance des revenus précisée en note 2.14 de l'annexe et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Estimations comptables

Comme exposé dans la note 3 de l'annexe "Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations", la direction de votre société est conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations comptables, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisitions (notes 2,3 et 11) et des créances clients (notes 2, 3 et 15) et l'évaluation de la capacité du groupe à utiliser ses pertes fiscales reportables (notes 2,3 et 8).

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier le caractère approprié des méthodes appliquées ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

A.C.E.
AUDITEURS ET CONSEILS
D'ENTREPRISE
Alain Auvray

ERNST & YOUNG et Autres
Bruno Gérard

VI.3 - COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2008 DE LA SOCIETE ADA

A- Comptes sociaux

I. Bilan au 31 décembre 2008 (En euros)

ACTIF	2008			2007
	Brut	Amort / Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 592 270	1 414 227	178 043	238 827
Immobilisations corporelles	1 234 519	1 053 468	181 051	237 843
Participations	41 384 757	18 625 021	22 759 736	20 095 027
Prêts	25 457		25 457	26 957
Autres immobilisations financières	91 518		91 518	80 809
TOTAL (I)	44 328 521	21 092 716	23 235 805	20 679 463
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnement	114 564	687	113 877	175 629
Avances, acomptes versés sur commandes	11 586		11 586	0
Clients et comptes rattachés: hors groupe	3 802 886	929 175	2 873 711	2 166 373
Clients et comptes rattachés: groupe	2 602 808	0	2 602 808	2 503 352
Autres créances: hors groupe	704 838	0	704 838	1 081 962
Autres créances: groupe	7 206 307	598 132	6 608 175	6 636 429
Valeurs mobilières de placement	0		0	0
Disponibilités	1 427 076		1 427 076	454 374
Charges constatées d'avance	345 998		345 998	80 929
TOTAL (II)	16 216 063	1 527 994	14 688 069	13 099 048
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0		0	
TOTAL GENERAL (I à III)	60 544 584	22 620 710	37 923 874	33 778 512

PASSIF avant répartition	2008	2007
Capital social	2 537 552	2 535 123
Prime de fusion	7 995 597	7 998 026
Réserve légale	213 441	213 441
Réserves réglementées	6 538	6 538
Report a nouveau	-7 145 714	-8 373 748
Résultat de l'exercice	435 208	1 228 033
TOTAL (I)	4 042 622	3 607 413
Provisions pour risques	6 221	6 221
Provisions pour charges	214 443	214 443
TOTAL (II)	220 664	220 664
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	3 296 408	2 349 023
Emprunts et dettes financières: hors groupe	0	0
Emprunts et dettes financières: groupe		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés: hors groupe	1 731 232	1 544 489
Dettes fournisseurs et comptes rattachés: groupe	840 367	718 043
Dettes fiscales et sociales	1 923 793	1 674 016
Autres dettes: hors groupe	28 994	33 994
Autres dettes: groupe	25 831 623	23 612 497
Produits constatés d'avance	8 171	18 373
TOTAL (III)	33 660 588	29 950 435
TOTAL GENERAL (I à III)	37 923 874	33 778 512
(1) Dont concours bancaires courants et soldes bancaires créditeurs	1 629 987	1 292 031

II – Compte de résultat (En euros)

	2008	2007
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	14 317 748	12 893 239
Subvention d'exploitation	0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 548 802	492 835
Autres produits	4 945	101 495
Total des produits d'exploitation (I)	15 871 496	13 487 569
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	125 266	246 785
Variation de stocks (matières et approvisionnements)	64 019	-151 455
Autres achats et charges externes (1)	10 268 990	8 961 780
Impôts, taxes et versements assimilés	213 835	201 940
Salaires et traitements	1 924 765	1 819 690
Charges sociales	897 864	873 467
Dotations d'exploitation sur immobilisations		
- Dotations aux amortissements	184 457	333 447
Dotations d'exploitation sur actif circulant		
- Dotations aux provisions	673 935	525 879
Dotations d'exploitation pour risques et charges		29 300
Autres charges	21 989	149 753
Total des charges d'exploitation (II)	14 375 120	12 990 586
Résultat d'exploitation (I-II)	1 496 376	496 983
Produits financiers		
Produits financiers de participations	1 345 545	792 604
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 065 056	1 014 030
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Reprise sur provisions et transferts de charges		0
Total des produits financiers (III)	2 410 601	1 806 634
Charges financières		
Dotations financières aux provisions	2 901 000	3 85 039
Intérêts et charges assimilées	2 213 324	2 306 799
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	5 114 324	2 691 838
Résultat financier (III-IV)	-2703 723	-885 204
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	- 1207 347	-388 221
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	600 315	643 444
Produits exceptionnels sur opération en capital	592 731	1 047 055
Reprises sur provisions		789 704
Total des produits exceptionnels (V)	1 193 045	2 480 203
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	218 136	361 113
Charges exceptionnelles sur opération en capital	592 203	1 066 052
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VI)	810 339	1 427 165
Résultat exceptionnel (V-VI)	382 706	1 053 038
Impôt sur les bénéfices (VII)	-1 259 849	-563 216
Total des produits (I+III+V)	19 475 142	17 774 406
Total des charges (II+IV+VI+VII)	19 039 934	16 546 373
Bénéfice ou perte (total produits - total charges)	435 208	1 228 033

III Annexe aux comptes annuels

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2008 est de 37 923 874 euros, et le compte de résultat dégage un résultat bénéficiaire de 435 208 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration. Les valeurs dans les tableaux sont exprimées en Euros.

1. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES ET FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France et aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels édictés par le règlement CRC n°99-03 du 29 avril 1999.

1.2 Modes et méthodes d'évaluation comptables appliqués

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, abstraction faite de toute charge financière).

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue et selon le mode linéaire.

Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériels de bureau et mobilier	5 à 10 ans
Brevets	10 ans
Logiciels	1 à 3 ans

Participations et autres titres immobilisés

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Les autres immobilisations financières sont inscrites à la valeur nominale.

Les cessions sont évaluées d'après un prix de revient. Le calcul de la plus-value ou de la moins values est basé sur la valeur comptable des titres cédés.

Le cas échéant une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres.

La valeur d'inventaire est déterminée de façon autonome par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent et complété le cas échéant d'une estimation de la valeur du fonds de commerce.

Stocks

Ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Ils correspondent à des articles publicitaires destinés au réseau et différentes fournitures administratives.

Créances clients et les comptes rattachés

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Elles peuvent être dépréciées pour tenir compte du risque de non recouvrement selon la méthode suivante :

25% créances supérieures à 6 mois
50% créances supérieures à 12 mois
100% créances supérieures à 18 mois

Une dépréciation complémentaire est effectuée en fonction des possibilités de recouvrement estimées au cas par cas à la date d'arrêté des comptes sur toutes les créances significatives.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et sont établies en fonctions des informations disponibles lors de leur établissement. Elles s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision .

Disponibilités

Il existe avec les filiales de ADA une convention de centralisation automatisée de trésorerie avec la BNP pour une durée indéterminée signée le 20 septembre 1999.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

Une provision est enregistrée lorsque ADA a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut être réalisée avec une précision suffisante, résultant d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

Emprunts et dettes financières

La société ADA a souscrit une ligne de crédit d'un montant de 2 000 000 €, crédit utilisable par tirage d'une durée 1,2,3 ou 6 mois

Chiffre d'affaires

Les redevances sont facturées mensuellement sur la base du contrat de franchise.

Les droits d'entrée sont perçus à la signature du protocole et du contrat de franchise

La reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux prestations du franchiseur se fait au moment de la réalisation des prestations.

1.3 Comparabilité des comptes

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 sont comparables aux comptes 2007.

1.4 Faits caractéristiques de l'exercice

La société ADA a renforcé son réseau d'agence, (28 agences supplémentaires en 2008), elle a aussi développer l'activité..

La société développe de nouvelles offres comme la location du véhicule à l'heure, la location longue durée de scooters et la location de box de stockage.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 655 282	611 113	674 125	1 592 270
Immobilisations corporelles	2 266 476	47 971	1 079 928	1 234 519
Immobilisations financières	36 492 452	5 022 852	13 573	41 501 732
Total	40 414 210	5 681 936	1 767 626	44 328 521

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de droits d'exclusivité pour 108 624 €, de divers pour 75 583 €, de logiciels pour 1 379 200 €.

La société ADA a souscrit à l'augmentation de capital de sa Filiale SAPN pour un montant de 5 000 040 € par incorporation du compte courant.

Les immobilisations corporelles correspondent à des agencements pour 996 068 €, du mobilier et matériel de bureau pour un montant de 238 451 €.

Les immobilisations financières correspondent essentiellement aux participations dont le détail est donné dans le tableau des filiales et participations.

2.2 Amortissements et provisions

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 416 457	96 793	99 021	1 414 227
Immobilisations corporelles	2 028 632	87 664	1.062 830	1 053 468
Total	3 445 089	184 457	1 161 851	2 467 695

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations financières	16 289 659	2 901 000	565 638	18 625 021
Comptes clients	853 372	75 803		929 175
Autres actifs	1 536 334	598 132	1 536 334	598 132
Provision sur stock	2 954		2 267	687
Total	18 682 319	3 574 935	2 104 239	20 153 015

La société ADA a constituée une provision sur les titres de sa filiales Issy Location pour 1 000 €, pour sa filiales SAPN 2 900 000 € et a repris une provision de 1 536 334 € sur le compte courant de sa filiale SAPN. La société ADA a également constituée une provision sur le compte courant de sa filiale Issy Location pour 598 132 €.

2.3 Stock

Au 31 décembre 2008 le stock des objets publicitaires s'élève à 114 564 €, et la consommation de l'année est de 64 019 €.

2.4 Etat des créances

	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
créances rattachées à des participations	0		
Prêts	25 457	4 250	21 207
Autres immobilisations financières	91 518		91 518
Actif circulant			
Clients et comptes rattachés	6 405 694	6 405 694	
Autres créances	716 425	716 425	
Groupe et associés	7 206 307	7 206 307	
Charges constatées d'avance	345 998	345 998	
Total	14 791 399	14 678 674	112 725

2.5 Détails - Produits à recevoir

Clients et comptes rattachés :	3 450 143
- Clients factures à établir	3 450 143
Autres créances :	69 276
- Organismes sociaux produits à recevoir	69 276
- Divers produits à recevoir	0
Disponibilités / compte courant	253 621
- Compte courant intérêts à recevoir	253 621
Total	3 773 040

2.6 Charges constatées d'avance

Maintenance	14 954
Assurance	7 093
Publicité	37 509
Divers	19 245
Loyer Credit Bail	227 240
Intérêts	39 955
Total	345 998

2.7 Valeurs mobilières de placements

Au 31 décembre 2008, la société ne détient pas de valeurs mobilières de placement.

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1 Composition du Capital social et Evolution des Capitaux propres

	Nombre	Valeur nominale
Titres à l'ouverture	1 667 844	1,52
Titre la clôture	1 669 442	1,52

Les titres sont entièrement libérés.

Dans le cadre de l'octroi d'actions gratuites, le Conseil d'Administration du 26 septembre 2008 a constaté la réalisation matérielle de l'augmentation de capital au profit des salariés d'un montant de 2 428.96 €. Ce montant a été prélevé sur la prime de fusion

Le capital social sera ainsi porté à la somme totale de 2 537 551, 84 € divisé en 1 669 442 actions d'une valeur nominale de 1,52€

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		3 607 413
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		3 607 413
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
	SOLDE	
Situation à la clôture de l'exercice		435 209
Capitaux propres avant répartition		4 042 621

Les options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours de l'action, ne sont pas considérées comme dilutives.

L'effets dilutif est non significatif en 2008

3.2 Provisions

	A l'ouverture	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour risques	6221				6 221
provision charges	0		0	0	0
provision impôts	214 443				214 443
Total	220 664				220 664

La provision pour impôt est relative aux conditions de la fusion Le Nouveau Jour intervenue en 1999.

Le poste provisions pour risques est essentiellement constitué de provisions pour litiges prud'homaux.

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre de ses activités courantes, et, à notre connaissance, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

3.3 Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	A + de 5 ans
Etablissements de crédit	3 296 407	3 296 407	-	-
Fournisseurs	2 566 972	2 566 972	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 923 793	1 923 793	-	-
Autres dettes	25 865 245	25 865 245	-	-
Produits constatés d'avance	8 171	8 171	-	-
Total	33 660 588	33 660 588	0	0

3.4 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes financières divers	957 149
Intérêts courus à payer	41 419
Intérêts compte courant	915 730
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 154 792
Fournisseurs factures non parvenues	1 154 792
Dettes fiscales et sociales	640 388
Congés à payer	183 826
Charges à payer personnel	195 364
Charges sociales à payer sur congés payés/et autres	186 512
Organic	23 340
Autres impôts	51 346
Total	2 752 329

3.5 Produits constatés d'avance

	2008
Produits d'exploitation	8 171
Total	8 171

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire s'élève à 14 317 748 Euros 2008

Il comprend :

- les redevances facturées sur la base des contrats de franchise,	6 784 300
- les droits d'entrée perçus à la signature du protocole et du contrat de franchise,	782 373
- participation publicitaire,	1 675
- les différentes prestations rendues aux sociétés du Groupe,	2 045 890
- les ventes diverses,	629 850
- chiffre d'affaire location véhicules ventes internet	4 068 064
-commissions	5 597
	14 317 748

- Les ventes diverses comprennent une partie d'échange de biens avec la presse pour environ 75 K€ sans impact sur le résultat

Le chiffre d'affaires Internet est neutre dans le résultat, la rémunération de ADA ne se faisant qu'à la commission

4.2 Résultat financiers

	Charges	Produits
Provisions sur titres de participations	2 901 000	565 638
Intérêts des emprunts	86 390	92 442
Intérêts des comptes courants	1 603 613	253 621
Intérêts bancaires	523 321	499 418
Revenus des titres de participation		999 482
Abandon de créances		
Total	5 114 324	2 410 601

4.3 Rémunérations des Mandataires sociaux

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux de ADA.

4.4 Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Indemnités transactionnelles et de non-concurrence	111 624	
Charges et produits exceptionnels divers	106 512	600 314
Provisions	0	0
Charges et produits en capital	592 203	592 731
Reprise provision		
Total	810 339	1 193 045

Les charges exceptionnelles sont constituées principalement d'indemnités transactionnelles et diverses et des VNC d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Le montant des VNC des immobilisations incorporelles s'élève à 575 104 €, pour une cession de 575 105 €

Le montant des VNC des immobilisations corporelles s'élève à 17 100 € pour une cession de 17 626 €.

Les produits intègrent un abandon de créance sur les intérêts d'un des actionnaires au titre de son compte courant.

4.4 Nature des différences temporaires d'impôts

Accroissement	23 340
ORGANIC	23 340
Allègement	24 716
ORGANIC	24 716

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements

Engagements donnés

Cautions

Receveur	Tiers	Motif	Montant
SNCF	Ada	concession de locaux	74 913
EFFIA	Ada	Caution parking	23 322
TOTAL			98 235

Une Garantie Autonome a été émise par ADA au profit de LixxBail d'un montant de 15 000 000 € émise le 21 juin 2006 en contre garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la Flotte EDA dans la limite d'un plafond annuel de 46 000 000 €.

L'encours du 31 décembre 2008 entre EDA et LixxBail est de 15 612 K€. Cette Garantie Autonome est valide jusqu'au 31 décembre 2

Engagements de ADA vis à vis des Locataires Gérants :

La société n'a pas d'engagement vis à vis des locataires gérants.

Engagements de retraite

L'appréciation d'indemnité de fin de carrière applicable en France est non significative.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cet engagement sont les suivantes :

1. Taux d'actualisation de 3,54%
2. Taux d'augmentation des salaires de 2%
3. Taux de rotation de 15%

Engagement de crédit bail

Immobilisations incorporelles en crédit bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	Cumul	
Immobilisations	978 639	244659	978 639	
Immobilisations	1 680 925	263 689	503 663	1 173 241
Immobilisations	370 000	52 857	77 510	292 490
Immobilisations	584 812	81 658	81 658	489 947

Redevances payées		Redevance restant à payer	
de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
232 533	1 157 016		
298 961	541 503	522 684	1306710
72 170	72 570	126 177	315 442
108 869	108 869	190 339	475 848

Stocks Options

Le détail des stocks options est le suivant :

Date des C.A d'attribution	Options attribuées	Prix d'attribution
29/09/1998	1 456	68,60€
18/11/1999	5 824	48,37€
27/04/2000	21 840	40,13€
26/01/2001	4 212	de 43,24€ à 28,89€
15/11/2002	6 672	22,33€
28/09/2005	25 013	11,04€
07/11/2006	28 354	13,69€
TOTAL	93 371	

A ce jour la société n'a pas provisionné de sommes à valoir au titre de la levée d'option par les salariés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunit le 22 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, à l'émission de 10 007 actions de la société ADA au maximum, représentant 0,6% du capital, d'une valeur nominale de 1,52 euros chacune, en vue de leur Attribution gratuite aux salariés et/ou dirigeant de la Société.

Une première tranche de 2006 actions gratuites a été attribuées par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2006. Le 15 novembre 2007, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement un nombre de 1 564 actions supplémentaires.

La juste valeur de chacune de ces actions gratuites ressortait à 13,803€ selon les données suivantes :

1. Cours de l'action à la date d'attribution : 13,803€
2. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20%
3. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

La juste valeur des actions gratuites attribuée lors de la deuxième tranche du 15 novembre 2007 ressortait à 16,036 €

1. Cours de l'action à la date d'attribution : 16,036 €
2. Hypothèse d'un taux de rotation du personnel de 20 %
3. Les droits seront acquis 2 ans après la date d'attribution sous condition de présence du bénéficiaire à la date de souscription.

5.2 Effectif au 31 décembre 2008

	31/12/2008	31/12/2007
Effectif	36	39
Cadre	21	19
agent de maîtrise	8	10
Employés	7	10
Total dont effectif permanent hors contrats de qualification	36	39

5.3 Identité de la Société mère consolidante

G7 SAS

22-28, rue Henri Barbusse
92110 CLICHY

5.4 Intégration fiscale

La société ADA et ses filiales ont opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2001.

La société ADA se constitue seule redevable à compter du 1er janvier 2001 de l'impôt sur les sociétés, de la contribution additionnelle de la contribution sociale sur les bénéfices, du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle-même et ses filiales.

Entreprises liées	Montant en Euros	
	Valeurs brutes	Taux
Immobilisations financières :	22 759 736	
-Participations	22 759 736	
-Créances rattachées à des participations		
-Prêts		
-Autres		
Créances :		
-Créances clients et comptes rattaché	2 602 808	
-Autres créances	7 171 776	
Dettes :	26 671 990	
-Emprunts et dettes financières divers		
-Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
-Dettes fournisseurs et comptes rattachés	840 367	
-Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
-Autres dettes	25 831 623	
Charges financières :	2 092 329	
-Dotations financières aux amortissements et provisions	2 901 0009	
Abandon de créances		
-Intérêts et charges assimilées	2 092 329	
Produits financiers :	2 262 110	
-Produits de participations	999 482	
-Intérêts	696 990	
-Reprises provisions et transferts de charges	565 638	

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe aucun élément post clôture.

5.5 Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital	Quote-part %	Val. Brute Titres	Prêts, avances	Chiffre affaires
	Capitaux propres hors capital & résultat	Dividendes	Val. Nette Titres	Cautions	Résultat
Filiales (plus de 50 %)					
SAPN	1 552 780	99,99	18 274 457		1 485 171
	1 616 547	-	2 100 0550		-2 294 114
EDA	147 000	99,92	19 561 806	-	29 913 203
	17 747 706	-	19 536 705		1 657 348
HOLIDAYS BIKES	358 000	100,00	3 508 000	-	1 411 803
	764 961	-	1 122 961		-281 628
ISSY LOCATION	1 000	100,00	1 000		592 680
	-232 473		0		-366 660
Participations (10 à 50 %)					
HISPANO Rent a car	0	50,00	37 563	-	
	ND	-	0	-	
Autres participations					
Autres filiales françaises			1 890	-	
		-	0	-	
Autres filiales étrangères			25	-	
		-	0	-	
ND : non disponible à ce jour					

VI. 4 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ADA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans le contexte de de la crise économique et financière actuelle et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2 de l'annexe dans sa rubrique « Participations et autres titres immobilisés » expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, en application de la loi :

- nous vous signalons que les informations prévues à l'article L. 225-102 al. 2, du Code de commerce concernant les rémunérations des mandataires sociaux de votre société comprennent exclusivement les rémunérations versées dans la société, ses filiales et la société contrôlante du seul premier degré ;

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

ACE

Auditeurs et Conseils d'Entreprise

Alain AUVRAY

ERNST & YOUNG et Autres

Bruno GERARD

VI.5 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société G7 Entreprises

Administrateur concerné

M. Nicolas Rousselet.

a. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 23 juillet 2008.

La société G7 Entreprises a abandonné au profit de votre société un montant de €551.730,09 d'intérêts dus au titre de l'exercice 2008 sur les avances consenties en compte courant.

b. Nature, objet et modalités

Votre société a signé une convention de mise à disposition du restaurant d'entreprise par la société G7 Entreprises, prenant effet à compter de mi-septembre 2008. Le montant de la rémunération des services rendus à votre société pour l'exercice 2008 est de €18.460 hors taxes.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les filiales et les sociétés du groupe

a. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 13 mars 2007.

Votre société (« la Société Centralisatrice ») a conclu, en date du 13 mars 2007, une convention de centralisation de trésorerie avec les sociétés ADA BOX, Cannada, EDA, Holyday Bikes, Issy Location, Keyvane, La Défense Location, Lille Location, Limoges Location, Nancy Location, Neuilly Location, Partenaire Rent, SAPN (« les Sociétés Adhérentes ou du Groupe »).

Cette convention a pour objectif d'optimiser la gestion de la trésorerie du groupe en pratiquant entre les sociétés du groupe des opérations de trésorerie coordonnées par la Société Centralisatrice. Ainsi les Sociétés Adhérentes peuvent-elles prêter ou emprunter des fonds auprès de la Société Centralisatrice.

Le solde des opérations réciproques d'avances financières entre votre société et ses filiales et les sociétés du groupe qui suivent fait apparaître, au 31 décembre 2008, les montants suivants :

Montant en K€	Solde du compte courant au 31 décembre 2008 (y c. intérêts courus)		Montant des intérêts de rémunération pour l'année 2008	
	Débiteur	Créditeur	Charges	Produits
Eda		15.265	893	
Holiday Bikes		310	23	
Limoges Location	-	-	-	-
Sapn	4.995			201
Issy Location	933			53
Total	5.928	15.576		

b. Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 15 décembre 2000.

Le groupe formé par votre société et ses filiales SAPN et EDA a opté pour le régime d'intégration fiscale.

La filiale Holiday Bikes (anciennement S.I.A.V.S.) a donné son accord pour le régime de groupe à compter du 1^{er} janvier 2002 (conseil d'administration du 20 décembre 2001).

Les filiales Keyvane, Cannada, Neuilly Location, Limoges Location, Issy Location ont donné leur accord pour le régime du groupe à compter du 1^{er} janvier 2007.

Aux termes de cette convention, votre société et chacune des filiales supportent une charge d'impôt calculée sur ses propres résultats, comme en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.

Votre société se constitue, ensuite, seule redevable à compter du 1^{er} janvier 2001 de l'impôt sur les sociétés, de la contribution additionnelle, de la contribution sociale sur les bénéfices, du précompte et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle-même et ses filiales.

2. Avec la société Assistance et Conseil

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 25 juillet 2007.

Votre société a conclu, en date du 25 juillet 2007, avec la société Assistance et Conseil une convention de mise à disposition à votre société de M. Christophe Plonevez, en qualité de directeur général.

Le montant de la refacturation au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 145.260 hors taxes.

3. Avec la société NEP Services

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 27 avril 2000.

Votre société a conclu une convention d'assistance administrative et financière avec la société NEP Services, à effet du 7 février 2000.

Le montant des prestations supportées au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 81.795 hors taxes.

4. Avec la société Copag

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 2 février 2005.

Votre société a signé une convention d'assistance de direction générale et stratégie du groupe et contrôle financier avec la société Copag, prenant effet à compter du 3 janvier 2005. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction à défaut d'avoir été dénoncée par l'une des parties 60 jours avant sa date anniversaire.

Le montant de la rémunération est révisé annuellement en fonction de l'évolution des besoins de votre société.

Le montant de la rémunération des services rendus à votre société pour l'exercice 2008 est de € 290.381 hors taxes.

5. Avec la société G7 Entreprises

a. *Nature, objet et modalités*

Conseil d'administration du 31 mars 1998.

Votre société a signé un bail commercial consenti par la société G7 Entreprises pour les locaux du 3^e étage (576 m²) et du 4^e étage (221 m²) de l'immeuble sis 22/28, rue Henri-Barbusse à Clichy (Hauts-de-Seine). Il a été procédé à une résiliation partielle du bail commercial relatif aux locaux occupés au 4^e étage (lot 134) à effet au 1^{er} juin 2002 ; le loyer étant réduit à due concurrence.

Le montant des loyers hors charges facturé par la société G7 Entreprises à votre société au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 159.738 hors taxes.

Le montant des charges annexes s'élève à € 80.120 hors taxes au titre de l'exercice 2008.

b. *Nature, objet et modalités*

Conseil d'administration du 31 mars 1998.

Votre société a signé une convention d'occupation de parkings auprès de la société G7 Entreprises concernant seize emplacements de parkings sis au 4^e sous-sol de l'immeuble sis 22/28, rue Henri-Barbusse à Clichy pour un loyer révisable annuellement sur l'Indice national du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Le montant des loyers hors charges facturé par la société G7 Entreprises à votre société au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 29.009 hors taxes.

Le montant des charges annexes s'élève à € 5.802 hors taxes au titre de l'exercice 2008.

6. Avec la société Pragmatik

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 28 septembre 2005.

Votre société a décidé d'externaliser les développements informatiques et de les confier à la société Pragmatik.

Le montant des prestations supportées au titre de l'exercice 2008 par votre société s'élève à € 17.590 hors taxes.

7. Avec la société SNGT

Nature, objet et modalités

Conseil d'administration du 31 mars 1998.

Votre société a signé une convention d'occupation de parkings à compter du 1^{er} mars 1998 auprès de la société SNGT concernant seize emplacements de parkings pour un loyer révisable annuellement sur l'Indice national du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Le montant des loyers facturé par la société SNGT à votre société au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 19.932 hors taxes.

8. Avec la société EDA

a. Nature, objet et modalités

Une garantie à première demande a été émise par votre société au profit de la société Lixxbail d'un montant de € 15.000.000 en contre-garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte EDA dans la limite d'un plafond global annuel de € 46.000.000. Cette garantie est valide pour une durée allant du 21 juin 2006 au 31 août 2007, période qui a été prolongée jusqu'à la restitution complète des véhicules acquis par la société Lixxbail. L'encours au 31 décembre 2008 entre EDA et Lixxbail est de K€ 15.612.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

A.C.E. AUDITEURS ET CONSEILS
D'ENTREPRISE
Alain Auvray

ERNST & YOUNG et Autres
Bruno Gérard